
FICHES THÉMATIQUES

En 2004, la croissance française, principalement soutenue par la demande intérieure, reprend légèrement et dépasse la moyenne des économies de l'Union européenne. La progression en volume du produit intérieur brut (PIB) aux **prix de l'année précédente** s'élève à 2,3 %, après + 0,8 % en 2003 et + 1,2 % en 2002 (*tableaux 1 et 2*).

Comme les années précédentes, le principal soutien à l'activité économique demeure la consommation des ménages. Malgré l'absence de création d'emplois, la rémunération versée aux salariés accélère en 2004 sous l'effet de la revalorisation importante du salaire minimum. Les revenus des entrepreneurs individuels restent dynamiques et ceux issus de la propriété se redressent fortement. Le revenu disponible brut des ménages progresse de 3,2 %, son pouvoir d'achat augmente de 1,4 % (après + 0,4 % en 2003). De plus, les ménages ont puisé dans leur épargne pour accroître leur consommation : leur taux d'épargne recule de 0,6 point pour s'établir à 15,4 %. Au total, les dépenses de consommation des ménages croissent de 2,0 % en 2004 et contribuent à hauteur de 1,1 point à la croissance du PIB. Par ailleurs, l'investissement des ménages en logement progresse toujours (+ 2,9 % en volume après + 3,6 % en 2003).

Dans ce contexte économique plus optimiste, les dépenses d'investissement des entreprises repartent en 2004 (+ 2,8 % en volume contre + 0,1 % en 2003 et - 2,9 % en 2002) et contribuent positivement à la croissance contrairement aux deux années précédentes. Après le

déstockage de l'année 2003, en particulier dans les secteurs agricole et agroalimentaire suite à la canicule, les entreprises ont reconstitué leurs stocks, contribuant ainsi à hauteur de 1 point à la croissance du PIB.

En revanche, le solde du commerce extérieur contribue de nouveau négativement à la croissance. Si les exportations ont rebondi face au dynamisme de la demande mondiale (+ 3,1 % en volume après - 1,7 % en 2003), leur croissance reste inférieure à la moyenne des pays de la zone euro. Les importations, au contraire, ont vivement réagi à la croissance de la demande intérieure (+ 6,9 % en volume).

Les finances publiques s'améliorent en 2004. Le déficit, qui s'élève encore à 3,6 % du PIB, reste supérieur au seuil de 3 % défini par le pacte de stabilité et de croissance. Ce redressement a été surtout permis par la vive croissance des recettes fiscales : l'impôt sur les sociétés progresse de 12,4 % suite à l'amélioration de la conjoncture, et le dynamisme de la consommation des ménages entraîne une forte progression des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée. Le poids de la dette publique dans le PIB s'alourdit encore et atteint 64,7 % fin 2004, contre 62,8 % un an plus tôt.

La hausse des **prix à la consommation** est restée stable en 2004 (+ 2,1 % en moyenne annuelle), sous l'effet conjugué de la hausse des prix du pétrole et du tabac et de l'impact à la baisse de l'appréciation passée de l'euro et de la réduction des prix des produits frais.

DÉFINITIONS

Évolutions en volume aux prix de l'année précédente - Les agrégats des comptes nationaux en volume, c'est-à-dire corrigés de l'évolution générale des prix, sont issus de comptes en volume chaînés. Pour une année donnée, les agrégats en volume sont obtenus en enchaînant, à partir du niveau constaté en 2000, les indices annuels d'évolution en volume calculés aux prix de l'année précédente tenant ainsi compte de la déformation progressive des structures économiques.

Prix à la consommation - Ils font référence à l'indice des prix à la consommation. Ils diffèrent du déflateur de la dépense de consommation finale des ménages qui inclut les loyers imputés des ménages propriétaires et les services d'intermédiation financière indirectement mesurée.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2004 », *Insee première*, n° 1017, mai 2005.

« L'économie française – Comptes et dossiers », *Collection Références*, Insee, édition 2005-2006, juin 2005.

« Comptes nationaux annuels – Base 2000 », Les grands indicateurs, en ligne sur le site www.insee.fr.

Tableau 1
Ressources et emplois de biens et services

	Évolution 2004/2003 (en %)			Valeurs 2004 (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB 2004
	Volume (1)	Prix	Valeur		
Produit intérieur brut (PIB)	2,3	1,6	4,0	1 648,4	2,3
Importations	6,9	1,7	8,7	424,0	- 1,7
Total des emplois finals	3,2	1,6	4,9	2 072,4	4,0
Consommation effective des ménages	2,1	1,8	3,9	1 179,9	1,4
dont dépenses de consommation :					
- des ménages	2,0	1,8	3,8	901,2	1,1
- individuelle des administrations publiques (APU)	2,2	1,8	4,0	255,5	0,3
Consommation effective des APU	3,5	1,8	5,3	138,9	0,3
Formation brute de capital fixe	2,5	2,7	5,2	316,0	0,5
dont :					
- sociétés non financières et entreprises individuelles	2,8	2,1	4,9	165,2	0,3
- ménages	3,1	4,6	7,7	85,8	0,2
- administrations publiques	3,3	2,4	5,7	52,5	0,1
Variation de stocks (en contribution au PIB)	-	-	-	9,5	1,0
Exportations	3,1	1,9	5,0	428,1	0,8

(1) Volumes issus des comptes chaînés en base 2000 ; évolutions en volume aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Tableau 2
Équilibre du produit intérieur brut : taux d'évolution en volume (*)

	En %						
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ressources							
Produit intérieur brut (PIB)	3,6	3,3	4,1	2,1	1,2	0,8	2,3
Importations	12,1	8,0	14,9	2,2	1,7	0,7	6,9
Total	5,2	4,2	6,2	2,1	1,3	0,8	3,2
Emplois							
Dépenses de consommation finale des ménages	3,8	3,5	3,6	2,5	2,2	1,4	2,0
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	-0,2	1,9	2,1	2,0	2,9	2,0	2,6
Dépenses de consommation finale des ISBLSM (1)	5,0	3,4	3,0	3,9	5,1	-2,2	4,1
Formation brute de capital fixe	7,1	8,3	7,2	2,4	-1,7	2,7	2,5
dont :							
- sociétés non financières et entreprises individuelles	9,6	9,1	7,6	3,9	-2,9	0,1	2,8
- ménages	3,7	7,1	2,5	1,3	1,2	3,9	3,1
- administrations publiques	1,7	6,3	11,6	-0,2	-1,0	8,3	3,3
Exportations	9,2	5,6	12,4	2,5	1,5	-1,7	3,1

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

(*) Comptes chaînés, évolutions aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Fin 2004, la **population active** est en baisse de 10 000 personnes par rapport à fin 2003, après une progression de 161 000 l'année passée. L'**enquête Emploi**, moins précise que les sources administratives mais plus détaillée pour décrire les caractéristiques des personnes, estime la population active à 27,5 millions de personnes en moyenne annuelle en 2004, dont 14,8 millions d'hommes et 12,7 millions de femmes (tableau 1).

Globalement, le **taux d'activité** des personnes en âge de travailler (15-64 ans) s'établit à 69,3 % en moyenne sur 2004, comme en 2003 ; il est en hausse de 0,2 point par rapport à 2002. Confortant les tendances de long terme, les taux d'activité des femmes et des hommes se rapprochent encore. L'activité féminine continue à progresser à tous les âges (graphique 1), sauf entre 25 et 29 ans. Pour les hommes la tendance est inverse : leur taux d'activité diminue à tous les âges, sauf pour les plus jeunes. Entre 30 et 54 ans, ce sont désormais 80,7 % des femmes et 94,3 % des hommes qui occupent un emploi ou en recherchent un.

Entre 2003 et 2004, l'activité des jeunes de 15 à 24 ans progresse légèrement (+ 0,3 point pour les hommes, + 0,2 point pour les femmes). Elle

reste cependant nettement moins fréquente que celle des personnes de 25 à 29 ans, en lien avec la durée des études initiales.

Sur les dix dernières années, le taux d'activité global des personnes de 50 à 64 ans est en progression constante (graphique 2). Pour les hommes, il est toutefois en baisse entre 2003 et 2004 (- 0,7 point) pour la première fois depuis 1995 : la réforme des retraites d'août 2003 a en effet permis aux salariés ayant effectué des carrières longues de quitter la vie active avant 60 ans. Les femmes sont en revanche peu concernées par ces dispositions. Leur taux d'activité après 50 ans augmente encore de près de 1 point, prolongeant les évolutions passées liées au surcroît d'activité des générations nées après la guerre par rapport à leurs aînées.

Un autre concept neutralisant les effets démographiques, l'**espérance d'activité à 50 ans**, montre également une convergence sur la participation au marché du travail des hommes et des femmes les plus âgés. Alors que l'espérance d'activité à 50 ans des hommes est restée stable en dix ans, celle des femmes a progressé d'un an. En 2004, les hommes passent en moyenne 8,7 années en activité entre 50 et 64 ans inclus, les femmes, 7,5 années (graphique 3).

DÉFINITIONS

Population active - Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs « au sens du Bureau international du travail (BIT) ».

Enquête Emploi - Cette enquête est trimestrielle depuis 2002 et sa collecte s'effectue tout au long de l'année. Elle était auparavant annuelle et avait lieu en général en mars. Les résultats présentés sont obtenus par moyenne des quatre trimestres de chaque année (moyenne annuelle). Suite au recensement de 2004, les estimations de population de l'Insee établies à partir des statistiques annuelles de l'état civil et calées sur les résultats du recensement ont été revues pour toute la période 2000-2004, le recensement précédent datant de 1999. De ce fait, les effectifs mesurés à partir de l'enquête Emploi ont été revus, les taux restant pratiquement inchangés. Les estimations issues de cette enquête peuvent différer à la marge de celles provenant des sources administratives. En revanche, c'est la seule source permettant d'analyser l'emploi et le chômage selon les caractéristiques détaillées des personnes.

Taux d'activité - Il s'agit, pour une tranche d'âge donnée, du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs au sens du BIT) et la population totale.

Espérance d'activité à 50 ans (ou durée moyenne) - Il s'agit de la durée hypothétique d'activité entre 50 et 64 ans pour une génération qui connaîtrait à chaque âge les conditions d'activité du moment (somme des taux d'activité âge par âge).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi 2004 », Insee première, n° 1009, mars 2005.

Note de conjoncture, Insee, juin 2005.

Tableau 1

Population active et taux d'activité en moyenne annuelle

	2002	2003	2004
Population active totale (1), en milliers	27 050	27 287	27 455
dont : <i>hommes</i>	14 700	14 744	14 775
<i>femmes</i>	12 350	12 543	12 680
Taux d'activité (2), en %			
Ensemble	69,1	69,3	69,3
Hommes	75,3	75,1	74,9
15-24 ans	37,2	37,5	37,8
25-29 ans	91,1	90,3	90,8
30-54 ans	94,7	94,4	94,3
55-64 ans	46,8	48,2	47,9
Femmes	62,9	63,5	63,8
15-24 ans	29,7	30,1	30,3
25-29 ans	78,4	78,9	77,9
30-54 ans	79,1	80,1	80,7
55-64 ans	37,4	38,6	39,8

(1) Ensemble des personnes de 15 ans ou plus.

(2) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

Champ : France métropolitaine.

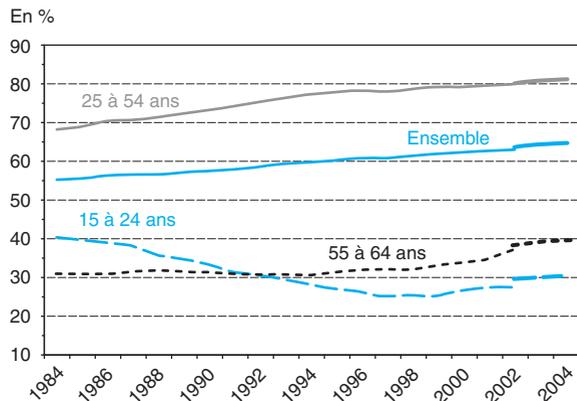
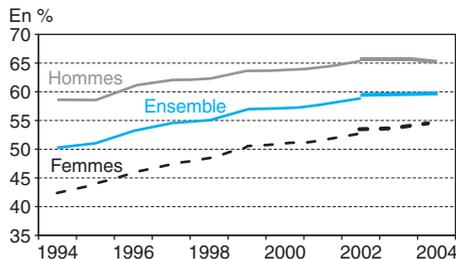
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Graphique 1**Taux d'activité des femmes selon la tranche d'âge**

Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, taux d'activité en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine.

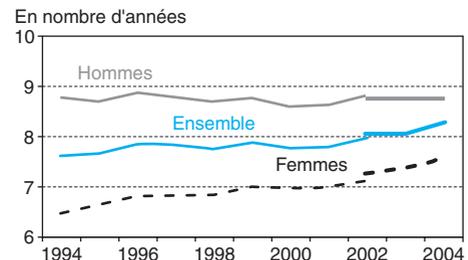
Source : Insee, enquêtes Emploi.

**Graphique 2****Taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans**

Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Graphique 3**Espérance d'activité à 50 ans**

Note : à partir de 2002, l'enquête ayant été modifiée, il y a une rupture de série.

Lecture : entre 50 et 64 ans, les femmes de 50 ans passent en moyenne 6,5 années en activité en 1994, 7,5 années en 2004.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Fin 2004, l'économie française compte 24,7 millions d'emplois en données corrigées des variations saisonnières, soit 15 000 de moins qu'à la fin 2003. L'*enquête Emploi*, moins précise que les sources administratives mais plus détaillée pour décrire les caractéristiques socio-démographiques des personnes, estime la *population active occupée* à 24,7 millions de personnes en moyenne annuelle en 2004 (tableau 1). Selon cette source, les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir un emploi : 11,3 millions en moyenne sur l'année 2004, soit 109 000 de plus que l'année précédente. En revanche l'emploi masculin diminue légèrement. Ces évolutions tendancielle s'expliquent par les restructurations sectorielles en cours dans l'économie française : l'emploi dans l'industrie, essentiellement masculin, régresse, alors qu'il augmente dans le secteur tertiaire et en particulier dans les secteurs, traditionnellement beaucoup plus féminisés, des services aux particuliers ou de l'éducation, santé et action sociale. Globalement, le taux de féminisation de l'emploi progresse de 0,3 point pour atteindre 45,6 % en 2004. Ce taux est plus élevé au sein de l'emploi salarié ; en effet, alors que 13 % des hommes en emploi sont non salariés, ce n'est le cas que de 8 % des femmes. La structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle continue de se modifier : le nombre d'agriculteurs diminue par rapport à 2003, alors

que les cadres et professions intellectuelles supérieures sont toujours plus nombreux (+ 82 000 entre 2003 et 2004, + 80 000 entre 2002 et 2003). Un nombre croissant d'actifs occupent également des emplois de professions intermédiaires (+ 72 000 entre 2003 et 2004), en particulier de la santé et du travail social. Le nombre d'ouvriers évolue peu, tandis que celui des employés progresse également (+ 53 000), notamment celui des employés de commerce et des services directs aux particuliers.

Après une progression limitée dans les années 80, puis soutenue dans les années 90, la proportion d'actifs occupés à temps partiel a eu tendance à décroître entre 1999 et 2002. Elle augmente légèrement entre 2003 et 2004 (+ 0,1 point), pour s'établir à 16,6 % (graphique 1). Ce sont 30,1 % des femmes en emploi qui travaillent à temps partiel, contre 5,3 % des hommes.

En baisse régulière depuis 1997 (au-delà de la rupture de série en 2002), le taux de *sous-emploi* parmi les personnes à temps partiel repart à la hausse en 2004 et atteint 29,1 % (graphique 2). Près de 1 260 000 personnes ayant un emploi ont involontairement travaillé moins qu'elles ne l'auraient souhaité, soit environ 60 000 de plus qu'en 2003. Plus des trois quarts d'entre elles sont des femmes. Ce sont également plus souvent des ouvriers et des employés que des cadres.

DÉFINITIONS

Enquête Emploi - Voir fiche 2.

Population active occupée - Mesurée chaque année par l'enquête Emploi, elle comprend toutes les personnes de 15 ans ou plus, qui travaillent au moment de l'enquête, qu'elles soient salariées, qu'elles soient à leur compte ou qu'elles aident un membre de leur famille dans son travail.

Sous-emploi - Pour le BIT, l'emploi inclut notamment les personnes dites en sous-emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail ». Dans l'enquête Emploi, cette notion regroupe les personnes travaillant à temps partiel, recherchant un temps complet ou voulant travailler davantage et les personnes à temps complet ayant travaillé malgré elles moins que d'habitude.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi 2004 », *Insee première*, n° 1009, mars 2005.

Note de conjoncture, Insee, juin 2005.

Tableau 1

La population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut des emplois

En milliers

	2002		2003		2004	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	540	256	509	239	446	225
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	999	416	1 042	443	1 037	427
Cadres, professions intellectuelles supérieures	2 248	1 156	2 283	1 201	2 301	1 265
Professions intermédiaires	2 898	2 653	2 998	2 701	3 008	2 763
Employés	1 644	5 369	1 637	5 424	1 682	5 432
Ouvriers	5 111	1 163	4 970	1 141	4 965	1 162
Catégorie socioprofessionnelle indéterminée	113	92	22	21	10	5
Statut des emplois						
Non-salariés	1 868	889	1 884	903	1 805	863
Salariés	11 685	10 216	11 523	10 268	11 643	10 416
Total	13 553	11 105	13 461	11 170	13 449	11 279

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

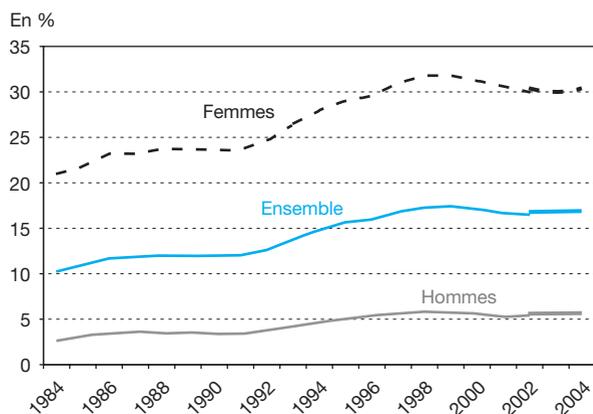
Graphique 1

Proportion d'actifs occupés à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.



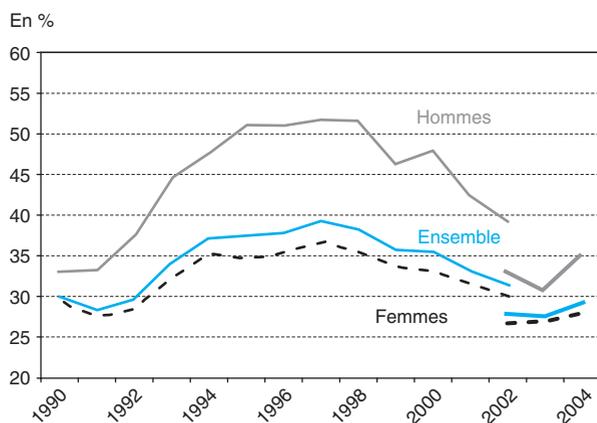
Graphique 2

Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.



En 2004, le nombre de *chômeurs au sens du BIT* est de 2 727 000 personnes en moyenne sur l'année selon l'*enquête Emploi*, ce qui correspond à 71 000 chômeurs supplémentaires par rapport à 2003 (*tableau 1*). Après plusieurs années de baisse et une légère remontée en 2002, le *taux de chômage* en données corrigées des variations saisonnières a connu une progression plus vive en 2003 (+ 0,7 point). En 2004, il est resté stable au cours de l'année à 10,0 % de la population active, en hausse de 0,3 point par rapport à la moyenne annuelle de 2003.

Cette remontée du chômage touche surtout les jeunes de moins de 25 ans : leur taux de chômage s'établit à 22,4 % en moyenne pour 2004, soit + 1,8 point en un an. Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel, qui voient les demandes d'emploi des jeunes sur-réagir par rapport à celles des autres catégories d'actifs. Le taux de chômage des personnes âgées de 25 à 49 ans connaît quant à lui une progression limitée (+ 0,2 point) et celui des actifs de 50 ans ou plus une légère diminution (- 0,1 point). En 2004, 7,3 % des actifs de 50 ans ou plus et 9,1 % de ceux de 25 à 49 ans recherchent un emploi.

En 2004, le taux de chômage masculin progresse davantage (+ 0,4 point en un an) que celui des femmes (+ 0,2 point). Ces dernières sont cependant plus souvent au chômage : 11,1 % des actives contre 9,1 % des actifs.

Toutes les catégories socioprofessionnelles voient leur taux de chômage augmenter, des

ouvriers (+ 1,5 point) aux cadres (+ 0,7 point), laissant inchangées les inégalités entre qualifications. La proportion de cadres au chômage (4,8 %) reste ainsi deux fois et demie plus faible que pour les ouvriers.

La fin d'emploi à durée déterminée demeure le principal motif de la recherche d'emploi : en 2004, 40,5 % des chômeurs sont dans ce cas (+ 3,7 points). La part des personnes au chômage suite à un licenciement progresse (+ 1,1 point), pour s'établir à 25,3 % (*tableau 2*).

En moyenne en 2004, 1 136 000 chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an. Ils sont à peu près aussi nombreux qu'un an auparavant, mais représentent une part plus faible des chômeurs (41,7 % contre 42,9 % en 2003). À peine la moitié d'entre eux recherchent un emploi depuis plus de deux ans ; la part des chômeurs dans cette situation est ainsi en baisse de 2 points par rapport à 2003. Comme les années précédentes, le chômage de longue durée concerne davantage les salariés les plus âgés : six chômeurs de 50 ans ou plus sur dix sont au chômage depuis plus d'un an, et quatre sur dix depuis plus de deux ans. De fait, les entreprises recrutent peu de salariés ayant dépassé la cinquantaine.

À la mi-2005, 60 % des *demandeurs d'emploi* sont indemnisés (*graphique 1*). Cette proportion est en léger repli par rapport à la mi-2004 (- 1,4 point), dans la lignée de l'année précédente (- 2,0 points), après deux années de hausse importante (4 points entre mi-2002 et mi-2003, 2,5 points entre mi-2003 et mi-2004).

DÉFINITIONS

Chômeurs au sens du BIT - Il s'agit des personnes sans emploi au moment de l'enquête, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Enquête Emploi - Voir fiche 3.

Taux de chômage - Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Demandeurs d'emploi - Ils sont répartis en 8 catégories. Les plus importantes sont : les catégories 1 à 3 (personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée - à temps plein ou à temps partiel - ou d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) et les catégories 6 à 8 qui se distinguent des précédentes, du seul fait qu'il s'agit de demandeurs non immédiatement disponibles.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi 2004 », *Insee première*, n° 1009, mars 2005.

Note de conjoncture, Insee, juin 2005.

Tableau 1

Nombre de chômeurs et taux de chômage (au sens du BIT), en moyenne annuelle

En %

	2002	2003	2004
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 392	2 656	2 727
dont : <i>hommes</i>	1 147	1 283	1 326
<i>femmes</i>	1 245	1 373	1 401
Taux de chômage			
Ensemble	9,0	9,7	10,0
Hommes	8,0	8,7	9,1
Femmes	10,3	10,9	11,1
15-24 ans	19,3	20,6	22,4
25-49 ans	8,2	8,9	9,1
50 ans ou plus	6,9	7,4	7,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,6	4,1	4,8
Professions intermédiaires	4,3	5,0	5,9
Employés	8,8	9,1	10,2
Ouvriers	9,9	10,8	12,3

Note : l'enquête Emploi est la seule source permettant d'estimer le nombre de chômeurs au sens du BIT et d'étudier le chômage et l'emploi en fonction des caractéristiques détaillées des personnes. En revanche, les sources administratives fournissent des estimations d'emploi, et donc de population active et de taux de chômage, plus précises au niveau global. Néanmoins, les écarts entre les deux sources sont faibles : en moyenne annuelle pour 2004, le taux de chômage est de 9,9 % selon l'enquête Emploi, de 10,0 % selon les sources conjoncturelles.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi pour le nombre de chômeurs et le taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle ; estimations mensuelles de chômage au sens du BIT pour le taux de chômage d'ensemble et par sexe et âge.

Tableau 2

Caractéristiques des chômeurs (au sens du BIT), en moyenne annuelle

En %

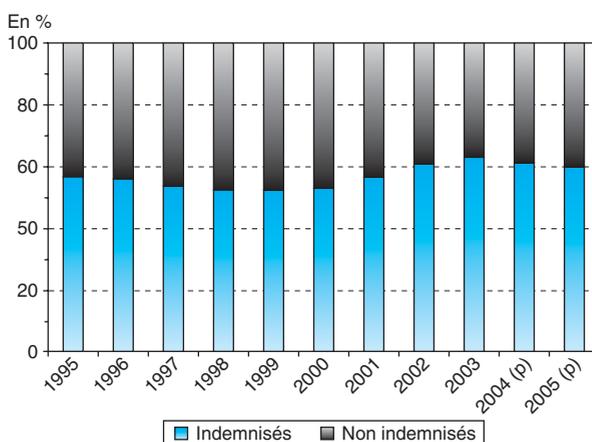
	2002	2003	2004
Personnes au chômage depuis un an ou plus	41,3	42,9	41,7
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus	22,5	22,4	20,3
Circonstance de la recherche d'emploi			
Fin d'emploi à durée déterminée	38,0	36,8	40,5
Licenciement	23,9	24,2	25,3
Démission	10,7	10,1	10,5
Autres circonstances	27,4	29,0	23,6
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Graphique 1

Chômeurs indemnisés et non indemnisés



(p) Données provisoires.

Champ : chômeurs de catégories 1 à 3, 6 à 8, et dispensés de recherche d'emploi ; évaluations en milieu d'année.

Source : Unedic.

En 2004, 1 239 000 personnes sont entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi, soit + 1,7 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*).

Dans le secteur marchand, les embauches en **emplois aidés** sont en hausse pour la première fois depuis 1998 (+ 4,9 %) : en 2004, les embauches en contrats initiative emploi et en formations en alternance augmentent, compensant la baisse des entrées en contrats « jeunes en entreprise ».

Dans le secteur non marchand, les entrées dans les mesures d'aides diminuent à nouveau fortement (- 13,0 %) ; celles en contrats emploi solidarité baissent (- 6,5 %), mais surtout celles en contrats emploi consolidé – y compris avenants de reconduction – (- 22 %). Depuis que la création de postes nouveaux en emplois-jeunes a été arrêtée au 1^{er} janvier 2003, les entrées dans ce dispositif reculent (- 41 % en 2004) ; elles correspondent à des reconductions de contrats sur des postes existants.

Les mesures de préretraites et départs en retraite anticipés enregistrent une forte croissance des entrées en 2004 (+ 90 %), qui s'explique surtout par la montée en charge du dispositif de départ à la retraite pour carrière longue. Les actifs ayant commencé à travailler jeunes et ayant eu des carrières longues peuvent désormais partir à la retraite avant 60 ans sous certaines conditions. Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'insertion et de formation auprès des adultes est en revanche en net recul (- 28 %).

Sous l'effet de la légère hausse des entrées en 2004, le nombre de bénéficiaires des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi diminue de 22 000 personnes seulement, après 258 000 en 2003. La forte baisse du nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé dans le secteur non marchand est en effet compensée par la hausse du nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé du secteur marchand et par la montée en charge du dispositif de retraite anticipée (*graphique 1*).

Au total, les politiques de soutien à l'emploi ont un impact net moins marqué qu'en 2003. Si les emplois aidés diminuent, les mesures générales de la politique de l'emploi (réduction collective du temps de travail, allègements de cotisations sur les bas salaires...) n'ont plus d'effet en 2004. En particulier, les exonérations de charges sur les bas salaires instaurées par la loi « Fillon » sont compensées par la hausse du coût du travail induite par l'harmonisation des niveaux de Smic mensuels.

En 2003, la **dépense pour l'emploi** représente 58,0 milliards d'euros, soit 3,7 % du produit intérieur brut, en hausse par rapport à 2002 (*tableau 2*). Les dépenses d'indemnisation du chômage progressent de 12 % en 2003, en lien avec la montée du chômage et la mise en place du plan d'aide au retour à l'emploi. En revanche, celles consacrées aux retraits d'activité continuent de diminuer (- 20 %).

DÉFINITIONS

Emplois aidés - Dispositifs qui visent, dans les secteurs marchand et non marchand, à favoriser l'emploi, en abaissant les coûts salariaux – comme le contrat initiative emploi qui prévoit un allègement de charges et le versement d'une prime aux employeurs qui embauchent des chômeurs de longue durée – ou de formation en alternance.

Dépense pour l'emploi - Le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement publie un agrégat représentatif de l'effort de la collectivité en faveur de l'emploi, qui additionne les dépenses d'indemnisation du chômage, au titre des préretraites, et en faveur de l'emploi. Les allègements généraux de charges sociales sont exclus de la dépense pour l'emploi.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Turbulences sur le marché du travail, conjoncture de l'emploi et du chômage au premier trimestre 2005 », *Premières synthèses*, Dares, n° 26.2, juin 2005.

Tableau 1

Flux d'entrées dans les divers dispositifs de la politique de l'emploi

En milliers

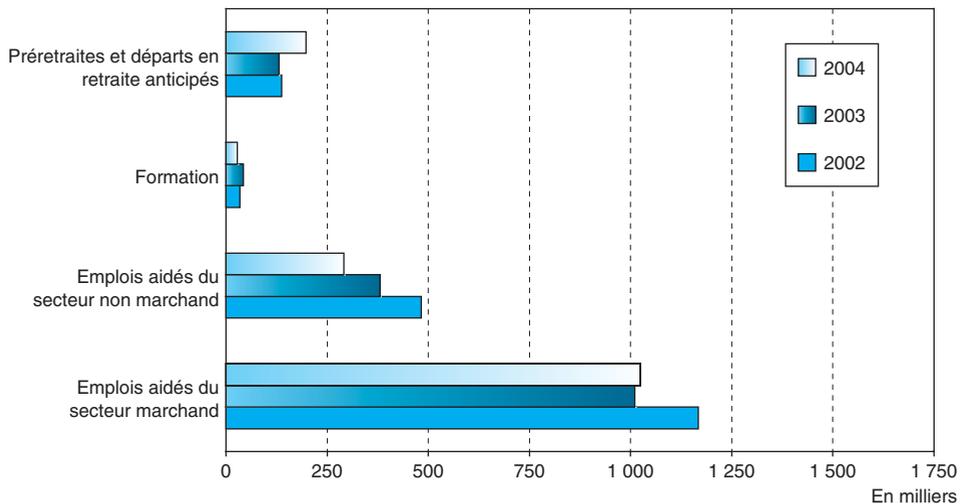
	2003	2004	Évolution 2004/2003 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	622	653	+ 4,9
dont : <i>abaissement des coûts salariaux</i>	166	173	+ 3,7
<i>formations en alternance</i>	390	400	+ 2,5
Emplois aidés dans le secteur non marchand	397	346	- 13,0
Actions d'insertion et de formation auprès des adultes	116	84	- 28,0
Prétraitements et départs en retraite anticipés	83	158	+ 89,9
Total	1 218	1 239	+ 1,7

Sources : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares), ANPE, CNASEA, Unedic.

Graphique 1

Bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi

Stocks estimés en fin d'année



Sources : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares), ANPE, CNASEA, Unedic.

Tableau 2

Dépenses pour l'emploi

En millions d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003
Dépenses passives	24 929	24 519	25 349	28 797	31 363
Indemnisation du chômage	20 853	20 660	21 838	26 094	29 212
Incitation au retrait d'activité	4 076	3 860	3 511	2 703	2 151
Dépenses actives	26 402	26 527	31 725	32 576	31 262
Formation professionnelle	12 891	12 698	13 083	12 741	12 861
Promotion de l'emploi	9 209	9 471	9 917	10 152	9 159
Autres	4 302	4 358	4 362	4 842	4 621
Total	51 331	51 046	52 711	56 530	58 004
En % du produit intérieur brut (PIB)	3,8	3,5	3,5	3,7	3,7

Source : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares.

À la rentrée 2004, le nombre d'élèves, apprentis et étudiants dépasse 15 millions, en légère hausse de 0,1 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*). Dans le premier degré, la hausse des effectifs amorcée en 2003 continue en 2004 : on y compte 33 500 élèves de plus (+ 0,5 %) et les augmentations ont lieu à la fois dans l'élémentaire (+ 0,6 %) et dans le pré-élémentaire (+ 0,4 %). Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 41 000 élèves mais cette baisse est concentrée, comme en 2003, sur le premier cycle. Les effectifs de ce dernier sont en baisse pour la neuvième année consécutive (- 51 300 élèves soit - 1,6 %), pour des raisons démographiques : les générations qui quittent le collège sont plus nombreuses que celles qui entrent en sixième. Le nombre d'élèves du second cycle général et technologique augmente de 0,3 %. Le second cycle professionnel, après quatre années de baisse de 1998 à 2001, confirme en 2004 (+ 1 %) la croissance constatée en 2002 grâce aux progressions soutenues du CAP en deux ans et du baccalauréat professionnel. Le nombre d'apprentis augmente ainsi que les effectifs des établissements scolaires agricoles. Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants progresse de 0,5 %, hausse moins forte cependant qu'en 2003. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles, des écoles d'ingénieurs et de commerce

augmentent. En revanche, les effectifs d'étudiants en IUT et en STS sont en baisse alors que ceux de l'université hors IUT se stabilisent après deux années de hausse.

Depuis 1990, les effectifs du premier degré ont diminué de 5 %, ceux du second degré de 3 %, cette dernière baisse affectant davantage le second cycle général et technologique (- 6 %) que le second cycle professionnel (- 2 %) ou le premier cycle (- 2 %). Dans le même temps, le nombre d'apprentis enregistrait une hausse de 69 %. Quant aux effectifs de l'enseignement supérieur, ils progressaient de près d'un tiers.

À la rentrée 2003, faisant suite aux progressions observées chez les jeunes de 19 à 21 ans en 2002, les *taux de scolarisation* progressent chez ceux de 20 à 22 ans. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé. La durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des 18-22 ans continue de chuter, en raison des redoublements moins fréquents et malgré davantage de poursuites d'études à l'issue d'un BEP ou d'un CAP (*graphique 1*).

Depuis le milieu des années 80, l'*espérance de scolarisation* s'est accrue de 1,8 an : de 17,1 ans en 1985, elle s'élève et se stabilise à 19 ans durant les années 1996 à 1998. Elle se maintient depuis 1999 à 18,9 ans (*tableau 2*).

DÉFINITIONS

Taux de scolarisation - Pour une population d'une tranche d'âges donnée, il s'agit du rapport entre l'effectif d'élèves, apprentis et étudiants de cette tranche d'âges et l'effectif de la population totale correspondante.

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là. Cette espérance représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'état de l'École, Dep, édition 2005, n° 15.

Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, Dep, édition 2005, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.

Tableau 1

Effectifs d'élèves et d'étudiants

En milliers

	1990-1991	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Premier degré	6 953,3	6 529,2	6 552,0	6 585,5
dont : <i>préélémentaire</i>	2 644,1	2 566,0	2 598,7	2 609,5
CP-CM2	4 218,0	3 908,9	3 900,0	3 924,6
Second degré (1)	5 709,7	5 596,1	5 579,5	5 538,7
dont : <i>1^{er} cycle</i>	3 249,4	3 269,1	3 244,6	3 193,3
<i>2^e cycle général et technologique</i>	1 607,4	1 509,6	1 511,0	1 515,3
<i>2^e cycle professionnel</i>	726,2	698,5	706,9	713,8
Ens. scolaire sous tutelle d'autres min., divers (2)	220,4	233,4	234,4	228,8
Apprentissage	226,7	373,5	371,2	383,0 (p)
Enseignement supérieur	1 717,1	2 208,5	2 256,3	2 268,4
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles</i>	64,4	72,0	72,1	73,1
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	199,3	235,5	234,2	230,3
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	74,3	115,5	113,7	112,4
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	1 075,1	1 251,8	1 287,1	1 286,4
<i>écoles d'ingénieurs</i>	57,7	102,4	105,0	107,5
<i>écoles de commerce</i>	46,1	74,7	80,6	83,2
Total général	14 827,3	14 940,8	14 993,5	15 004,4

(p) Données provisoires.

(1) Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Préparations diverses, formations complémentaires post niveau V, spécial « santé », second degré agriculture.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Espérance de scolarisation

En années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2003-2004
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,9
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,7	18,6
Filles	17,2	18,2	19,2	19,1	19,1
À partir de 15 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,6

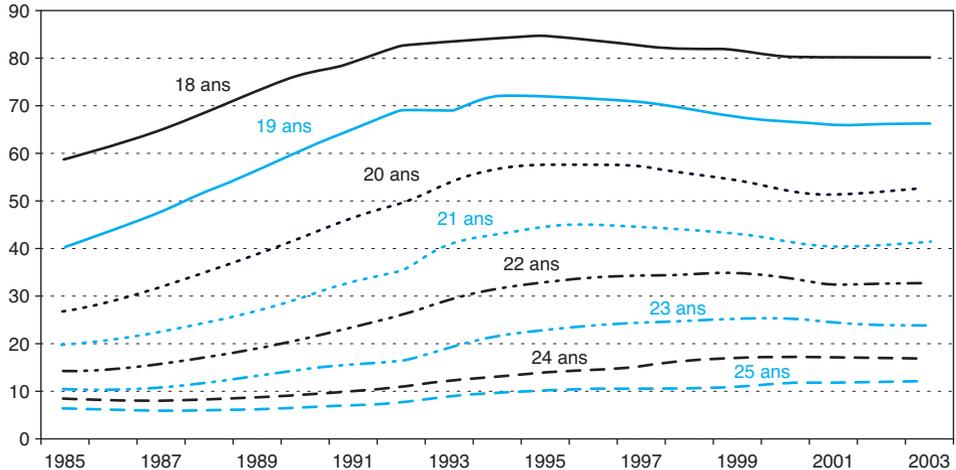
Note : le taux de scolarisation est de 100 % de 4 à 12 ans.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Graphique 1

Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans

En %



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Lors de la session 2004, sur 625 111 candidats passant le baccalauréat en France, 498 372 obtiennent leur diplôme, soit 4 300 de moins qu'à la session précédente. Le **taux de réussite** global s'établit ainsi à 79,7 %. Il est inférieur à celui de 2003, mais en progression de 1,1 point par rapport à ceux des sessions 2001 et 2002 (tableau 1). D'après les résultats provisoires de la session de juin 2005, le taux de réussite métropolitain serait en hausse de 0,5 point par rapport à celui de la session précédente. Pour 100 bacheliers, 52 sont diplômés d'un baccalauréat général, 29 d'un baccalauréat technologique et 19 d'un baccalauréat professionnel.

En 2004, le taux de succès au baccalauréat général baisse de 1,2 point pour atteindre 82,5 % mais reste le plus élevé. La série scientifique (S) enregistre le meilleur score (83 %), suivie de la série littéraire (L, 82,2 %) et de la série économique et sociale (ES, 81,7 %). Avec un taux de succès de 76,9 %, le baccalauréat professionnel connaît une hausse marquée de 1 point et le baccalauréat technologique, une progression moindre de 0,2 point.

Toutes séries confondues, le taux de succès des filles est de 81,8 %, soit 4,4 points au-dessus de celui des garçons. Dans les séries générales, 84,4 % des filles obtiennent leur diplôme et 79,9 % des garçons. L'écart en faveur des filles

s'observe pour chacune des séries ES, L et S. Dans les séries technologiques, il est de 3,2 points en moyenne et de 3,1 points au baccalauréat professionnel. Les candidates sont plus nombreuses à se présenter aux baccalauréats général (57,9 %, mais 44,7 % seulement pour la série S) et technologique (50,8 %). Elles sont en revanche minoritaires sur l'ensemble du baccalauréat professionnel (42 %).

En 2004, le **taux d'accès au niveau du baccalauréat** s'élève à 69,9 % : 34,9 % dans une filière générale, 20,5 % dans une filière technologique et 14,5 % dans une filière professionnelle (tableau 2).

La **proportion de bacheliers dans une génération** atteint 61,8 % : 32,3 % dans une série générale, 17,8 % dans une série technologique et 11,7 % dans une série professionnelle. Elle a plus que doublé en vingt ans, cette forte progression résultant de la croissance des séries technologiques et de l'essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987 (graphique 1). La part relative des diplômés des différents types de baccalauréat tend à se modifier au cours du temps : depuis 1995 la proportion de bacheliers généraux a perdu 5 points au profit de celle des bacheliers professionnels (+ 4 points).

DÉFINITIONS

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présentés à l'examen.

Taux d'accès au niveau du baccalauréat - Il s'agit de la somme des rapports entre les entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle et des effectifs des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel. Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, celui de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de ce niveau. Il est également accessible par l'apprentissage.

Proportion de bacheliers dans une génération - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Résultats définitifs de la session 2004 du baccalauréat », Note d'information, Dep, n° 05.09, mars 2005.

« Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine – Session de juin 2005 », Note d'information, Dep, n° 05.21, juillet 2005.

Tableau 1
Réussite à la session 2004

En %

	Présents		Taux de réussite		
	Nombre total	Part de filles	Ensemble	Garçons	Filles
Baccalauréat général	316 619	57,9	82,5	79,9	84,4
Littéraires	60 110	82,1	82,2	78,4	83,0
Sciences économiques et sociales	99 695	64,0	81,7	78,5	83,6
Scientifiques	156 814	44,7	83,0	80,6	86,0
dont : mathématiques	41 908	38,7	88,2	86,8	90,5
sciences de la vie et de la Terre	55 306	57,0	78,4	72,2	83,1
physique-chimie	47 484	43,2	84,5	82,5	87,3
Baccalauréat technologique	186 267	50,8	76,9	75,3	78,5
Baccalauréat professionnel	122 225	42,0	76,9	75,6	78,7
Ensemble	625 111	52,7	79,7	77,4	81,8

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2
Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation

En %

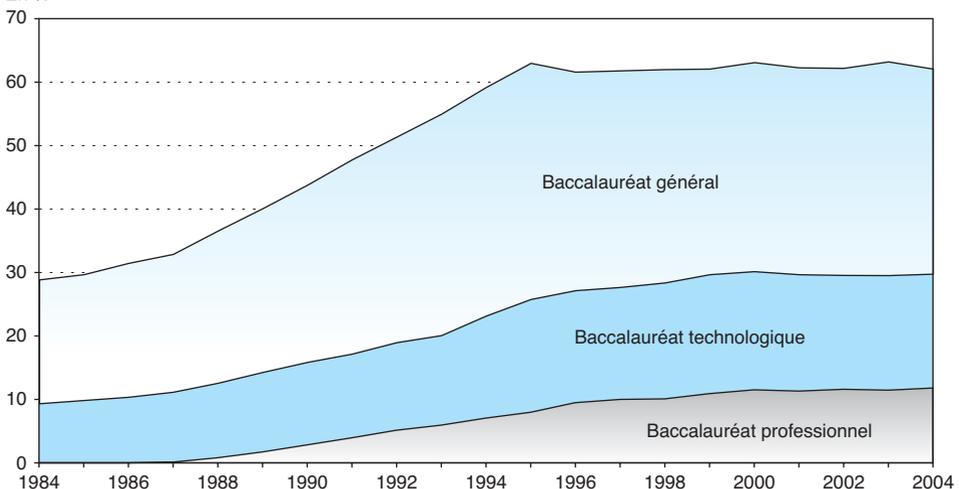
Type de diplôme préparé	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Général	33,4	36,5	34,2	33,9	33,9	34,1	34,9
Technologique	17,6	20,9	21,7	21,1	21,1	20,8	20,5
Professionnel	5,0	11,1	14,0	14,2	14,2	14,6	14,5
Ensemble (1)	56,0	68,5	69,9	69,2	69,3	69,5	69,9*
dont Éducation nationale	54,0	64,3	63,4	62,8	62,9	63,1	63,7

* chiffres basés sur une estimation concernant les effectifs par apprentissage.
(1) Apprentissage et formations agricoles compris.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Graphique 1
Proportion de bacheliers dans une génération

En %



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Le système éducatif français s'est fixé comme objectif d'assurer à tous les élèves une formation ou qualification minimale, dite de **niveau V**. Durant les années 80, l'accès à ce niveau croît fortement, passant de 80 % en 1980 à plus de 92 % au début des années 90. Depuis, ce taux n'augmente quasiment plus ; il est en 2003 de 94 % (*tableau 1*). Comme l'année précédente, 6 % des élèves quittent l'enseignement secondaire « sans qualification », c'est-à-dire sans formation qualifiante, en fin de collège ou en cours de préparation d'un CAP ou d'un BEP avant d'avoir atteint l'année terminale. Ils sont par ailleurs 69 % à avoir atteint le niveau du baccalauréat. En termes de diplôme, parmi les 721 000 jeunes qui terminent leurs études initiales en 2003, 16 % quittent le système éducatif sans aucun diplôme ou avec seulement le brevet des collèges et 43 % avec un diplôme d'enseignement supérieur. Avec le ralentissement économique, le risque de chômage pour les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif est reparti à la hausse depuis 2001. Il est en 2004 de 19 % en moyenne annuelle, selon l'*enquête Emploi*, et de 11,6 % pour les plus anciens, cinq à dix ans après leur sortie du système éducatif (*tableau 2*). Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel : les jeunes, entrant sur le marché du travail et plus souvent employés en intérim ou en contrat à

durée déterminée, sont plus sensibles que leurs aînés au cycle économique.

L'exposition des jeunes au chômage est fonction de leur niveau d'éducation. Ainsi, en 2004, près de la moitié (44,7 %) des jeunes sortis depuis un à quatre ans sans diplôme ou avec le seul certificat d'études recherchent un emploi. Cette situation est moins fréquente pour les titulaires d'un CAP ou BEP (un sur quatre) et les bacheliers (un peu moins d'un sur cinq), et encore moins pour les diplômés du supérieur (un sur dix). Sur longue période, la hiérarchie des taux de chômage selon le diplôme est stable, mais les écarts se creusent plus ou moins selon la conjoncture. Avant 1997, les plus diplômés apparaissaient relativement protégés des aléas conjoncturels tandis que les peu ou pas diplômés y étaient surexposés. Les jeunes diplômés du supérieur ont ensuite été les premiers bénéficiaires de l'embellie sur le marché du travail entre 1997 et 2001, alors que les personnes sans diplôme en ont bénéficié plus tardivement et moins nettement (*graphique 1*). La remontée du chômage a enfin concerné tous les jeunes en phase d'insertion, quel que soit leur diplôme. Entre 2003 et 2004, parmi les jeunes récemment sortis du système éducatif, ce sont les moins diplômés et les titulaires d'un baccalauréat qui ont vu leur situation vis-à-vis de l'emploi se dégrader le plus.

DÉFINITIONS

Sorties de niveau V - Comprend les élèves qui ont terminé la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP), mais ne sont pas tous diplômés : un petit nombre sortent de seconde ou de première.

Enquête Emploi - Voir fiche 2.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage », *Note d'information*, Dep, n° 04.21, août 2004.

« Bilan Formation-Emploi. De l'école à l'emploi : parcours », *Économie & statistique*, Insee, n° 378-379, juillet 2005.

L'état de l'École, Dep, édition 2005, n° 15.

Tableau 1

Fins d'études dans l'enseignement secondaire : répartition par classe et niveau de formation
En %

Classe atteinte	1999	2000	2001	2002	2003
Niveau VI-Vbis	7	7	7	6	6
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP (« sans qualification »)	7	7	7	6	6
Niveau V	26	26	26	26	25
Fin de seconde ou premières générales ou technologiques	2	2	2	2	2
Fin de CAP ou BEP	22	21	21	21	20
1 ^{re} année baccalauréat professionnel et BP	2	3	3	3	3
Niveau IV (niveau du baccalauréat)	67	67	67	68	69
Terminales professionnelles (baccalauréat professionnel et équivalents)	13	13	13	14	14
Terminales générales et technologiques	54	54	54	54	55
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100	100	100	100	100

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Taux de chômage (au sens du BIT) en 2004 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la sortie du système éducatif
En %

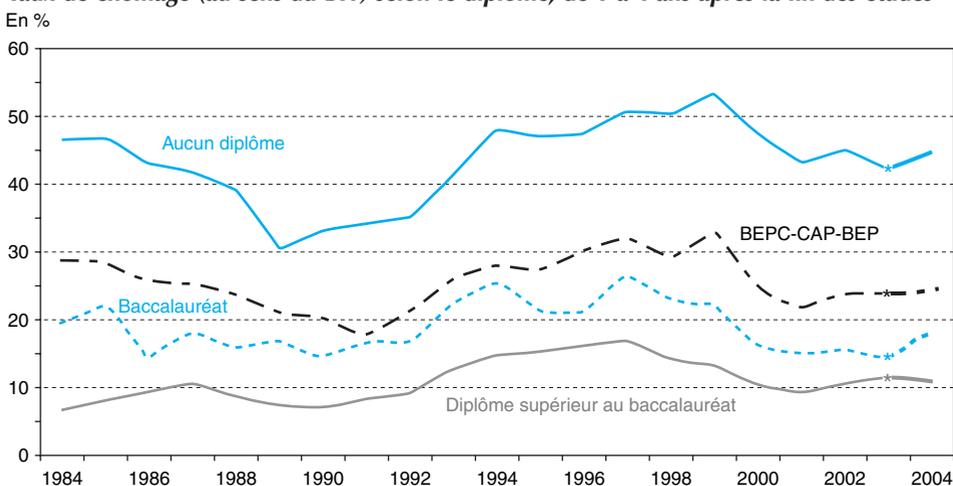
	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population (1)
Diplômes d'enseignement supérieur	11,0	6,2	6,1
Baccalauréat	18,3	10,0	9,5
BEPC, CAP, BEP	24,5	15,6	9,2
Aucun diplôme ou certificat d'études seul	44,7	29,6	15,0
Ensemble	19,0	11,6	9,9

(1) Le taux de chômage est ici estimé à partir de l'enquête Emploi et peut différer de celui publié usuellement, calculé à partir de sources plus précises mais ne distinguant pas les niveaux de formation (voir fiche 4).

Source : Insee, enquête Emploi.

Graphique 1

Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme, de 1 à 4 ans après la fin des études
En %



Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003. Suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003. Les personnes étant interrogées tout au long de l'année (et plus seulement en mars comme dans les enquêtes précédentes), il y a plus de chances qu'elles aient trouvé un emploi au moment de l'enquête ; les taux de chômage sont donc plus faibles.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

En 2004, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 116,3 milliards d'euros soit 7,1 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 1 870 € par habitant et 6 810 € par élève ou étudiant (*tableau 1*).

De 6,4 % en 1980, la part de la DIE dans le PIB augmente pour atteindre 6,8 % en 1982, avant de baisser à 6,4 % en 1989. Pendant cette période, les lois de décentralisation sont mises en place et les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne commenceront les travaux importants de construction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. De 1990 à 1993, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % en 1993, du fait de l'effort important des collectivités locales et de la revalorisation du statut des personnels enseignants. Cette part diminue ensuite par paliers jusqu'en 2004 (*graphique 1*).

L'État assure 63,4 % du financement de la DIE, et le seul ministère de l'Éducation nationale 55,9 %. Les collectivités territoriales en financent 20,2 %, les ménages 8 % et les autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales 1,9 %, notamment par le biais de l'allocation de rentrée scolaire. Les entreprises participent pour 6,5 %.

La **dépense annuelle moyenne par élève ou étudiant** croît, entre 1980 et 2004, de 2,4 % par an en prix constants, soit légèrement plus que le PIB (+ 2,2 %), en raison du poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, de l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et de la revalorisation du statut des enseignants (*tableau 2*). La dépense moyenne par élève du premier degré a connu la plus forte croissance : de 1980 à 2004, elle a progressé de 73 % en prix constants et s'est établie aujourd'hui à 4 600 €. Sur la même période, la dépense moyenne par élève du second degré a progressé de 65 % en prix constants et atteint 8 530 € en 2004. Enfin, la dépense pour l'enseignement supérieur a été multipliée par deux depuis 1980 et la dépense moyenne par étudiant (8 630 € en 2004) s'est accrue de 28 %, le doublement des effectifs du supérieur ayant absorbé la plus grande partie de la hausse des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

En 2004, la dépense d'éducation consacrée au premier degré représente 30,6 milliards d'euros (26,3 % de la DIE), celle destinée au second degré 52,7 milliards (45,4 %) et celle du supérieur 19,7 milliards (16,9 %).

DÉFINITIONS

Dépense intérieure d'éducation (DIE) - Elle représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique...), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines, internats, médecine scolaire...) et dépenses demandées par les institutions (fournitures...).

La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation sur le compte de l'année 1999, puis d'une rétropolation jusqu'en 1975 de la seule DIE. Trois changements ont été apportés : intégration des Dom, nouvelle évaluation des charges sociales liées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Les coûts unitaires ne font pas l'objet d'une telle rétropolation avant 1999. Les montants des dépenses des deux dernières années sont provisoires.

Dépense moyenne par élève - Elle prend en compte la totalité des dépenses, à l'exception des activités extra-scolaires et de formation continue, divisée par le nombre d'élèves.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Le coût de l'éducation en 2004 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, Dep, 2005, à paraître.

L'état de l'École, Dep, édition 2005, n° 15.

Tableau 1
Dépense intérieure d'éducation (DIE)

	1980	1990	2000	2003	2004
DIE aux prix 2004 (en milliards d'euros)	62,9	83,1	113,1	115,3	116,3
Par habitant (en euros)	1 170	1 430	1 860	1 870	1 870
Dépense moyenne par élève (en euros)	3 890	4 920	6 690	6 790	6 810
Structure du financement initial de la DIE (en %)					
État	69,1	63,6	64,6	64,1	63,4
dont ministère de l'Éducation nationale	60,9	56,5	57,1	56,6	55,9
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	19,5	20,2
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,7	2,1	1,9	1,9
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,4	6,5
Ménages	10,8	11,2	8,0	8,1	8,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2
Dépense intérieure d'éducation (DIE) selon les niveaux d'enseignement

En milliards d'euros

	1980	1990	2000	2003	2004
DIE pour le premier degré (1)					
aux prix courants	8,3	18,3	28,4	29,8	30,6
aux prix 2004	18,2	22,3	30,5	30,3	30,6
part dans la DIE totale (en %)	28,9	26,9	27,0	26,3	26,3
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2004	2 580	3 260	4 600	4 590	4 600
DIE pour le second degré (2)					
aux prix courants	12,8	30,7	47,9	51,6	52,7
aux prix 2004	28,2	37,6	51,4	52,4	52,7
part dans la DIE totale (en %)	44,9	45,2	45,4	45,5	45,4
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2004	5150	6 260	8 260	8 460	8 530
DIE pour le supérieur (3)					
aux prix courants	4,2	11,2	17,7	19,3	19,7
aux prix 2004	9,2	13,6	19,0	19,6	19,7
part dans la DIE totale (en %)	14,6	16,4	16,8	17,0	16,9
Dépense moyenne par étudiant en € : aux prix 2004	6560	7 310	8 660	8 700	8 630

(1) Comprend l'ensemble des dépenses liées aux enseignements préélémentaires, élémentaires et d'adaptation et intégration scolaire (AIS).

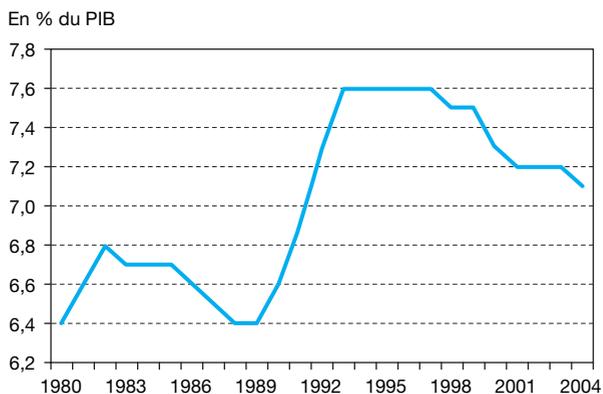
(2) Comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement du secondaire (premier et deuxième cycles), y compris, depuis 1999, les dépenses consacrées à l'apprentissage du niveau secondaire.

(3) Ne comprend pas les activités de formation continue et de recherche des universités (mais retient les salaires des enseignants chercheurs).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Graphique 1
Dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB)



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

En 2003, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** s'élève à 34,6 milliards d'euros (Md€). La part de la DIRD dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit ainsi à 2,18 %, en baisse pour la première fois depuis 2000. La baisse de la DIRD de 1,4 % en volume par rapport à 2002 (*graphique 1*) résulte d'une diminution de 2,4 % de l'activité de recherche des entreprises alors que celle des administrations est restée stable. L'interruption de la croissance des dépenses de recherche et développement (R&D) des dernières années semble toutefois transitoire : la DIRD devrait croître à nouveau dès 2004, sous l'effet conjugué d'une reprise de l'activité de recherche des entreprises (+ 1,9 % en volume) et des administrations (+ 0,8 % en volume), pour atteindre 35,6 Md€. En 2003, la **dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)** implantées sur le territoire national s'élève à 21,6 Md€, soit 63 % des montants de travaux de R&D. La recherche effectuée par les entreprises est relativement concentrée : moins de 2 % des entreprises emploient près de 60 % des chercheurs, réalisent les deux tiers des dépenses et reçoivent 83 % des financements publics. Quatre branches d'activité réalisent 52 % de la DIRDE, contre 47 % en 1992 (*tableau 1*). Première **branche de recherche** depuis 1999, l'industrie automobile effectue 15 % de la DIRDE. Au deuxième rang, la pharmacie en réalise 14 %. Viennent ensuite les équipements de communication, incluant la téléphonie et

l'industrie des composants électroniques (13 %), et l'aéronautique (10 %). Les entreprises sont de loin les principaux financeurs de leurs travaux de R&D, à hauteur de 78 % en 2002. Elles bénéficient également de financements publics, pour 11 %, et de financements provenant des entreprises à l'étranger et d'organisations internationales.

La **dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA)** s'élève à plus de 12,9 Md€ en 2003, dont 1,0 Md€ pour la Défense. L'activité de recherche dans l'enseignement supérieur représente 35 % de la recherche publique. Les EPST (CNRS, Inra, Inserm...) en réalisent 27 %, et les EPIC (CEA, Cnes, Anvar, Ifremer...) 24 %. En 2003, avec 14,1 Md€, les dotations budgétaires représentent 80 % des ressources de la recherche publique. Elles sont issues à 55 % du budget civil de R&D et à 45 % d'autres contributions ministérielles. Ressources contractuelles et ressources propres viennent les compléter.

En 2003, plus de 346 000 équivalents temps plein (ETP) travaillent pour la R&D dont 56 % rémunérés par les entreprises (*tableau 2*). Les effectifs progressent de 0,7 % par rapport à l'année précédente, et de 3,4 % pour les chercheurs. L'effectif total de recherche croît davantage dans les entreprises que dans les administrations, surtout celui des chercheurs. La part de ces derniers reste cependant plus élevée dans le secteur public (60 %) que dans les entreprises (52 %).

DÉFINITIONS

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) - Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national (métropole et Dom) quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (la masse salariale des personnels de R&D et les dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (les achats d'équipements nécessaires à la R&D). Elle regroupe la **dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)** et celle **des administrations (DIRDA)**. La DIRDA inclut l'enseignement supérieur, la Défense, les établissements publics de recherche : à caractère scientifique et technique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), ainsi que les institutions sans but lucratif.

Branche de recherche - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Dépenses de recherche et développement en France en 2003 », *Note recherche*, Dep, à paraître.

Tableau 1

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en 2003

	En millions d'euros	En % du total
Effectuée par les entreprises (DIRDE)	21 646	100,0
Branches industrielles dont :	19 419	89,7
Industrie automobile	3 192	14,7
Industrie pharmaceutique	2 993	13,8
Fabrication d'équipements radio, télé et communication	2 763	12,8 *
Construction aéronautique et spatiale	2 267	10,5
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	1 420	6,6
Industrie chimique	1 357	6,3
Branches de services dont :	2 025	9,4
Services informatiques	907	4,2 *
Services de transport et de communication	842	3,9 *
Effectuée par les administrations (DIRDA)	12 923	100,0
Administrations publiques dont :	7 902	61,1
EPST	3 501	27,1
EPIC	3 156	24,4
Défense	993	7,7
Enseignement supérieur	4 557	35,3
Universités	4 166	32,2
CHU, centres de lutte contre le cancer	189	1,5
Institutions sans but lucratif	463	3,6

* Reclassement d'entreprises en 2003 : de « Services de transport et de communication » vers « Fabrication d'équipements radio, télé et communication » – de « Autres branches de services » vers « Services informatiques ».

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Effectifs de recherche des entreprises et des administrations en 2003 (*)

	Ensemble	Chercheurs (1)
Entreprises	193 256	100 646
Administrations	152 822	92 144
Administrations publiques	80 904	41 275
Enseignement supérieur	65 702	47 669
Institutions sans but lucratif	6 216	3 200
Total	346 078	192 790

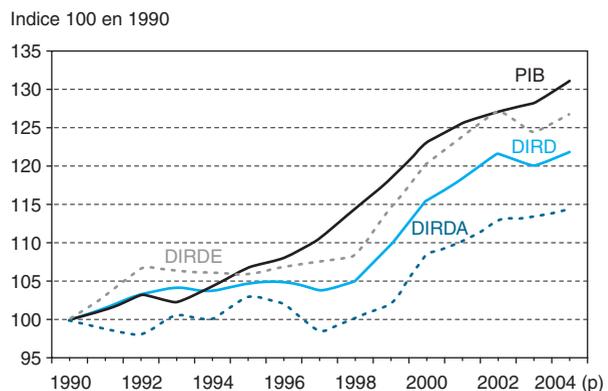
(1) Dans les administrations, il s'agit des chercheurs, ingénieurs de recherche et boursiers de thèse.

(*) En équivalents temps plein (ETP).

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Graphique 1

Évolution en volume des DIRD, DIRDE, DIRDA et du produit intérieur brut (PIB)



(p) Prévision.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

En 2003, dans les entreprises du **secteur privé et semi-public**, le **salaire mensuel moyen** pour un travail à temps complet s'est établi à 2 376 € en brut et à 1 811 € nets de tous prélèvements à la source, soit une augmentation en euros courants de 1,8 % par rapport à 2002. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 2,1 % en moyenne annuelle en 2003, le salaire net moyen a diminué de 0,3 % en euros constants entre 2002 et 2003 (*tableau 1*). Le système de revalorisation des salaires minimaux prévu par la loi « Fillon » est entré en vigueur en juillet 2003. Il a permis la convergence progressive des salaires horaires assurés par le **Smic** et les **garanties mensuelles de rémunérations (GMR)** au 1^{er} juillet 2005. Le 1^{er} juillet 2003, compte tenu de la hausse des prix, le salaire minimum a été relevé de 5,3 %. Les différentes GMR ont quant à elles connu à la même date des hausses échelonnées entre 1,6 % et 3,2 %.

En 2003, 10 % des salariés à temps complet ont gagné moins de 979 € mensuels nets, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % ont gagné plus de 2 903 €. La médiane, qui partage la population des salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'est établie à 1 458 € nets par mois (*tableau 2*). Le **rapport interdécile** quant à lui demeure inchangé : il est égal à 3,0. La dispersion des salaires est toutefois plus importante parmi les cadres (3,0) que parmi les ouvriers (1,9).

Le différentiel de salaire entre les hommes et les femmes, relativement stable depuis plusieurs années, s'explique en partie par des écarts de qualification. Il s'élève à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des salaires : il vaut 19,6 % en moyenne, mais s'échelonne de 7,1 % pour les employés à 23,0 % pour les cadres.

DÉFINITIONS

Secteur privé et semi-public - Les données portant sur l'évolution des salaires sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration. Tous les salariés, présents ou non toute l'année, sont concernés, à l'exception des personnels des services domestiques et des agents de la Fonction publique d'État. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés agricoles, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, ainsi que les apprentis, les stagiaires et les titulaires d'emplois aidés.

Salaires moyens - Les statistiques présentées ici sont des moyennes de salaires annualisés, pondérés par la durée d'emploi. Par exemple un salarié à temps complet ayant travaillé six mois dans l'année et ayant perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée 20 000 € par an.

Smic - Salaire minimum interprofessionnel de croissance, le Smic est le salaire horaire au-dessous duquel l'heure travaillée ne peut être rémunérée (excepté pour certaines catégories de travailleurs : assistantes maternelles, jeunes sous contrat d'apprentissage, etc.). Jusqu'en 2002, il a été réajusté chaque 1^{er} juillet pour que son pouvoir d'achat progresse au cours des douze mois écoulés d'au moins la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier. À partir de 2003 et jusqu'en 2005, sa revalorisation annuelle est calculée selon les modalités instaurées par la loi « Fillon ».

Garanties mensuelles de rémunérations (GMR) - Elles s'appliquent aux salariés rémunérés au niveau du Smic lors de leur passage aux « 35 heures ». Elles visent à leur assurer le maintien du pouvoir d'achat mensuel.

Rapport interdécile - C'est le rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les salaires dans les entreprises en 2003 », *Insee première*, n° 1007, mars 2005.

« La rémunération des salariés des entreprises en 2003 », *Premières synthèses*, Dares, n° 12.3, mars 2005.

« Les salaires en France », *Collection Références*, Insee, édition 2005, juin 2005.

Tableau 1

Salaire net annuel selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaire annuel moyen net de tous prélèvements		
	2002	2003	Évolution en euros constants (en %)
	En euros courants		
Ensemble	21 342	21 733	- 0,3
Cadres (1)	42 356	42 778	- 1,1
Professions intermédiaires	21 666	22 075	- 0,2
Employés	15 179	15 357	- 0,9
Ouvriers	15 602	15 939	0,1
Hommes	22 860	23 297	- 0,2
Cadres (1)	44 954	45 470	- 1,0
Professions intermédiaires	22 799	23 224	- 0,2
Employés	15 941	16 124	- 1,0
Ouvriers	15 990	16 349	0,1
Femmes	18 404	18 735	- 0,3
Cadres (1)	34 669	34 992	- 1,2
Professions intermédiaires	19 911	20 320	0,0
Employés	14 813	14 987	- 0,9
Ouvriers	13 337	13 487	- 1,0
Smic (169 heures)	10 835	11 202	1,3

(1) Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs au 1/12^e.

Tableau 2

Distribution des salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2003

En euros

	Ensemble	Cadres (1)	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	11 744	22 525	14 140	10 849	11 238
2 ^e décile (D2)	13 158	26 177	16 205	11 899	12 406
3 ^e décile (D3)	14 464	29 054	17 855	12 713	13 335
4 ^e décile (D4)	15 875	31 921	19 341	13 494	14 222
5^e décile (médiane)	17 497	35 207	20 803	14 368	15 137
6 ^e décile (D6)	19 494	39 178	22 375	15 425	16 154
7 ^e décile (D7)	22 128	44 456	24 191	16 730	17 363
8 ^e décile (D8)	26 340	52 367	26 659	18 459	18 967
9 ^e décile (D9)	34 841	67 670	30 773	21 068	21 593
Rapport interdécile (D9/D1)	3,0	3,0	2,2	1,9	1,9

(1) Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2003, 10 % des salariés du secteur privé et semi-public perçoivent un salaire annuel net inférieur à 11 744 € (1^{er} décile), 20 % un salaire inférieur à 13 158 € (2^e décile).

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs au 1/12^e.

En 2003, les 1,86 million d'agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État travaillant en métropole ont perçu un **salaire moyen brut** annuel de 29 514 €, soit 2 460 € par mois. Ce salaire correspond à un **traitement indiciaire brut** de 24 620 € et à des compléments annuels (indemnités de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes) de 4 894 € en moyenne.

Une fois prélevés 2 410 € de cotisations sociales et 2 238 € pour la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 24 866 €, soit 2 072 € par mois (tableau 1).

Entre 2002 et 2003, les salaires moyens brut et net ont augmenté de 1,6 % en euros courants. Compte tenu d'une hausse des prix à la consommation de 2,1 % en moyenne annuelle, le salaire annuel moyen diminue de 0,5 % en euros constants, en brut comme en net. Cette évolution moyenne s'explique en partie par l'absence de revalorisation du point d'indice de la Fonction publique en 2003 (sa valeur restant égale à 52,4933 € au 31 décembre 2003), mais aussi, comme dans le secteur privé, par le jeu des départs et des arrivées : ainsi, en 2003, le nombre de départs à la retraite a été relativement élevé (certains agents ayant anticipé leur demande de départ avant la mise en œuvre de la réforme du régime des retraites). Or les nou-

veaux entrants qui les ont remplacés sont en général moins bien rémunérés que les sortants, et cela peut donc tirer à la baisse le salaire moyen.

L'évolution du salaire des seuls agents présents en 2002 et 2003 n'est, par définition, pas affectée par ces effets d'entrées-sorties : leur rémunération moyenne a progressé de 3,7 % en euros courants entre ces deux années, soit + 1,5 % en euros constants (tableau 2), sous l'effet notamment des avancements et promotions individuels (changements de corps, grade ou échelon).

En 2003, la moitié des agents titulaires de l'État ont perçu un salaire net de prélèvements supérieur à 1 965 €. En bas de l'échelle des salaires, 10 % ont gagné moins de 1 339 € alors qu'à l'autre extrémité, 10 % des agents ont perçu plus de 3 149 € soit 2,4 fois plus ; ce **rapport interdécile** est identique à celui de 2002. Néanmoins, les disparités de salaire augmentent avec la position sociale : ainsi le rapport interdécile passe de 1,9 pour la catégorie C à 2,2 pour la catégorie A (tableau 3).

Dans la Fonction publique d'État comme dans le secteur privé, les femmes sont en moyenne moins rémunérées que leurs collègues masculins, de 14 %. L'écart dépend également de la position sociale : il est de 18 % pour les cadres, mais de 7 % pour les professions intermédiaires.

DÉFINITIONS

Salaire moyen (brut ou net) - Il s'obtient en divisant la masse salariale (brute ou nette) par le nombre de salariés évalué en année-travail à plein temps à partir d'une exploitation des fichiers de paie de la Fonction publique d'État. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant six mois à temps complet et perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 € par an.

Traitement indiciaire brut - Il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point.

Rapport interdécile - Voir fiche 11.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les salaires en France », *Collection Références*, Insee, édition 2005, juin 2005.

« Les salaires des agents de l'État en 2003 », *Insee première*, n° 1041, septembre 2005.

Tableau 1

Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2002 et 2003

	Niveau moyen (en euros)		Évolution 2003/2002 (en %)	
	2002	2003	Euros courants	Euros constants
Salaire brut (a)	29 048	29 514	+ 1,6	- 0,5
Traitement indiciaire brut	24 370	24 620	+ 1,0	- 1,1
Compléments de traitement (1)	4 679	4 894	+ 4,6	+ 2,4
Cotisations sociales « salariés » (b)	2 359	2 410	+ 2,2	+ 0,1
Contributions sociales : CSG et CRDS (c)	2 203	2 238	+ 1,6	- 0,5
Salaire net de prélèvements = (a) - (b) - (c)	24 486	24 866	+ 1,6	- 0,5

(1) Indemnité de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État 2002 et 2003 (semi définitifs pour 2003).

Tableau 2

Salaires annuels nets de prélèvements en 2002 et 2003 selon le statut

	Évolution 2003/2002 des effectifs (en %)	Salaire annuel net de prélèvements (en euros courants)		Évolution 2003/2002 (en euros constants, en %)		
		2002	2003	De la moyenne	À structure constante	RMPP (1)
Ensemble	- 0,4	24 486	24 866	- 0,5	- 0,9	+ 1,5
dont titulaires	- 0,1	25 463	25 832	- 0,6	- 0,8	+ 1,6
Catégorie A	+ 2,3	30 237	30 361	- 1,7	- 1,3	+ 1,4
Catégorie B	- 7,0	22 709	23 203	- 0,1	- 0,3	+ 2,0
Catégorie C	- 0,4	18 632	19 046	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,6

(1) Rémunération moyenne des personnes présentes sur les deux années : 2002 et 2003.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2002 et 2003 (semi définitifs pour 2003).

Tableau 3

Distribution des salaires annuels nets par catégorie statutaire en 2003

En euros

	Ensemble	Titulaires			
		Ensemble	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
1 ^{er} décile (D1)	14 815	16 063	19 615	18 157	13 772
2 ^e décile (D2)	17 404	18 320	21 912	19 298	14 975
3 ^e décile (D3)	19 335	20 078	24 059	20 223	16 085
4 ^e décile (D4)	20 962	21 695	25 815	21 154	17 203
5^e décile (médiane)	22 767	23 582	27 676	22 268	18 305
6 ^e décile (D6)	24 854	25 626	29 939	23 355	19 638
7 ^e décile (D7)	27 150	27 962	32 765	24 776	20 881
8 ^e décile (D8)	30 394	31 371	36 879	26 816	22 588
9 ^e décile (D9)	36 691	37 782	43 740	29 623	25 491
Rapport interdécile (D9/D1)	2,5	2,4	2,2	1,6	1,9

Lecture : en 2003, 10 % des agents titulaires de l'État perçoivent un salaire annuel net inférieur à 16 063 € (1^{er} décile), 20 % un salaire inférieur à 18 320 € (2^e décile).

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État en 2003 (semi définitifs).

Depuis 2002, date à laquelle la durée légale de 35 heures a été étendue à l'ensemble des entreprises, la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps complet, telle que la mesure l'enquête Emploi, est quasiment stable ; en 2004, les hommes salariés à temps complet déclarent travailler 39 heures et 40 minutes en moyenne sur une semaine normale de travail, tandis que les femmes, moins souvent cadres et davantage soumises à des contraintes familiales, déclarent 2 heures de moins (*tableau 1*). En revanche, les salariés à temps partiel déclarent travailler 23 heures en moyenne par semaine, soit 1 heure et demie de moins qu'en 2002 et 2003. Les non-salariés ont quant à eux une durée du travail nettement supérieure à celle des salariés : plus de 55 heures en moyenne pour les hommes et près de 45 heures pour les femmes.

Après deux années de légère baisse entre 1999 et 2001 et une hausse en 2002, le nombre d'*accidents du travail déclarés* diminue à nouveau en 2003 (- 3,5 %). Le nombre d'accidents du trajet suit les mêmes inflexions (*tableau 2*). Les maladies professionnelles poursuivent quant à elles leur forte progression : leur nombre a quadruplé depuis 1997, en lien avec les changements dans la procédure de reconnaissance des maladies et avec la perception de nouveaux risques, comme la présence d'amiante dans les locaux professionnels ou l'exposition aux produits chimiques. En 2003, 1 665 accidents de travail ou maladies professionnelles mortels sont survenus.

La négociation collective connaît des évolutions contrastées en 2004. La négociation de branche progresse : 1 046 accords signés,

contre 884 l'année précédente (*tableau 3*). Tandis que les salaires et les primes restent des thèmes traditionnels de négociation, la formation professionnelle et la retraite prennent de l'importance, et le thème du temps de travail reste stable. La négociation interprofessionnelle est en revanche un peu moins dynamique qu'en 2003, avec 50 accords signés contre 66. Le plus important est l'accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le nombre d'*accords d'entreprise* est également en baisse, et ce pour la deuxième année consécutive. Environ 9 000 entreprises et 3,7 millions de salariés sont concernés par les 15 000 accords conclus en 2004. Près d'un accord déposé sur deux a pour objet la participation, l'intéressement ou l'épargne salariale, soit 39 % de l'ensemble des thèmes, proportion en hausse par rapport à 2003 (*graphique 1*). Le thème des salaires et des primes représente environ un thème d'accord sur quatre, comme en 2003. Celui du temps de travail perd encore de son importance, conséquence de l'aboutissement du processus de négociation sur la réduction du temps de travail. Il ne représente plus qu'un thème d'accord sur cinq, contre près de la moitié en 2001. Dans la lignée de 2003, la part des accords signés dans les entreprises de moins de 50 salariés recule à nouveau (18 % contre 23 % un an auparavant). Ces dernières avaient en effet réagi aux incitations financières à procéder à une réduction négociée et formalisée du temps de travail, qui n'existent plus depuis juillet 2003.

DÉFINITIONS

Accidents du travail, du trajet, maladies professionnelles déclarés - Il s'agit des déclarations d'accidents et maladies reçues par les caisses primaires d'assurance maladie chaque année, que le caractère professionnel ait été reconnu ou non par la Sécurité sociale.

Accords d'entreprise - Sont dénombrés les accords conclus au niveau des entreprises, déposés dans les directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et signés par des délégués syndicaux, des salariés mandatés ou des délégués du personnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La négociation collective en 2004 », *Bilans et rapports*, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Éditions législatives, juillet 2005.

« Site des accidents du travail et des maladies professionnelles », www.risquesprofessionnels.ameli.fr.

Tableau 1
Durée hebdomadaire moyenne du travail ()*

	2002		2003		2004	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Salariés	38 h 50	33 h 55	38 h 55	33 h 55	38 h 50	33 h 20
Temps complet	39 h 30	37 h 40	39 h 30	37 h 35	39 h 40	37 h 40
Temps partiel	24 h 35	24 h 40	24 h 30	24 h 35	22 h 40	23 h 05
Non-salariés	54 h 40	45 h 40	54 h 55	45 h 25	55 h 10	44 h 55
Temps complet	55 h 40	50 h 10	55 h 50	49 h 50	56 h 30	50 h 25
Temps partiel	27 h 40	25 h 35	28 h 10	26 h 20	25 h 00	22 h 50

(*) En moyenne annuelle sur la base déclarée par les personnes interrogées.

Champ : actifs occupés.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Tableau 2
Accidents du travail, du trajet et maladies professionnelles déclarés

En milliers

	1999	2000	2001	2002 (1)	2003 (1)
Accidents du travail	1 362,0	1 361,1	1 349,6	1 482,1	1 430,8
Accidents du trajet	136,9	131,8	129,4	154,5	148,8
Maladies professionnelles	24,2	30,1	35,7	45,1	60,5

(1) Données estimées.

Source : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, direction des risques professionnels.

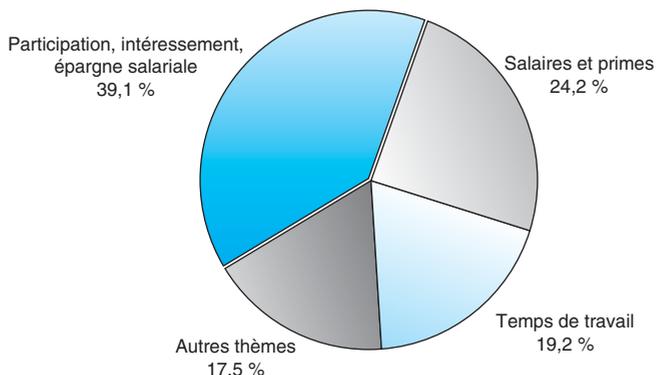
Tableau 3
Nombre d'accords conclus par niveau de négociation

	2001	2002	2003	2004
Accords interprofessionnels	39	43	66	50
Accords de branche	897	892	884	1 046
Accords d'entreprise (1)	-	22 976	19 014	14 601

(1) Pour 2004, les données sont provisoires, pour 2001 les données disponibles ne sont pas comparables avec les années suivantes suite à un changement de méthode d'analyse.

Source : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares.

Graphique 1
Répartition des thèmes négociés dans les accords d'entreprise signés en 2004



Source : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares.

En 2004, le *revenu disponible brut* perçu par les ménages retrouve une progression plus dynamique après la forte décélération observée l'année précédente : + 3,2 %, après + 1,7 % (*tableau 1*). Compte tenu de l'évolution du prix de la dépense de consommation (+ 1,8 %), le pouvoir d'achat du revenu disponible brut augmente de 1,4 %, contre seulement 0,4 % en 2003.

Malgré la stagnation de l'emploi, la masse salariale accélère en 2004 (+ 2,8 %, après + 2,0 %). La hausse du salaire moyen a en effet bénéficié d'une forte revalorisation du Smic au 1^{er} juillet (+ 5,8 %). Le revenu des entrepreneurs individuels croît toujours à un rythme soutenu (+ 4,6 %) grâce à une bonne conjoncture dans le secteur du bâtiment. Les revenus du patrimoine, qui pesaient négativement sur la croissance du revenu des ménages en 2003, rebondissent en 2004 et progressent de 3,6 % grâce à l'évolution favorable des loyers et des dividendes versés par les entreprises. Les prestations sociales en espèces gardent une croissance élevée sous l'effet de l'accélération des versements des régimes vieillesse (suite aux nouvelles possibilités de départ en retraite à 60 ans pour les carrières longues) et famille (avec la création de la prestation d'accueil du jeune enfant au 1^{er} janvier 2004), malgré le ralentissement des allocations chômage et maladie. Les impôts sur le revenu et le patrimoine ralentissent légèrement, en raison d'une part de la faible progression des revenus l'année précédente, et d'autre part des mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu (baisse des taux du barème et revalorisation de la prime pour l'emploi).

Après une baisse continue entre 2000 et 2003, le taux de prélèvements obligatoires augmente en 2004 et s'établit à 43,4 % du produit intérieur brut (*tableau 2*). L'ensemble des impôts perçus par l'État augmente fortement. L'impôt sur les sociétés est en forte croissance (+ 12,4 %) en raison de l'amélioration de la conjoncture en 2004 et fin 2003. De même, la vigueur de la consommation des ménages, tirée par la hausse du pouvoir d'achat, entraîne une vive progression des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (+ 6,1 %). De plus, le fonds de financement de la réforme des cotisations patronales (Forec), qui faisait partie des organismes de sécurité sociale, disparaît et ses recettes sont affectées à l'État. À l'inverse, dans le cadre des transferts de compétence de l'État aux administrations publiques locales, une fraction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers est désormais perçue par ces dernières. Au final, le besoin de financement de l'État se réduit de 10,0 milliards d'euros en 2004, mais il reste élevé (52,2 milliards).

Enfin, la croissance des prélèvements obligatoires reçus par les administrations publiques locales est importante, notamment en raison de la forte progression des impôts locaux. Cependant, les dépenses, soutenues par l'investissement, sont encore plus dynamiques et les administrations locales sont déficitaires en 2004. Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale atteint quant à lui un niveau record : 15,9 milliards d'euros. Cette dégradation vient des dépenses qui, malgré un ralentissement, conservent un rythme soutenu (+ 4,5 % après + 5,2 % en 2003).

DÉFINITION

Revenu disponible brut des ménages - Revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2004 », *Insee première*, n° 1017, mai 2005.

« Les comptes des administrations publiques en 2004 », *Insee première*, n° 1018, mai 2005.

« L'économie française – Comptes et dossiers », *Collection Références*, Insee, édition 2005-2006, juin 2005.

prélèvements obligatoires

14

Tableau 1

Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

En milliards d'euros courants

	2000	2001	2002	2003	2004
Rémunération des salariés (1)	754,4	789,0	821,9	841,7	865,8
<i>dont salaires et traitements bruts</i>	552,5	579,8	604,7	616,8	633,9
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte (2)	209,5	224,0	229,1	237,1	248,0
Revenus nets de la propriété (3)	95,4	97,9	99,7	92,7	96,0
Revenu primaire (4) = (1) + (2) + (3)	1 059,3	1 110,9	1 150,7	1 171,5	1 209,7
Impôts sur le revenu et le patrimoine (5)	133,2	136,5	136,0	140,4	143,8
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées (6)	87,6	92,7	97,6	101,8	105,4
Cotisations sociales employeurs versées (7)	201,9	209,3	217,3	225,0	231,9
Prestations sociales reçues en espèces (8)	273,3	283,7	299,2	311,7	324,2
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) (9)	13,1	14,3	16,5	16,9	12,7
Revenu disponible brut (RDB) (10) = (4) - (5) - (6) - (7) + (8) + (9)	923,0	970,4	1 015,5	1 032,9	1 065,6
Prestations sociales / RDB avant impôts (en %) (8) / ((10) + (5))	25,9	25,6	26,0	26,6	26,8
Impôts / RDB avant impôts (en %) (5) / ((10) + (5))	12,6	12,3	11,8	12,0	11,9

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Tableau 2

Les prélèvements obligatoires en 2004

	En milliards d'euros	En % du PIB	Évolution 2004/2003 (en %)
État (1)	268,5	16,3	11,8
Organismes divers d'administration centrale	15,8	1,0	15,0
Administrations publiques locales	88,0	5,3	10,1
Administrations de sécurité sociale (2)	338,3	20,5	- 1,3
Institutions de l'Union européenne (3)	5,3	0,3	- 21,6
Total prélèvements obligatoires	715,9	43,4	4,8
Principaux prélèvements (4)			
Taxe sur la valeur ajoutée	119,3	7,2	6,1
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	24,7	1,5	3,1
Impôt sur les revenus	46,8	2,8	- 0,9
Contribution sociale généralisée	67,1	4,1	3,3
Impôt sur les sociétés (5)	41,2	2,5	12,4
Taxe professionnelle	20,0	1,2	7,4
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	18,8	1,1	5,5
Taxe d'habitation	10,6	0,6	5,5
Cotisations sociales effectives	268,0	16,2	3,1

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la Sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

(2) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

(3) Les versements aux Institutions européennes comprennent, outre les impôts retracés dans le tableau, un transfert de l'État au titre de la « quatrième ressource ».

(4) Prélèvements bruts sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.

(5) Y compris l'imposition forfaitaire annuelle.

Sources : Insee, comptes de la Nation (base 2000), direction de la Prévision, direction générale de la Comptabilité publique.

En 2002, le **niveau de vie** moyen annuel des individus vivant en France métropolitaine s'élève à 17 100 €, en hausse de 1,5 % en euros constants par rapport à 2001 et de 9,1 % depuis 1998 (tableau 1). L'année 2002 marque ainsi un ralentissement dans la progression du niveau de vie, lié à la dégradation de la conjoncture économique et au début de la remontée du chômage. Entre 1998 et 2002, toutes les catégories de population connaissent une amélioration, mais ce sont les plus sensibles à la conjoncture qui en profitent le plus : le niveau de vie progresse ainsi au rythme d'environ 2,5 % par an pour les actifs, mais seulement de 1,2 % pour les retraités et inactifs âgés de 60 ans ou plus. L'indexation, en règle générale, des pensions sur l'évolution des prix contribue à limiter la hausse des niveaux de vie chez les retraités.

Sur la période 1996-2002, c'est le premier décile qui augmente le plus : en effet, le seuil de niveau de vie en deçà duquel vivent les 10 % d'individus les plus modestes est, en 2002, supérieur de 15 % à son équivalent en 1996 (graphique 1). Parallèlement, le niveau de vie moyen des individus appartenant au premier décile en 2002 dépasse de 20 % celui des individus classés dans ce décile en 1996. Ces évolutions s'ex-

pliquent en partie par un relèvement des montants des prestations sociales et des revenus de remplacement : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire, hausse de l'allocation de solidarité spécifique. À l'autre extrême, le niveau de vie moyen des 10 % d'individus les plus aisés en 2002 est supérieur de 13 % à celui des 10 % d'individus les plus aisés en 1996. Plus souvent tirés d'une activité d'indépendant ou de cadre supérieur, les revenus les plus élevés sont davantage sensibles à la conjoncture : ils progressent ainsi fortement entre 1998 et 2001 mais très peu entre 2001 et 2002.

Ces évolutions n'ont que peu d'incidence sur les inégalités de revenus. Au seul regard du rapport interdécile, elles n'entraînent pas de modification significative même si ce dernier tend légèrement à la baisse. En revanche, les **taux de pauvreté** diminuent plus nettement (de l'ordre de 0,6 point entre 1998 et 2002), que l'on considère le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian ou à 50 % (tableau 2). Ainsi, en 2002, selon le premier seuil, la France métropolitaine comptabilise 7,1 millions de personnes pauvres, soit 12,2 % de la population, contre 12,8 % en 1996. Avec un seuil à 50 %, elle en comptabilise 3,5 millions en 2002, soit 6 % de la population.

DÉFINITIONS

Niveau de vie - Il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les UC sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, pour un couple avec deux enfants de 15 et 7 ans, le nombre d'UC sera : $1 * 1 UC + 2 * 0,5 UC + 1 * 0,3 UC = 2,3$.

Revenu disponible - Il comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs, mais pas les revenus du patrimoine. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Taux de pauvreté (monétaire) - Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian, l'Insee utilise historiquement un seuil à 50 %.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee première*, n° 947, janvier 2004.

Tableau 1

Niveau de vie annuel moyen des individus et indicateurs d'inégalité

En euros constants

	1998	1999	2000	2001	2002
Ensemble	15 670	16 070	16 440	16 840	17 100
Actifs salariés ou chômeurs	16 450	16 880	17 300	17 800	18 140
Indépendants	18 780	20 130	21 060	21 100	21 630
Retraités ou inactifs de 60 ans ou plus	15 420	15 800	16 020	16 280	16 180
Rapport interdécile (D9/D1)	3,26	3,23	3,27	3,23	3,20
D5/D1	1,79	1,77	1,78	1,77	1,77
D9/D5	1,82	1,83	1,84	1,83	1,81
Indice de Gini (en %)	26,8	26,9	27,2	27,2	26,7

Lecture : D5/D1 est le rapport de la médiane (D5) au décile inférieur (D1). Le fléchissement de ce rapport entre 1998 et 2002 indique que le bas de la distribution des niveaux de vie s'est rapproché du milieu.

L'indice de Gini est un indicateur synthétique des inégalités. Le fléchissement de cet indice entre 2001 et 2002 indique une concentration moins forte des niveaux de vie et ainsi, une diminution globale des inégalités.

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

Graphique 1

Niveau de vie : médiane et limites des déciles extrêmes de population

Lecture : le seuil de niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % d'individus les plus modestes (limite du 1^{er} décile) est, en 1998, supérieur de 4,1 % au seuil de 1997.

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

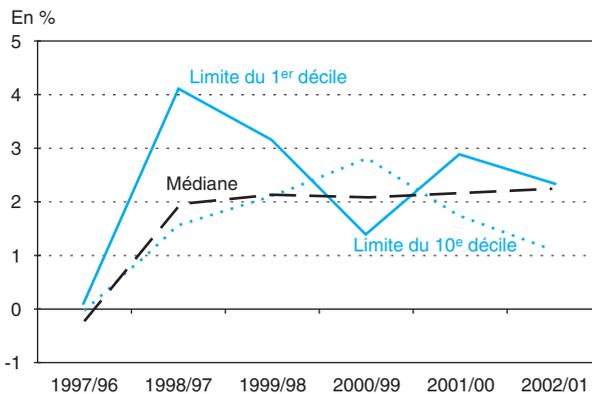


Tableau 2

Niveau de vie, taux de pauvreté et nombre de pauvres selon le seuil

	1998	1999	2000	2001	2002
Seuil à 60 % du niveau de vie médian					
En euros 2002 par mois	690	705	720	736	752
Taux (en %)	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2
Nombre de personnes (en milliers)	7 275	7 065	7 328	7 167	7 147
Seuil à 50 % du niveau de vie médian					
En euros 2002 par mois	575	588	600	613	627
Taux (en %)	6,7	6,4	6,5	6,1	6,0
Nombre de personnes (en milliers)	3 806	3 641	3 742	3 557	3 493

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

En 2004, la croissance de la **dépense de consommation** des ménages est de 2,0 % en volume (après + 1,4 % en 2003, *tableau 1*) et se situe légèrement au-dessus de la moyenne des quinze dernières années (+ 1,8 %). Elle est favorisée par une légère reprise du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (+ 1,4 %), qui, parallèlement et comme l'an passé, réduisent leur épargne au profit de la consommation. Leur **taux d'épargne** baisse ainsi de 0,6 point et atteint 15,4 %. Le **taux d'épargne financière** décroît un peu plus fortement perdant 0,9 point (*tableau 2*).

L'ensemble des dépenses liées au logement représente 30,3 % de la dépense de consommation des ménages (*graphique 1*) et contribue pour 0,7 point à la croissance de celle-ci en 2004. Parmi ces dépenses, celles d'éclairage et de chauffage augmentent mais à un rythme moindre (+ 3,7 % après + 6,0 %) tandis que celles concernant l'équipement du logement s'accroissent (+ 1,5 % après - 1,4 %). Deuxième poste de consommation des ménages après le logement, les dépenses de transports reprennent en 2004 (+ 1,7 % après - 1,2 %). Après deux années de repli, les achats

d'automobiles progressent de 2,7 % ; ceux de bicyclettes affichent une hausse encore plus forte (+ 13,0 %). Les services de transport sont également en forte progression cette année (+ 5,2 %), grâce notamment au transport aérien (+ 6,0 %) et au trafic ferroviaire (+ 2,9 %). Comme les années précédentes, l'attrait des ménages pour les biens et services des technologies de l'information et de la communication (TIC) se poursuit (+ 12,2 %) : les achats de téléviseurs, portés par des événements sportifs comme l'Euro 2004 ou les Jeux olympiques, progressent de 27,7 %, au profit de la dernière génération (LCD et plasma) ; ceux d'appareils photos numériques s'accroissent pour leur part de plus de 70 %. Les ménages continuent également à s'équiper en matériel informatique (+ 30,7 %), en particulier en ordinateurs portables ou moniteurs à écran plat. Les achats de téléphones portables baissent légèrement en quantité mais augmentent en volume, en lien avec la montée en gamme des appareils acquis. Depuis la mise en place d'une politique de fortes hausses des prix (+ 24,5 % en 2004), la consommation de tabac continue de chuter fortement (- 18,2 %).

DÉFINITIONS

Dépense de consommation finale - Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.
- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages - Le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière - L'épargne des ménages peut être utilisée soit à l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logement, soit à des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2004 », *Insee première*, n° 1017, mai 2005.

« La consommation des ménages en 2004 », *Insee première*, n° 1033, juillet 2005.

Tableau 1

Consommation des ménages par fonction

En %

	Variations en volume aux prix de l'année précédente				Coefficient budgétaire (1)
	2001	2002	2003	2004	2004
Alimentation et boissons non alcoolisées	0,4	1,1	1,0	0,9	11,0
Boissons alcoolisées et tabac	1,3	- 0,8	- 7,4	- 10,0	2,5
Articles d'habillement et chaussures	- 0,1	3,0	1,2	1,3	3,8
Logement, chauffage, éclairage	3,1	1,6	3,1	2,7	18,7
Équipement du logement	0,4	2,4	- 1,4	1,5	4,5
Santé (dépenses à la charge des ménages)	6,4	4,2	3,5	2,3	2,6
Transports	2,6	0,7	- 1,2	1,7	11,4
Communications	14,9	13,6	5,6	5,5	2,1
Loisirs et culture	5,0	6,3	3,7	4,8	7,2
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	1,6	2,9	3,2	3,0	0,5
Hôtels, cafés et restaurants	1,6	0,7	- 0,6	- 0,8	4,7
Autres biens et services	0,5	1,4	1,7	2,8	8,3
Dépenses de consommation des ménages	2,5	2,2	1,4	2,0	76,4
Dépenses de consommation des ISBLSM (2)	3,9	5,1	- 2,2	1,9	2,0
Dépenses de consommation des APU (2)	3,3	4,3	2,9	2,2	21,7
dont : santé	5,4	3,6	4,0	3,0	9,7
éducation	2,3	- 0,4	0,0	0,9	6,7
Consommation effective des ménages	2,7	2,7	1,7	2,0	100,0

(1) Calculé ici en prix courants, il est le rapport à la consommation effective, de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services).

(2) Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs...) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Tableau 2

Taux d'épargne des ménages

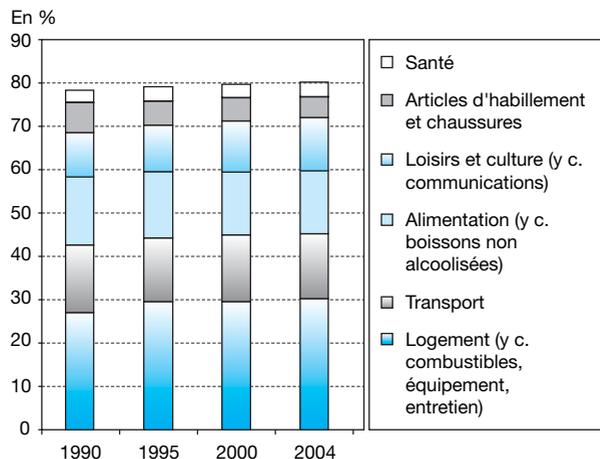
En %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux d'épargne	16,4	15,0	15,9	15,5	15,2	15,1	15,8	16,9	16,0	15,4
Taux d'épargne financière	8,3	6,8	7,9	7,3	6,7	7,2	7,4	8,5	6,9	6,0

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Graphique 1

Part des principales fonctions de la dépense de consommation des ménages, en valeur



Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Les opinions des Français concernant leur environnement économique sont appréhendées à travers l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee depuis 1987. Les ménages forment leur opinion sur leur environnement économique, certains aspects de leur situation économique personnelle ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne, en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration). Ces indicateurs permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages. Des *enquêtes similaires* sont effectuées dans tous les pays de l'Union européenne élargie, à l'exception de Malte.

L'*indicateur résumé* d'opinion des ménages, corrigé des variations saisonnières, est en baisse depuis septembre 2004, où il avait atteint un point haut (*graphique 1*). Cette détérioration

a connu une pause au premier trimestre 2005, mais l'indicateur a à nouveau chuté en mai. En juin 2005, l'indicateur résumé d'opinion des ménages s'est stabilisé à un niveau bas. C'est surtout le solde d'opinion concernant le niveau de vie futur qui a contribué à la baisse de l'indicateur résumé entre octobre 2004 et mai 2005 (*tableau 1*). Après une détérioration au dernier trimestre 2004, l'opinion des ménages concernant l'*opportunité d'acheter* a progressé en début d'année 2005. Cependant, il s'est à nouveau dégradé en mai et surtout en juin. Concernant l'*évolution future du chômage*, l'opinion des ménages a été très variable sur la période récente (*graphique 2*). Après s'être améliorée au second semestre 2004, leur opinion sur le sujet s'est dégradée au premier trimestre 2005, mais a connu une amélioration très forte en juin 2005 en lien avec l'annonce de nouvelles mesures pour l'emploi.

DÉFINITIONS

Enquêtes similaires - Afin de permettre une parfaite harmonisation de toutes les enquêtes européennes, le questionnaire français a été modifié en janvier 2004, ce qui a causé des ruptures dans le niveau des soldes d'opinion. Ceux-ci sont donc plus difficilement interprétables.

Indicateur résumé - Pour chaque question posée, on calcule un solde d'opinion par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs seules évolutions. L'indicateur résumé est la moyenne arithmétique des soldes d'opinion de cinq questions posées aux ménages sur le niveau de vie passé et futur, leur situation financière passée et future et sur l'opportunité d'acheter. Ces cinq soldes d'opinion sont sélectionnés en raison de leur proximité à la tendance d'ensemble des soldes d'opinion issus de l'enquête.

Opportunité d'acheter - La question posée aux ménages est « Dans la situation économique actuelle, pensez-vous que les gens aient intérêt à faire des achats importants (meubles, électroménager, matériels électroniques ou informatiques...) : le moment est plutôt favorable / le moment n'est ni favorable ni défavorable / le moment est plutôt défavorable ? ». L'indicateur est le solde en pourcentage de la première et de la dernière réponse, les réponses « ne sait pas » n'étant pas prises en compte.

Évolution future du chômage - La question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les douze prochains mois, le nombre de chômeurs va : fortement augmenter / un peu augmenter / rester stationnaire / un peu diminuer / fortement diminuer ? ». Une hausse de cet indicateur s'interprète comme une aggravation des opinions pessimistes des Français.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Opinion des ménages et analyse conjoncturelle », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2001.

« Une lecture enrichie des réponses aux enquêtes de conjoncture », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2002.

« Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – juin 2005 », *Informations rapides*, série « Principaux indicateurs », Insee, n° 191, juin 2005 et note méthodologique associée.

Tableau 1
Opinion des ménages

En données corrigées des variations saisonnières (cvs)

Soldes de réponses (en %)	2004						2005					
	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Indicateur résumé	- 23	///	- 17	- 19	- 23	- 25	- 25	- 23	- 25	- 24	- 29	- 30
Situation financière personnelle												
- évolution passée	- 16	///	- 15	- 15	- 16	- 18	- 19	- 18	- 20	- 20	- 21	- 23
- perspectives d'évolution	- 4	///	3	0	- 4	- 2	- 4	- 2	- 4	- 3	- 7	- 4
Niveau de vie en France												
- évolution passée	- 53	///	- 47	- 47	- 54	- 57	- 58	- 55	- 55	- 55	- 62	- 66
- perspectives d'évolution	- 30	///	- 19	- 22	- 27	- 33	- 33	- 30	- 34	- 34	- 43	- 37
Opportunité d'acheter	- 10	///	- 8	- 9	- 13	- 15	- 12	- 10	- 11	- 10	- 12	- 19
Autres soldes												
Situation financière personnelle												
- niveau actuel	17	///	14	18	16	14	12	13	13	13	11	9
Capacité future à épargner	- 9	///	- 4	- 2	- 7	- 10	- 15	- 12	- 10	- 13	- 13	- 19
Opportunité d'épargner	21	///	16	20	16	19	19	19	22	23	17	11
Chômage – perspectives d'évolution	57	///	41	50	45	44	51	42	57	56	70	43
Prix - évolution passée	8	///	- 8	- 6	4	6	8	11	12	9	8	4
Prix - perspectives d'évolution	- 43	///	- 60	- 52	- 39	- 45	- 43	- 39	- 41	- 41	- 34	- 34

Lecture : en février 2005, le solde entre « opinions positives » et « opinions négatives » quant à l'opportunité d'acheter a augmenté de 2 points par rapport au mois de janvier.

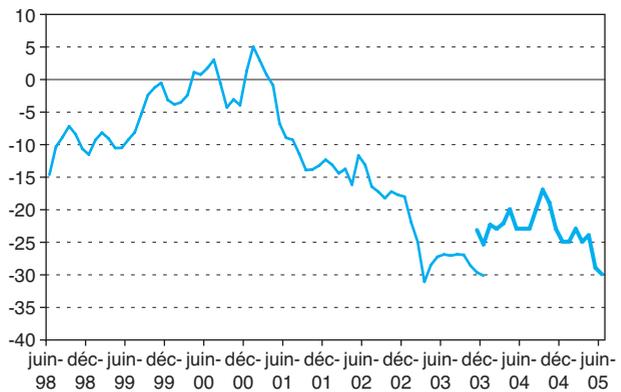
Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

Graphique 1
Les opinions des Français : indicateur résumé

Note : l'enquête ayant été modifiée en janvier 2004, il y a une rupture de série à partir de cette date.

Lecture : en mai 2005, la différence entre les pourcentages d'opinions résumées « positives » et « négatives » recule de 5 points par rapport au mois d'avril (en données cvs).

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

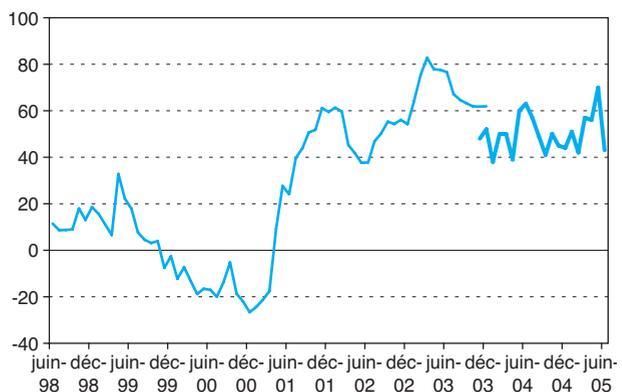


Graphique 2
L'évolution future du chômage

Note : voir graphique 1.

Lecture : en février 2005, l'indicateur sur l'évolution future du chômage diminue de 9 points par rapport au mois de janvier (en données cvs).

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.



En mars 2004, 39,9 millions de Français étaient inscrits sur les listes électorales d'une commune de France métropolitaine, soit neuf citoyens majeurs sur dix. Les femmes constituent 53 % de cet électorat et, à structure d'âge identique, leur participation est proche de celle des hommes. Néanmoins, après soixante ans d'exercice du droit de vote, les femmes sont encore peu présentes en tant qu'élues sur la scène politique.

Sur le plan national, pendant très longtemps, le Sénat n'a accordé qu'une faible place aux femmes. Les sénateurs sont élus pour neuf ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs. De 1952 à 1958, le Sénat a été renouvelé par moitié, intégralement en 1959 puis par tiers aux élections suivantes. À partir du début des années 90, les femmes entrent plus nombreuses au Sénat mais elles ne sont encore que 5 % en 1992 (*graphique 1*). En 2001, grâce au **changement de scrutin** et à la **loi du 6 juin 2000** sur la parité en politique, une place plus significative leur est accordée puisqu'elles représentent 10 % des sénateurs. Leur part au sein des élus atteint ensuite 17 % en 2004.

Les élections à la proportionnelle, telles celles du Parlement européen, sont plus favorables aux femmes. Aux élections de 1999, avant la loi

sur la parité, déjà 40 % des élus français sont des femmes, soit une proportion supérieure de 10 points à la moyenne des autres pays. Ainsi, la France apparaît comme l'un des pays les plus paritaires, les femmes représentant, en 2004, 44 % des députés européens (*tableau 1*). Elle se rapproche ainsi de la Suède et du Luxembourg, qui affichent les taux de féminisation les plus élevés.

Au niveau local, la progression de la place des femmes aux élections cantonales s'accélère lors des deux dernières élections. Cependant, les conseils généraux restent encore très largement masculins avec neuf élus sur dix en 2004 (*graphique 2*). Les **scrutins uninominaux** sont en effet moins favorables à la parité que les **scrutins de liste**.

Au sein des conseils régionaux, la place des femmes s'affirme progressivement, pour atteindre près de 36 % parmi les candidates et 27 % des élus aux élections de 1998. L'application de la loi a introduit, lors des élections de 2004, une vraie parité dans les conseils régionaux, puisque désormais, 48 % des conseillers régionaux sont des conseillères. Néanmoins, une seule femme a été désignée présidente de région même si ces instances sont actuellement les plus féminisées.

DÉFINITIONS

Changement de scrutin - Pour les élections au Sénat, la loi n° 2000-641 du 10 juillet 2000 a renforcé la représentation proportionnelle dans l'élection des sénateurs. Pour la première fois en 2001, les circonscriptions élisant trois ou quatre sénateurs ont appliqué le mode de scrutin proportionnel, comme celles qui en éalisaient cinq auparavant. Néanmoins, la loi du 30 juillet 2003 a rétabli le scrutin majoritaire dans celles élisant trois sénateurs.

Loi du 6 juin 2000 - Cette loi sur la parité en politique a nécessité une réforme constitutionnelle. L'article 3 de la Constitution stipule dorénavant : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». La loi organise les nouveaux scrutins pour parvenir à la parité : pour les **scrutins de liste**, la loi impose la parité des candidatures, à une candidature près lorsque le nombre de places est impair. D'un point de vue pratique, le **scrutin majoritaire uninominal** ne permet pas d'imposer la parité des candidatures. Une pénalisation financière des partis politiques est prévue quand le principe de parité n'est pas appliqué.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La participation électorale au printemps 2004 », *Insee première*, n° 997, décembre 2004.

« La parité à pas comptés », *Insee première*, n° 1006, mars 2005.

« Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un bilan contrasté », rapport de l'Observatoire de la Parité, mars 2005.

Tableau 1

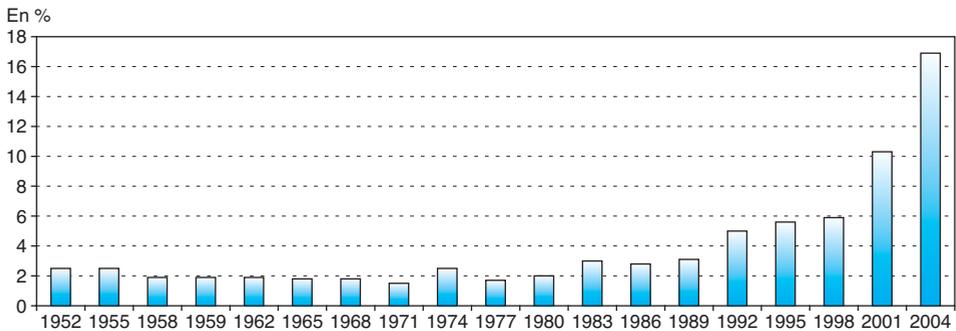
Les femmes au Parlement européen pour la législature 2004/2009

	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Suède	11	19	57,9	Hongrie	8	24	33,3
Luxembourg	3	6	50,0	Allemagne	31	99	31,3
Pays-Bas	12	27	44,4	Belgique	7	24	29,2
France	34	78	43,6	Grèce	7	24	29,2
Slovénie	3	7	42,9	Portugal	6	24	25,0
Autriche	7	18	38,9	Royaume-Uni	19	78	24,4
Irlande	5	13	38,5	Lettonie	2	9	22,2
Lituanie	5	13	38,5	République tchèque	5	24	20,8
Danemark	5	14	35,7	Italie	15	78	19,2
Finlande	5	14	35,7	Pologne	7	54	13,0
Slovaquie	5	14	35,7	Chypre	0	6	0,0
Espagne	18	54	33,3	Malte	0	5	0,0
Estonie	2	6	33,3	Total	222	732	30,3

Source : Communautés européennes, service Europarl.

Graphique 1

Les femmes élues au Sénat

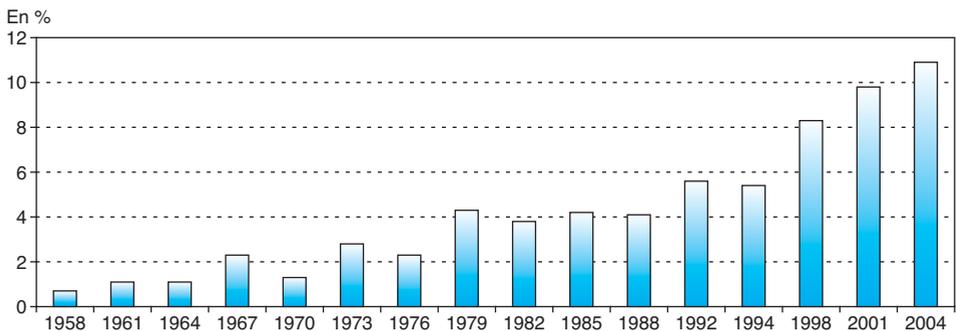


Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

Graphique 2

Les femmes élues dans les conseils généraux



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

En 2003, plus de la moitié des personnes âgées de 15 ans ou plus sont allées au cinéma au moins une fois dans l'année. En attirant 46 % des Français, la visite de monuments historiques (châteaux, édifices religieux, sites pré-historiques...) constitue la deuxième activité culturelle la plus prisée (*tableau 1*). Viennent ensuite les expositions (37 %) et les musées (29 %). Mais une personne sur quatre a également assisté à un concert, le plus souvent pour écouter de la chanson française (pour 43 % des spectateurs) ou de la musique classique (26 %). Dans tous les cas, les femmes sont majoritaires dans la fréquentation des équipements culturels. Les seules sorties à dominante masculine sont les concerts de jazz et ceux de musiques électroniques (techno) et de rock où les femmes ne représentent environ qu'un tiers du public. Le caractère sexué des goûts culturels s'exprime également dans le domaine de la lecture : en 2003, 38 % des hommes déclarent n'avoir lu aucun livre au cours des douze derniers mois contre 25 % des femmes et, quand celles-ci lisent, elles le font d'un nombre plus élevé d'ouvrages que les hommes (23 livres en moyenne contre 19). La différence s'accroît avec le type de lecture : 62 % des femmes déclarent avoir lu des livres de fiction pour 37 % des hommes (*tableau 2*). Elles ont une prédilection pour les romans sentimentaux et les auteurs classiques mais la domination des femmes se vérifie de manière générale sur tous les genres littéraires, y compris pour les romans policiers, genre très nettement masculin trente ans plus tôt et qui s'est féminisé au cours des années 80 et 90. Les seuls genres majoritairement masculins sont les livres de sciences et techniques, les livres consacrés au sport et les bandes dessinées. Les femmes sont par ailleurs plus nom-

breuses à fréquenter les bibliothèques ou médiathèques : elles constituent en effet près des deux tiers des usagers adultes de ces équipements.

Les consommateurs d'activités culturelles sont aussi plus jeunes : 29 % ont moins de 30 ans. C'est particulièrement vrai pour le cinéma puisque 91 % des 15-19 ans y sont allés au moins une fois et 85 % des 20-24 ans. Mais si seulement 15 % des plus de 70 ans s'y sont rendus, ils y vont presque aussi souvent que les plus jeunes : 11 séances en moyenne dans l'année contre 14.

Selon le bilan 2004 du Centre national de la cinématographie, le cinéma, première activité culturelle des Français, enregistre une hausse de fréquentation de 12,3 % avec 194,8 millions d'entrées dans les salles contre 173,5 en 2003 (*graphique 1*). Ce niveau n'avait pas été atteint depuis une vingtaine d'années. Ce nombre d'entrées est dû en grande partie au succès des films français qui en comptabilisent 76,1 millions, soit la deuxième performance depuis 1985 (78,0 millions) après 2001 (77,3 millions). La première place du *box-office* est donc occupée par un film français, par ailleurs premier long métrage du réalisateur, « Les Choristes », qui réalise 8,4 millions d'entrées ; il est suivi de « Shrek 2 » (7,1 millions d'entrées) et de « Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban » (6,9 millions d'entrées). Cette année, parmi les dix premières places du classement, figurent cinq films français contre deux en 2003 et quatre films américains contre sept.

En 2004, chaque spectateur est allé au cinéma 5,9 fois en moyenne. Cette sortie s'effectue principalement le week-end : 56,3 % des entrées se font entre le vendredi et le dimanche. Les autres jours sont moins prisés à l'exception du mercredi, jour de sortie des nouveaux films.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee première*, n° 1008, mars 2005.

« Participation culturelle et sportive – Tableaux issus de l'enquête PCV de mai 2003 », *Document de travail*, Insee, n° F0501, mars 2005.

« La féminisation des pratiques culturelles », *Développement culturel*, Deps, n° 147, mai 2005.

« Bilan 2004 », *CNC info*, Centre national de la cinématographie, n° 290, en ligne sur le site www.cnc.fr.

Tableau 1
Sorties et visites culturelles

En %

	Ensemble	Parmi les pratiquants		
		Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 60 ans ou plus
Cinéma	52	52	38	10
Monument historique	46	52	24	19
Exposition	37	55	23	19
Musée	29	54	23	19
Concert	25	53	34	14
Théâtre	16	58	25	21
Spectacle comique	13	56	28	13
Spectacle de danse	12	58	24	17
Son et lumière	9	54	19	17
Cirque	9	60	19	11
Opéra, opérette	4	55	15	27
Ont pratiqué au moins une activité	75	52	29	17
Ensemble des 15 ans ou plus	100	52	23	26

Lecture : en 2003, 46 % des personnes de 15 ans ou plus ont visité un monument historique ; parmi celles-ci, 52 % sont des femmes et 24 % ont moins de 30 ans.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête sur la participation à la vie culturelle et sportive, mai 2003.

Tableau 2
Lectures de livres (*) au cours des douze derniers mois selon le sexe et l'âge

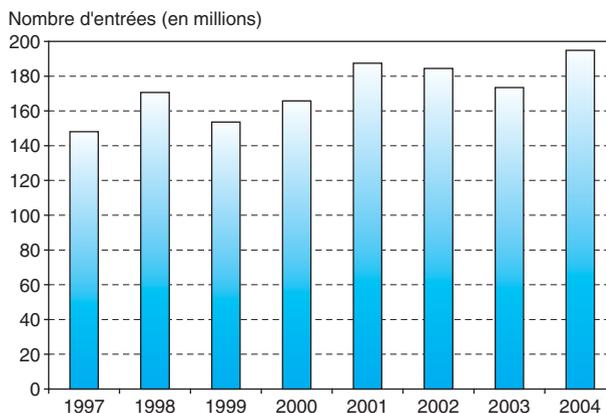
En %

	N'ont pas lu de livres	Ont lu des livres autres que de fiction	Ont lu des livres de fiction
Hommes	38	25	37
15-24 ans	33	26	42
25-39 ans	35	26	39
40-59 ans	39	26	35
60 ans ou plus	43	22	35
Femmes	25	14	62
15-24 ans	13	13	73
25-39 ans	19	13	67
40-59 ans	22	14	64
60 ans ou plus	39	13	47

(*) Bandes dessinées non comprises.

Sources : Insee, enquête sur la participation à la vie culturelle et sportive, mai 2003 et Crédoc pour l'exploitation.

Graphique 1
Fréquentation annuelle des cinémas



Source : ministère de la Culture et de la Communication, Centre national de la cinématographie.

En 2004, presque tous les ménages vivant en France métropolitaine sont équipés de biens électro-ménagers comme un réfrigérateur (simple ou combiné avec un congélateur), un téléviseur couleur ou un lave-linge (*tableau 1*). Le téléphone fixe est également présent dans 87 % des foyers et quatre ménages sur cinq disposent d'au moins une voiture. Ces équipements, apparus depuis plusieurs décennies, ont désormais atteint un seuil de saturation. Aujourd'hui, les ménages se tournent vers des biens plus récents comme le téléphone portable, l'ordinateur et l'Internet. Ce sont ceux qui ont le plus progressé depuis cinq ans : le téléphone portable est présent dans 70 % des ménages contre 28 % en 1999, le taux d'équipement en micro-ordinateur a été multiplié par deux et le taux d'accès à l'Internet par quatre. Cette vive progression est due en grande partie à l'engouement pour l'Internet rapide : en février 2004, 16 % des Français y sont connectés contre 5 % en 2002. Il est toutefois davantage répandu en Île-de-France (32 %) qu'en province (12 %), signe d'une forte disparité géographique dans son accès. À la même date, plus de quatre Français sur dix utilisent l'Internet, que ce soit au domicile ou sur le lieu de travail ou d'études. Parmi les moins de 25 ans, presque quatre sur cinq sont utilisateurs, de même parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et près de neuf sur dix parmi les cadres supérieurs. L'Internet fait l'objet d'usages multiples mais 70 % des internautes l'utilisent avant tout pour communiquer, ensuite pour rechercher des informations : culturelles ou générales dans 62 % des cas, par la presse ou d'ordre pratique, 57 % (*graphique 1*). Parmi les utilisations principales, celles à caractère commercial sont minoritaires : trois internautes sur dix naviguent pour s'informer

sur les produits et leurs prix et moins de deux pour acheter. Globalement, parmi les acheteurs en ligne, 12 % achètent souvent, la moitié « de temps en temps » et un tiers « très rarement ». Les achats effectués sont surtout liés aux voyages, aux loisirs ou à la culture. C'est avant tout la crainte pour la sécurité des paiements qui fait le plus hésiter les internautes à acheter en ligne et celle de ne pas pouvoir être remboursés en cas d'insatisfaction.

En mai 2003, 71 % des personnes de 15 ans ou plus ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive, que ce soit de façon régulière tout au long de l'année ou seulement pendant les vacances, dans le cadre d'un club ou en dehors de toute structure organisée. Vélo, natation, marche sont les trois activités les plus répandues (*tableau 2*). Elles se pratiquent selon des modalités très diverses, allant de la compétition au loisir occasionnel, et à tous les âges car adaptées aux possibilités de chacun. Parmi les 34 millions de personnes de 15 ans ou plus ayant pratiqué une activité physique ou sportive en 2003, une sur cinq détient une licence. Une sur cinq également a pris des cours, participé à des entraînements ou suivi des stages dans l'une des disciplines pratiquées, et une sur dix a pris part à une compétition organisée par une fédération sportive. Par ailleurs, la fréquence de pratique varie d'une discipline à l'autre : les sports qui demandent un apprentissage technique important et sont fréquemment pratiqués dans le cadre d'un club sportif, comme les arts martiaux, le rugby ou le football, sont ceux qui comptent le plus de pratiquants assidus. Il en est de même pour la gymnastique qui nécessite un exercice régulier, qu'il s'agisse d'une pratique compétitive ou d'entretien : 40 % des pratiquants en font plusieurs fois par semaine.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Engouement des Français pour l'internet rapide mais encore des réserves sur l'achat en ligne », *Le 4 Pages*, Sessi, n° 192, août 2004.

« Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee première*, n° 1008, mars 2005.

« Participation culturelle et sportive – Tableaux issus de l'enquête PCV de mai 2003 », *Document de travail*, Insee, n° F0501, mars 2005.

Tableau 1
Équipement des ménages en divers biens durables

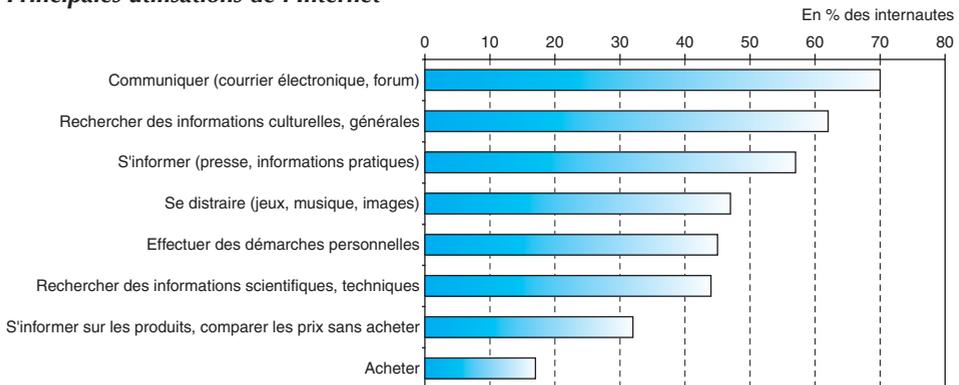
	En %					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Réfrigérateur (simple ou combiné)	98	98	-	-	99	99
Téléviseur couleur	92	93	94	94	95	95
Lave-linge	89	90	-	91	92	92
Téléphone fixe	-	-	87	88	86	87
Voiture	78	79	79	79	80	81
Congélateur (avec ou sans réfrigérateur)	83	85	-	-	78	80
Four à micro-ondes	-	61	-	68	-	74
Magnétoscope	65	-	70	-	71	71
Téléphone portable (1)	28	44	55	62	66	70
Micro-ordinateur (portable ou non)	23	27	33	37	41	45
Accès à l'Internet	7	12	18	23	28	30

(1) Au moins un membre du ménage est possesseur.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

Graphique 1
Principales utilisations de l'Internet



Note : le total est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Source : CSA Opinion, enquête de février 2004.

Tableau 2
Quelques sports parmi les plus pratiqués

	Ensemble	Parmi les pratiquants		
		Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 60 ans ou plus
Vélo	38	46	31	12
Natation, plongée	30	53	35	9
Marche	26	51	22	14
Pétanque, billard	22	35	35	11
Course, athlétisme	17	40	44	4
Ski	15	41	37	4
Gymnastique	13	77	25	19
Pêche	11	21	23	15
Tennis de table, badminton, squash	10	34	54	4
Ensemble des sportifs	71	52	24	25
Ensemble des 15 ans ou plus	100	52	23	26

Lecture : en 2003, 38 % des personnes de 15 ans ou plus ont fait du vélo ; parmi celles-ci, 46 % sont des femmes et 31 % ont moins de 30 ans.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête sur la participation à la vie culturelle et sportive, mai 2003.

En 2005, confirmant une tendance à la baisse depuis 2003, 2,3 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage de leur résidence principale au cours des deux années écoulées, 1,8 % d'un vol sans effraction de cette résidence et 8,6 % d'un vol lié à la voiture (tableau 1). Sur le plan individuel, 4,8 % des personnes se disent *victimes* d'un autre type de vol (sac à main, portefeuille...), en diminution également depuis 2003. La part des personnes se déclarant victimes d'agression ou d'acte de violence se stabilise (6,8 %), après deux années de baisse. Parmi ces agressions, 83 % sont qualifiées d'injures, 33 % d'agressions physiques, 12 % de vols avec violence et 14 % de bagarres à plusieurs.

Parallèlement, la perception d'une délinquance non dirigée directement contre soi semble diminuer : 11 % des personnes déclarent en 2005 avoir été témoins d'actes de violence ou d'agressions (contre 13 % en 2004) et 28 % des ménages déclarent que des équipements collectifs de leur quartier ou de leur village ont subi des actes de dégradation volontaire, contre 32 % en 2004.

Vues à partir des sources policières et de gendarmerie, les séries de *crimes et délits constatés* enregistrent une baisse en 2004 (- 3,8 %), pour la deuxième année consécutive après cinq années de hausse (tableau 2). Les vols, qui représentent 59 % de l'ensemble, connaissent la plus forte diminution : - 5,8 %. Elle est due en grande partie au recul des vols d'automobiles

(- 15 %), des vols à la roulotte (- 9,9 %) et des cambriolages (- 7,4 %). En revanche, les crimes et délits contre les personnes connaissent une nouvelle progression, moins marquée qu'en 2003 (+ 4,4 % après + 7,3 %), mais qui s'inscrit dans une tendance continue observée depuis trente ans.

Au cours de l'année 2004, 84 170 personnes ont été incarcérées dans les établissements pénitentiaires et presque autant, 84 759, ont été libérées (tableau 3). La population carcérale, et avec elle, la suroccupation des 188 établissements qui disposent d'environ 50 000 places, est donc quasiment stable, autour de 59 000 détenus. Elle avait eu tendance à diminuer entre 1996 et 2000, avant d'augmenter à nouveau jusqu'en 2003. Parmi les personnes détenues fin 2004, 34 % sont des *prévenus* (tableau 4). La part des hommes est relativement stable dans le temps, à 96 %. Celle d'étrangers s'établit à 22 %, en légère diminution.

Les entrants en prison sont essentiellement des hommes jeunes (la moitié a moins de 28 ans). Si leur état de santé général est jugé bon pour 80 % d'entre eux à la visite médicale d'entrée, ils sont beaucoup plus consommateurs de substances psychoactives que l'ensemble de la population : quatre sur cinq fument régulièrement, trois sur dix ont une consommation excessive d'alcool et un tiers a consommé régulièrement des drogues illicites dans l'année précédant l'incarcération. Ils nécessitent également plus souvent des soins psychiatriques.

DÉFINITIONS

Victimes - On considère qu'une personne a été victime d'une agression si elle a répondu « oui » à la question : avez-vous été victime, au cours des années 2003 et 2004, d'une agression ou d'un acte de violence, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ?

Crimes et délits constatés - Faits constatés et découverts sur l'ensemble du territoire par les unités de gendarmerie nationale et les services de police nationale, qui sont présumés constituer des crimes et délits. Leur qualification peut être modifiée par l'autorité judiciaire.

Prévenus - Détenus en cours d'information, en attente de jugement, ou en délai ou exercice d'une voie de recours.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Annuaire statistique de la Justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2005, mars.

« La santé des personnes entrées en prison en 2003 », *Études et résultats*, Drees, n° 386, mars 2005.

« Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 2004 », *La Documentation française*, ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, août 2005.

Tableau 1

Victimes de vols et d'agressions au cours des deux dernières années

En %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ménages concernés par des...						
cambriolages	2,7	2,5	2,5	2,8	2,5	2,3
vols de voiture (1)	10,7	9,4	10,2	9,2	9,0	8,6
Personnes concernées par des...						
vols (2)	4,7	4,7	5,2	5,7	5,1	4,8
agressions (physiques ou verbales)	6,8	7,0	7,6	6,9	6,7	6,8

(1) Y compris vols à la roulotte (vols dans une voiture en stationnement).

(2) En dehors des cambriolages et des vols de voiture (par exemple vol de sac à main, de portefeuille...).

Lecture : en 2005, 2,3 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins un cambriolage au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2004 ou 2003.

Champs : ensemble des ménages et des personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (enquête sur les pratiques environnementales pour 2005).

Tableau 2

Crimes et délits constatés

	Nombre d'infractions en 2004 (en milliers)	Évolution (en %)		
		2002/01	2003/02	2004/03
Vols (y c. recels)	2 243	- 0,6	- 5,0	- 5,8
Infractions économiques et financières	330	- 3,0	- 1,7	- 5,7
Crimes et délits contre des personnes	340	+ 8,6	+ 7,2	+ 4,4
Autres infractions (dont stupéfiants)	912	+ 6,1	- 3,1	- 0,7
Ensemble	3 825	+ 1,3	- 3,4	- 3,8

Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Tableau 3

Incarcérations et libérations de détenus au cours d'une année

	2000	2001	2002	2003	2004
Incarcérations	66 449	64 730	76 837	81 905	84 170
dont prévenus (en %)	79	75	77	73	69
dont mineurs (en %)	6	5	5	4	4
Libérations	69 481	63 132	69 382	78 066	84 759
Durée d'incarcération à la sortie (en %)					
Moins d'un mois	19	18	18	17	18
Un mois à un an	63	64	67	67	67
Plus d'un an	17	18	15	15	15

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Justice, direction de l'Administration pénitentiaire, fichier national des détenus.

Tableau 4

Nombre de détenus au 31 décembre de chaque année

	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble des détenus	47 837	48 594	55 407	59 546	59 197
Par statut (en %) :					
prévenus	34	33	38	37	34
condamnés	66	67	62	63	66
Par sexe (en %) :					
hommes	96	96	96	96	96
femmes	4	4	4	4	4
Par nationalité (en %) :					
français	79	78	78	77	78
étrangers	21	22	22	23	22

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Justice, direction de l'Administration pénitentiaire.

En 2003, près de 1,7 million de nouvelles affaires ont été introduites au *fond* devant les tribunaux civils, soit une légère progression de 0,9 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). Un quart d'entre elles relève du droit de la famille et un autre quart du droit des contrats. Il s'agit pour une affaire sur quatre de litiges liés aux baux d'habitation et professionnels (paiement de loyer, demande d'expulsion...). De nombreuses demandes concernent également le remboursement d'un prêt. Le droit du travail et de la protection sociale fait l'objet de 17 % des affaires civiles. Ces dossiers sont traités en majorité par les conseils de prud'hommes et, pour plus de la moitié d'entre eux, font suite à des licenciements. Environ 10 % des affaires civiles concernent le droit des personnes. Dans 57 % des cas, elles portent sur l'ouverture d'un régime de protection pour des majeurs (tutelle, curatelle). Les tribunaux ont également traité en 2003 environ 8 000 demandes de changement de nom : si la plupart concernent le nom d'un enfant naturel, environ 2 400 sont des demandes de changement de prénom.

Les affaires familiales sont en progression constante, avec une accélération en 2003 (+ 4,4 %). Cela tient en partie à l'augmentation des ruptures d'union (+ 3,8 %) mais aussi à celle des procédures liées à l'autorité parentale et au droit de visite (+ 7,1 %). Parmi les affaires terminées mettant en cause la résidence des enfants mineurs, une sur dix donne lieu à une demande de résidence alternée. Le jeune âge des enfants ne semble pas être un obstacle à cette demande : dans les trois quarts des cas, les enfants ont moins de dix ans, et dans un tiers,

moins de cinq ans. La formule de l'alternance hebdomadaire est la plus fréquemment retenue : huit fois sur dix.

En l'espace de trente ans, on est passé d'un divorce relativement rare, affectant environ un couple sur dix, à un divorce fréquent qui en touche trois sur dix et dont le risque, tout en étant maximal après 3 à 7 ans, reste élevé jusqu'à des durées relativement avancées : 40 % des divorces se produisent après 15 ans de mariage. En 2003, près de 140 000 divorces ont été prononcés, soit deux fois plus qu'en 1977 (graphique 1). Le consentement mutuel, introduit par la loi du 11 juillet 1975, constitue l'essentiel des cas de divorce (62 %). La persistance du divorce pour faute (37 %) s'explique davantage par certaines contraintes procédurales que par une volonté délibérée des couples de s'engager dans une procédure conflictuelle. Il est en effet la seule voie juridiquement possible pour obtenir le divorce, à défaut d'un accord sur le principe de la rupture ou d'une séparation du couple pendant six ans. La procédure y est en moyenne plus longue : 17,3 mois en 2003 pour les affaires terminées, contre 10,0 lorsqu'il y a consentement. Ce cas de figure devrait évoluer à la baisse avec la loi du 26 mai 2004 relative au divorce, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Elle modifie les cas de divorce ainsi que la procédure : le divorce peut désormais être prononcé soit en cas de consentement mutuel, soit d'acceptation du principe de la rupture du mariage, soit d'altération définitive du lien conjugal ou soit de faute, ce dernier choix ne pouvant se faire qu'à l'issue de la tentative de conciliation.

DÉFINITIONS

Affaires - L'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

Fond - L'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La résidence en alternance des enfants de parents séparés », *Études et statistiques Justice*, n° 23, février 2004.

« La situation démographique en 2002 », *Insee résultats*, série Société, n° 34, août 2004.

« Annuaire statistique de la Justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2005, mars.

Tableau 1

Activité judiciaire : la justice civile (hors cour de cassation)

En milliers

	1999	2000	2001	2002	2003
Affaires introduites au fond	1 674	1 694	1 661	1 675	1 690
Droit des personnes	150	152	152	160	166
<i>dont ouverture d'un régime de protection des majeurs</i>	85	85	85	89	93
Droit de la famille	425	429	434	437	456
<i>dont ruptures d'union de personnes mariées</i>	171	175	179	182	189
<i>dont autorité parentale et droit de visite</i>	87	91	96	99	106
Droit des affaires	45	45	46	48	50
Entreprises en difficulté	141	160	133	149	149
<i>dont surendettement des particuliers et faillite civile</i>	-	-	-	16	19
Droit des contrats	439	437	431	431	428
Droit de la responsabilité	45	44	43	46	45
Droit des biens	42	42	41	78	78
<i>dont saisies mobilières et mesures conservatoires</i>	-	-	-	34	34
Droit du travail et de la protection sociale	280	280	282	289	280
Droit des personnes publiques	7	7	7	6	7
Procédures particulières	31	28	26	31	28
Affaires terminées – procédures au fond	1 677	1 698	1 627	1 636	1 647
Procédures de référé	259	264	270	270	267

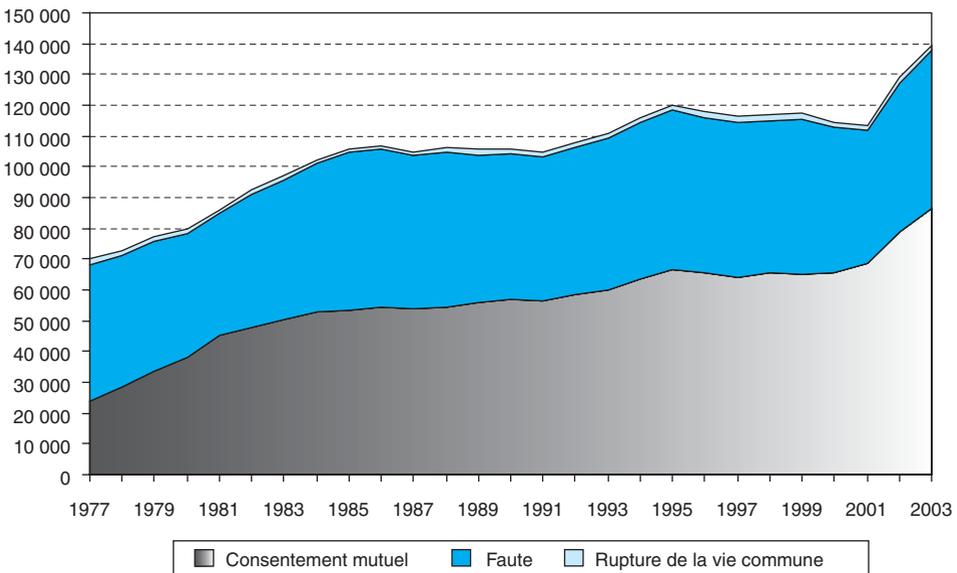
Champ : cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Source : ministère de la Justice, répertoire général civil.

Graphique 1

Évolution du nombre des divorces par type de divorce

Nombre de divorces



Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation, répertoire général civil.

Au 1^{er} janvier 2004, en France métropolitaine et dans les Dom, le nombre total de logements est estimé à 30,8 millions, soit + 1,0 % par rapport à l'année précédente et + 5,2 % en cinq ans (tableau 1). Les **résidences principales** constituent l'essentiel du parc (84 %), les **résidences secondaires** près de 10 % et 6 % sont des **logements vacants**.

Sur le parc total de 24,5 millions de résidences principales recensées en janvier 2002 en métropole, 56 % des ménages sont propriétaires (accédants ou non) et près de 40 % sont locataires (tableau 2). Parmi ces derniers, qui représentent 9,7 millions de ménages, la plupart sont locataires en titre d'un logement loué vide mais 375 000 d'entre eux le sont d'un meublé et 25 000 sont sous-locataires. Les ménages locataires sont relativement jeunes : en 2002, date de l'enquête, la personne de référence de ces ménages a en moyenne 44 ans contre 56 ans pour les ménages propriétaires. Mais louer son logement est aussi une question de composition familiale : à presque tous les âges, cette situation est plus fréquente parmi les personnes seules et les familles monoparentales. Et, quand ces ménages ont moins de 40 ans, qu'il y ait ou non des enfants au foyer, la part de locataires atteint plus de 80 %. Le fait d'être marié ou non apparaît comme un autre facteur déterminant dans le statut d'occupation du logement : ainsi, 51 % des couples non mariés avec enfant(s) – que ceux-ci fassent encore ou non

partie du ménage – sont locataires pour seulement 23 % des couples mariés avec enfant(s). Les locataires sont aussi des ménages au niveau de vie plus modeste et ils sont plus fréquemment ouvriers ou employés.

L'état du parc des résidences principales continue de s'améliorer : en 2002, seuls 2,5 % des logements ne disposent pas du minimum de confort sanitaire (ni W.-C. intérieurs, ni douche ou bainoire), soit dix fois moins qu'en 1978 (tableau 2). Autre élément de confort, la surface moyenne des logements progresse constamment. Les ménages étant par ailleurs de plus en plus petits, chaque individu dispose de plus en plus de place : la surface moyenne par personne est aujourd'hui de 37 m², soit 10 m² de plus qu'en 1978. Mais la superficie d'un logement varie en fonction du statut d'occupation et du type d'immeuble : de 90 m² en moyenne, la taille des logements varie d'environ 70 m² dans le parc locatif à 106,5 m² parmi les propriétaires. En maison individuelle, les propriétaires disposent de 114 m² et en appartement de 77 m². Les locataires se contentent respectivement de 86 et 62 m².

En 2004, les mises en chantier de logements ordinaires connaissent la meilleure année depuis deux décennies : près de 350 000 logements ont été commencés, soit une hausse de 14,7 % par rapport à l'année précédente (graphique 1). Elle concerne en premier lieu les **logements collectifs** (+ 19,4 %), mais aussi les **logements individuels** (+ 11,9 %).

DÉFINITIONS

Résidence principale - Logement – c'est-à-dire local séparé et indépendant, à usage d'habitation – occupé par un ménage la plus grande partie de l'année.

Résidence secondaire - Logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances (y compris les logements meublés loués ou à louer pour des séjours touristiques).

Logement vacant - Logement disponible pour la vente ou pour la location, logement neuf achevé mais non encore occupé à la date du recensement ou de l'enquête.

Logements collectifs/individuels - Sont collectifs les logements situés dans un immeuble comprenant plusieurs logements, sont individuels les logements situés dans un immeuble en comprenant un seul.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les conditions de logement des ménages en 2002 – Enquête Logement 2002 », *Insee résultats*, série Société, n° 20, octobre 2003.

« La construction neuve en forte accélération en 2004 », *Infos rapides*, SESP, n° 282, janvier 2005.

« Portrait de locataires », *Insee première*, n° 1010, mars 2005.

Tableau 1

Répartition des logements selon leur catégorie et le type de logement

En milliers

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Résidences principales	23 785	24 048	24 304	24 617	24 940	25 257	25 581	25 913
Individuel	13 378	13 538	13 701	13 859	14 025	14 192	14 365	14 538
Collectif	10 408	10 510	10 602	10 758	10 916	11 065	11 216	11 375
Logements vacants	2 025	2 038	2 051	2 025	1 997	1 969	1 941	1 912
Individuel	938	928	919	918	918	917	917	916
Collectif	1 087	1 110	1 132	1 107	1 080	1 052	1 025	996
Résidences secondaires	2 904	2 912	2 920	2 927	2 936	2 944	2 952	2 960
Individuel	1 770	1 774	1 780	1 796	1 815	1 833	1 852	1 870
Collectif	1 134	1 138	1 141	1 130	1 121	1 111	1 100	1 090
Ensemble	28 714	28 998	29 275	29 569	29 874	30 171	30 475	30 786
Individuel	16 086	16 240	16 400	16 573	16 757	16 942	17 133	17 324
Collectif	12 628	12 757	12 875	12 995	13 117	13 229	13 341	13 462

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee.

Tableau 2

Statut d'occupation et caractéristiques du parc de résidences principales

En %

	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Statut d'occupation						
Ensemble des propriétaires	46,6	50,7	53,6	53,8	54,3	56,0
Accédants	19,9	24,4	26,1	23,5	22,3	21,0
Non accédants	26,8	26,3	27,4	30,3	32,0	35,0
Ensemble des locataires (1)	41,0	39,0	37,2	37,7	38,1	39,6
Secteur locatif privé	27,7	22,4	20,2	20,6	20,5	22,3
Secteur social	13,3	16,5	17,0	17,1	17,6	17,3
Autres (2)	12,3	10,4	9,2	8,5	7,6	4,5
Caractéristiques du parc						
Logements construits avant 1949	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2
Logements sans confort sanitaire	26,9	15,0	9,6	6,2	4,1	2,6
Surface moyenne des logements (en m ²)	77	82	85	86	88	90
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4
Ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes	13,4	10,2	8,9	8,1	6,0	7,2

(1) Y compris locataires de meublés et sous-locataires.

(2) Fermiers ou métayers, logés gratuitement.

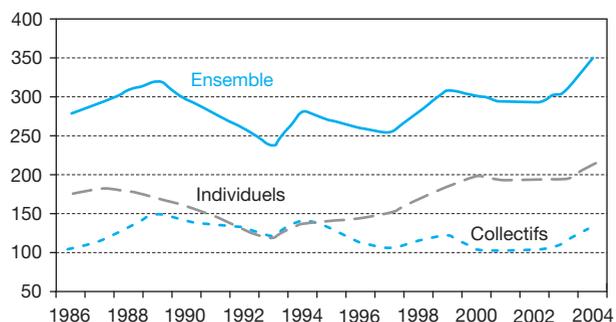
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Graphique 1

Mises en chantiers de logements neufs

En milliers



Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, Sitadel.

En 2003, les *dépenses* consacrées au secteur du logement représentent 21 % du produit intérieur brut. Environ 8 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité, sous forme d'aides au logement. Pour leur part, les ménages affectent plus d'un cinquième de leur revenu disponible brut aux *dépenses courantes de logement* et la moitié de leur épargne brute à de l'investissement en logement.

Les dépenses courantes de logement s'élèvent à 228 milliards d'euros pour l'ensemble des ménages, soit 8 200 € en moyenne par ménage (*tableau 1*). Elles varient selon le statut d'occupation du logement et la filière : 5 800 € en moyenne pour un ménage locataire du secteur social et jusqu'à 10 500 € pour un ménage accédant à la propriété (*graphique 1*). En hausse de 6,0 %, les dépenses courantes de logement accélèrent, car la hausse des loyers reste forte alors même que les dépenses de chauffage augmentent sous l'effet d'un hiver moins clément. Près des trois quarts de ces dépenses concernent les loyers (réels ou imputés), 18 % les dépenses d'énergie et 9 % les charges. Les dépenses courantes de logement représentent une part croissante du budget des ménages : en 2003, elles représentent 21,8 % du revenu dis-

ponible brut des ménages contre 19,1 % en 1990.

En 2003, 12,4 milliards d'*aides personnelles* au logement ont été perçues par 5,5 millions de ménages. Ces aides financent en moyenne 17,4 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,6 % de celles des locataires du parc privé et seulement 2,2 % de celles des propriétaires accédants (*graphique 2*). En l'absence de revalorisation des barèmes, la progression des aides personnelles est fortement ralentie (+ 1,3 %) et le nombre de bénéficiaires diminue (- 79 000).

Les acquisitions de logements et les gros travaux s'élèvent à 195 milliards. Les ménages en réalisent 94 %, soit 184,2 milliards (*tableau 2*). Les évolutions sont fortes en valeur (+ 7,9 % par rapport à l'année précédente après + 8,4 % en 2001) mais plus modérées en volume car les hausses de prix sont importantes. Ce mouvement s'explique par des conditions de financement toujours favorables et des mesures fiscales incitatives pour les bailleurs privés.

Les pouvoirs publics ont versé 4,7 milliards d'euros pour aider l'investissement. Ces *aides à la pierre* sont en léger recul, du fait de l'absence de mesures législatives nouvelles et de la baisse des taux d'intérêt.

DÉFINITIONS

Dépenses de logement - Elles comprennent à la fois les dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses courantes de logement - Elles couvrent, en premier lieu, les loyers que doivent acquitter les locataires, mais également les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et les charges. Elles s'interprètent plutôt comme une mesure de la consommation de service de logement que comme une dépense effective pour se loger.

Aides personnelles - Elles sont versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre - Elles sont des aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les dépenses de logement des ménages augmentent plus que leur revenu en 2003 », *Notes de synthèse du SES*, n° 158, mars-avril 2005.

« Le compte du logement en 2003 », *Dépliant*, DAEI, DGUHC, juillet 2005.

« Comptes du logement. Édition 2005 », Rapport DAEI/DGUHC, en ligne sur le site www.statistiques.equipement.gouv.fr.

Tableau 1
Dépenses courantes de logement

En milliards d'euros

	1984	1990	1999	2000	2001	2002	2003
Loyers	52,5	87,9	138,4	143,7	149,2	157,2	165,5
<i>dont locataires</i>	17,4	28,2	43,6	44,7	45,7	48,0	50,6
Énergie	25,0	26,9	35,2	37,2	39,4	38,0	41,7
Charges	8,6	12,3	18,1	18,3	18,9	19,5	20,5
Total des dépenses courantes	86,2	127,2	191,6	199,2	207,5	214,7	227,6

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers...).
Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

Tableau 2
Dépenses d'acquisition de logements et de travaux

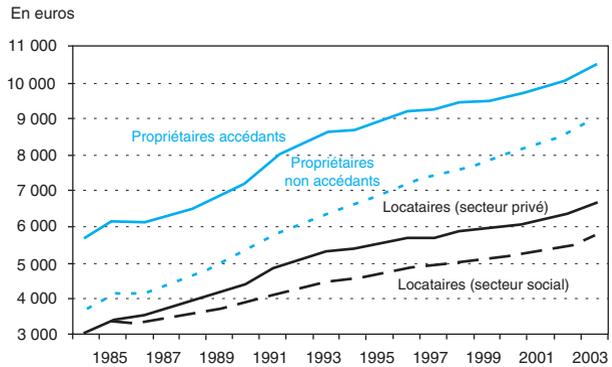
En milliards d'euros

	1984	1990	1999	2000	2001	2002	2003
Logements neufs	30,1	37,8	42,2	44,5	45,6	49,2	51,5
<i>dont acquis par les ménages</i>	25,4	31,6	36,1	38,7	40,0	43,4	45,3
Travaux	16,4	23,0	29,3	30,4	31,5	32,4	33,8
<i>dont réalisés par les ménages</i>	14,5	19,9	25,9	27,0	28,2	29,3	30,7
Logements d'occasion	19,0	44,8	75,1	84,1	89,6	99,2	109,7
<i>dont acquis par les ménages</i>	18,5	43,9	73,9	82,7	88,3	97,8	108,2
Total des acquisitions et travaux	65,5	105,6	146,6	159,0	166,7	180,8	195,0
<i>dont ménages</i>	58,4	95,4	135,9	148,4	156,5	170,5	184,2

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).
Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

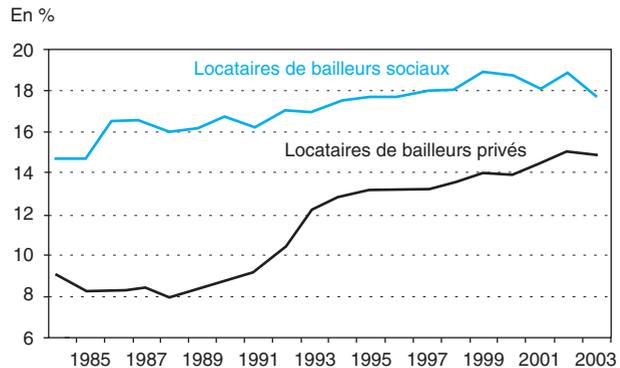
Graphique 1
Dépenses courantes moyennes par logement et par filière

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).
Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.



Graphique 2
Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).
Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.



Au 1^{er} janvier 2005, la population française (métropole et départements d'outre-mer) est estimée à 62,4 millions d'habitants, soit 387 000 personnes de plus que l'année précédente. Cette estimation prend en compte la révision des données antérieures suite aux premiers résultats de l'enquête de recensement de 2004.

L'excédent naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) constitue toujours le principal facteur de cet accroissement et, avec 279 000 personnes, il représente une augmentation de la population de 4,5 pour mille habitants (*tableau 1*).

Le nombre de naissances enregistrées au cours de l'année 2004 (797 000) est en légère hausse ; celle-ci est due à la fois au fait que cette année comptait un jour supplémentaire (année bissextile) et à une plus forte fécondité des femmes : l'*indicateur conjoncturel de fécondité* est de 1,92 enfant par femme pour 1,68 en 1994 (*graphique 1*). C'est parmi les femmes de plus de 30 ans, en particulier celles de 30 à 34 ans, que la fécondité progresse le plus entre 2003 et 2004, continuant à faire reculer l'âge moyen à la maternité : 29,6 ans contre 28,8 ans dix ans plus tôt. Au terme de leur vie féconde, les femmes continuent à avoir plus de deux enfants en moyenne.

En 2004, le nombre de mariages enregistre une baisse d'environ 6 % par rapport à l'année précédente : 266 000 contre 283 000 en 2003 et plus de 300 000 en 2000. La baisse amorcée en

2001 touche essentiellement les premières unions, même si elles restent largement majoritaires (huit mariages sur dix). L'âge moyen au premier mariage continue à s'élever : en 2003, un homme se marie en moyenne à 30,6 ans et une femme à 28,5 ans, soit une hausse de 0,2 année pour chacun des deux sexes par rapport à l'année précédente.

Depuis la création du pacte civil de solidarité (Pacs) par la loi du 15 novembre 1999, l'attrait de ce contrat se maintient. Ainsi, 27 000 Pacs ont déjà été enregistrés par les tribunaux d'instance lors des neuf premiers mois de l'année 2004 contre 22 000 l'année passée sur la même période et 31 600 sur l'ensemble de l'année 2003. Mais les Pacs, comme les mariages, aboutissent aussi à des ruptures d'unions : depuis 1999, un Pacs sur dix a fait l'objet d'une dissolution.

En 2004, le nombre total de décès est estimé à 518 000, soit 42 000 de moins que l'année précédente, marquée par la mortalité exceptionnelle enregistrée lors de la canicule du mois d'août. Toutefois, ni cet épisode dramatique ni l'absence d'épidémie de grippe en 2004 n'expliquent cette baisse à eux seuls. Comparativement à l'année 2002, le nombre de décès a diminué de 4,8 %.

Cette évolution de la mortalité fait progresser l'*espérance de vie à la naissance* de 0,9 an aussi bien pour les femmes que pour les hommes pour la porter respectivement à 83,8 ans et 76,7 ans (*tableau 2*).

DÉFINITIONS

Indicateur conjoncturel de fécondité - Somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive qui aurait pendant sa vie féconde (15-49 ans) les taux par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance - Durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Taux de mortalité (ou de natalité) - Rapport du nombre de décès (ou de naissances vivantes) au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 », *Insee première*, n° 1000, janvier 2005.

« Bilan démographique 2004 », *Insee première*, n° 1004, février 2005.

Tableau 1
Situation démographique : évolution générale

En milliers

Année	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Taux de natalité (1)	Taux de mortalité (1)	Taux de mortalité infantile (2)
1995	59 418,7	262,0	759,7	540,4	+ 219,3	12,8	9,1	5,0
1996	59 624,3	287,3	764,7	544,7	+ 220,0	12,8	9,1	4,9
1997	59 830,6	291,3	758,1	539,4	+ 218,7	12,7	9,0	4,9
1998	60 046,7	278,7	768,6	543,5	+ 225,1	12,8	9,1	4,8
1999	60 320,1	293,7	776,5	547,4	+ 229,2	12,9	9,1	4,4
2000	60 667,4	305,4	808,2	540,7	+ 267,5	13,3	8,9	4,5
2001	61 044,5	295,9	804,1	541,2	+ 262,9	13,2	8,9	4,6
2002 (p)	61 425,6	286,3	793,6	544,1	+ 249,5	12,9	8,9	4,2
2003 (p)	61 799,6	282,9	793,9	560,1	+ 233,8	12,8	9,1	4,2
2004 (p)	62 177,4	266,3	797,4	518,1	+ 279,3	12,8	8,3	4,1

(1) Taux pour 1 000 habitants.
(2) Taux pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.
(p) Résultats provisoires.

Champ : France entière (métropole et Dom).
Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Tableau 2
Espérance de vie à divers âges

Année	Hommes				Femmes			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
1995	73,8	54,7	36,3	19,6	81,9	62,5	43,2	24,9
1996	74,1	54,9	36,4	19,7	82,0	62,6	43,3	25,0
1997	74,5	55,3	36,7	19,9	82,3	62,9	43,5	25,2
1998	74,7	55,5	36,8	20,0	82,4	63,0	43,6	25,3
1999	74,9	55,7	37,0	20,2	82,5	63,1	43,6	25,3
2000	75,2	56,0	37,2	20,4	82,8	63,3	43,9	25,6
2001	75,4	56,2	37,4	20,6	82,9	63,5	44,0	25,7
2002 (p)	75,7	56,4	37,6	20,8	83,0	63,5	44,1	25,8
2003 (p)	75,8	56,5	37,7	20,8	82,9	63,4	43,9	25,6
2004 (p)	76,7	57,4	38,4	21,5	83,8	64,3	44,8	26,5

(p) Résultats provisoires.

Lecture : en 2004, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 21,5 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2004.

Champ : France entière (métropole et Dom).
Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

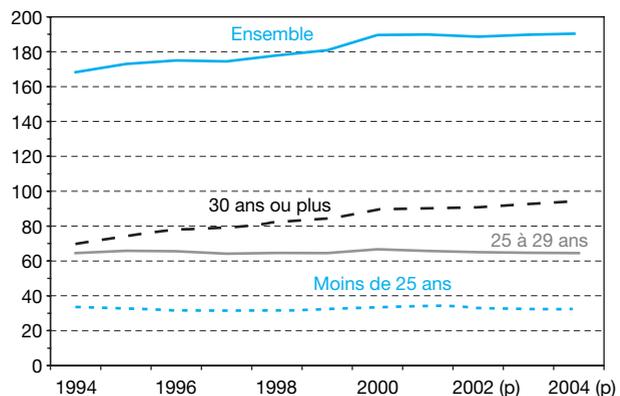
Graphique 1
Fécondité selon l'âge

(p) Résultats provisoires.

Lecture : 100 femmes, qui présenteraient à tous les âges les conditions de fécondité de 2004, mettraient au monde 191,6 enfants : 32,6 naîtraient de mères ayant moins de 25 ans, 64,5 de mères âgées de 25 à 29 ans et 94,5 de mères ayant 30 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Nombre d'enfants pour 100 femmes



En 2004, 4,5 millions d'*immigrés* âgés de 18 ans ou plus vivent en France métropolitaine ; ils représentent 9,6 % de la population du même âge, contre 8,9 % en 1999. Parmi eux, une part croissante a acquis la nationalité française : 41 % contre 37 % en 1999. Alors que la population immigrée a longtemps été composée d'une majorité d'hommes venus en France pour travailler, les femmes, arrivées par le biais de regroupements familiaux, sont désormais aussi nombreuses que les hommes (50,3 %). Les origines géographiques des immigrés ne cessent de se diversifier (*graphique 1*). Le nombre d'immigrés adultes originaires de l'Union européenne à vingt-cinq est quasiment stable (1,7 million en 1999 comme en 2004), mais leur part dans l'ensemble des immigrés décroît : 42 % en 1999, 37 % en 2004. Si les personnes venues de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal et Grèce) sont de moins en moins nombreuses, en revanche l'immigration en provenance du reste de l'Union, notamment du Royaume-Uni, progresse. L'immigration venue d'Asie s'accroît (+ 27 % en cinq ans) pour atteindre 630 000 personnes en 2004. Cette croissance est alimentée principalement par les personnes originaires de Turquie et de Chine. De même, l'immigration en provenance d'Afrique est en hausse (+ 20 %). Avec 1,4 million de personnes venant des pays du Maghreb et 480 000 des autres pays d'Afrique, les personnes originaires de ce continent représentent désormais 42 % des immigrés majeurs. En 2004, 78,0 % des hommes immigrés ont un emploi ou en recherchent un, contre 74,6 % des hommes non immigrés (*tableau 1*). Ils sont en effet plus nombreux aux âges de pleine activité.

Les différences de comportement entre les hommes et les femmes vis-à-vis du marché du travail s'atténuent au fil du temps, mais restent encore très marquées chez les immigrés : en 2004, le taux d'activité des hommes est supérieur de 21 points à celui des femmes ; au sein des non-immigrés, l'écart est de 10,2 points. Les immigrés sont également davantage exposés au chômage : leur taux de chômage est quasiment le double de celui des non-immigrés. Ces inégalités s'expliquent en partie par des différences de position sociale. Les immigrés exercent deux fois moins souvent que les non-immigrés des professions intermédiaires, et les hommes immigrés occupent plus fréquemment que les non-immigrés des emplois d'ouvriers, davantage touchés par le chômage : 49,6 % contre 35,8 %. Quant aux femmes immigrées, elles sont un peu plus souvent employées que le reste des femmes. À catégorie socioprofessionnelle donnée, les immigrés actifs demeurent néanmoins plus fréquemment sans emploi. La position sociale des immigrés renvoie en partie à leur faible niveau d'études, mais pas seulement : même quand ils ont quitté le système scolaire après l'âge de 20 ans, les immigrés sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires que les autres. En dix ans, le niveau d'études des immigrés a nettement progressé : en 1992 près de la moitié des immigrés avaient au mieux un niveau primaire, ils sont moins d'un tiers en 2002 (*graphique 2*). Dans le même temps, la part de ceux qui ont suivi des études supérieures est passée de 14 % à 21 %. Un mouvement semblable a affecté les non-immigrés, sans que les écarts entre immigrés et non-immigrés se réduisent notablement.

DÉFINITION

Immigrés - La population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 », *Insee première*, n° 1001, janvier 2005.

« Les immigrés en France », *Collection Références*, Insee, septembre 2005.

Tableau 1

Taux d'activité, taux de chômage et répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle en 2004

En moyenne annuelle, en %

	Ensemble de la population	Hommes		Femmes	
		Non immigrés	Immigrés	Non immigrées	Immigrées
Taux d'activité (1)	69,3	74,6	78,0	64,4	57,0
Taux de chômage (2)	9,9	8,3	15,3	10,3	20,1
Catégorie socio-professionnelle					
Agriculteur	2,7	3,6	0,8	2,1	0,5
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5,9	7,4	11,0	3,8	3,6
Cadre, profession intellectuelle supérieure	14,4	17,5	13,2	11,3	10,0
Profession intermédiaire	23,3	23,2	13,1	25,4	12,9
Employé	28,8	12,5	12,3	47,8	52,9
Ouvrier	24,8	35,8	49,6	9,6	20,0
dont : ouvrier qualifié	16,7	25,8	30,8	3,9	5,3
ouvrier non qualifié	8,7	8,6	15,2	5,0	13,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

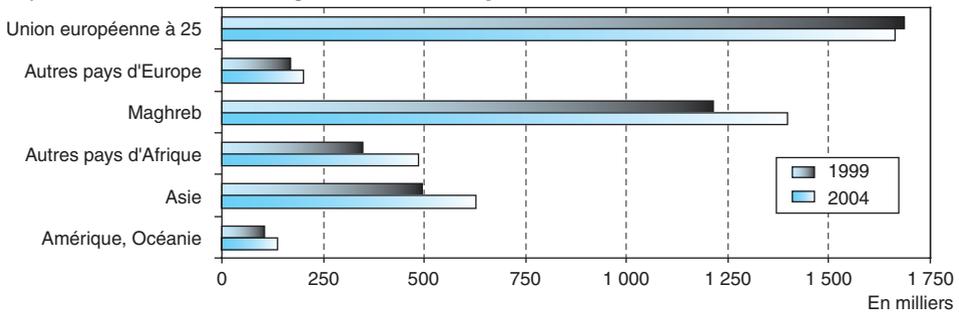
(2) Il est ici estimé à partir de l'enquête Emploi et peut différer de celui publié usuellement, calculé à partir de sources plus précises mais ne permettant pas de distinguer les immigrés des non-immigrés (voir fiche 4).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2004.

Graphique 1

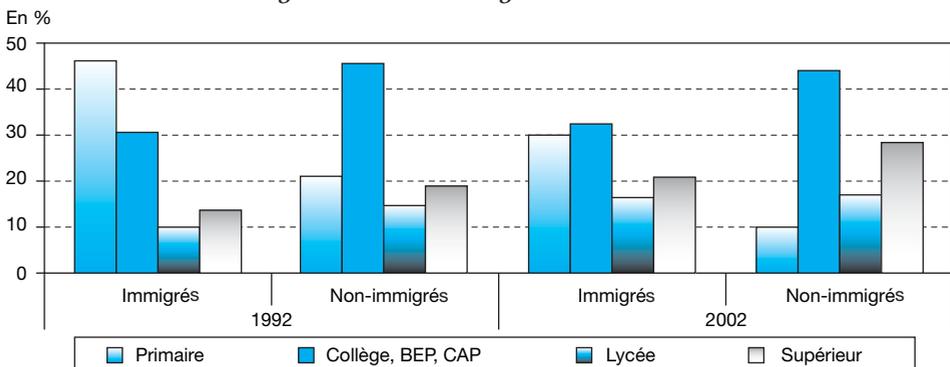
Pays de naissance des immigrés de 18 ans ou plus



Source : Insee, recensements de la population.

Graphique 2

Niveau d'études des immigrés et des non-immigrés en 1992 et 2002



Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans non étudiantes.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1992 et 2002.

En 2001, pour l'ensemble de la population, les causes de décès les plus fréquentes sont les maladies de l'appareil circulatoire (30,2 %) et les tumeurs (28,4 %). Ces deux groupes de pathologies représentent à eux seuls plus de la moitié de la mortalité totale (*tableau 1*). En troisième position, viennent les traumatismes et accidents avec 41 066 décès, soit 7,7 % des causes de décès. Si la notion d'accident mortel évoque en premier lieu un accident de la circulation routière, ce groupe comprend aussi les accidents de la vie courante qui tuent trois fois plus que la route : près de 21 000 décès en 2000. Ces accidents de la vie courante sont de gravité variable et tous ne sont pas mortels. En 2002, 5 % des personnes en sont victimes chaque trimestre. Plus d'un tiers de ces accidents sont suivis d'un passage aux urgences et un dixième d'une hospitalisation. Si les accidents domestiques sont prépondérants (48 % des accidents), les accidents de sports (19 %) et de loisirs (17 %) occupent aussi une place importante. Les premiers touchent indifféremment les hommes et les femmes, tandis que les accidents de sports ou de loisirs sont plutôt masculins. Les principales victimes d'accidents de la vie courante sont les garçons âgés de 10 à 19 ans (près de dix accidents pour cent personnes chaque trimestre) et les femmes de plus de 80 ans (10,2).

Alors que le nombre annuel de nouveaux cas de sida a atteint un pic en 1994 avec près de 5 800 diagnostics, une diminution très importante a été observée en 1996 et en 1997, du fait de l'introduction des associations d'antirétroviraux. Le nombre de nouveaux cas de sida diagnostiqués chaque année continue ensuite à diminuer chez les hommes (environ 1 500 cas en 1998, 1 200 en 2001, 800 en 2004) et reste stable chez les femmes (environ 450 cas par an) (*graphique 1*). L'âge moyen au moment du diagnos-

tic de sida augmente régulièrement au cours du temps, il est passé de 36,5 ans en 1990 à 41,3 ans en 2003. Quelle que soit l'année du diagnostic de sida, les femmes sont toujours plus jeunes que les hommes. Parmi les mesures destinées à lutter contre le sida, le dépistage est l'un des éléments essentiels. En 2003, environ 4,7 millions de tests de dépistage ont été réalisés par les laboratoires (93 %) ou les consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG, 7 %). Les jeunes de moins de 30 ans représentent 70 % des consultants des CDAG, qui assurent la confidentialité, la gratuité et une relative facilité d'accès (au moins une par département) à cette population potentiellement vulnérable. Les tests pratiqués dans les CDAG sont moins souvent positifs chez les jeunes de moins de 20 ans (1,3 pour mille) et chez ceux âgés de 20 à 29 ans (3,5 pour mille) que pour l'ensemble des consultants (5,1 pour mille).

En 2004, 29,9 % des personnes âgées de 15 à 75 ans déclarent fumer ne serait-ce que de temps en temps, soit 33,4 % des hommes et 26,6 % des femmes (*graphique 2*). En 1999, la proportion de fumeurs déclarés s'élevait à 33,2 %. De nombreuses actions de santé publique ont en effet été mises en place au cours des années récentes pour inciter et aider les Français à arrêter de fumer ou à ne pas commencer : forte hausse des prix du tabac en 2003 et 2004, campagnes de prévention, mise à disposition de substituts nicotiques ou autres produits d'aide au sevrage. La baisse de la proportion de fumeurs est plus marquée chez les adolescents de 15 à 19 ans (38,2 % en 1999, 31,8 % en 2004) que chez les plus âgés. Cette diminution globale du tabagisme est liée à la baisse de la consommation de cigarettes manufacturées, même si elle s'accompagne par ailleurs d'une augmentation de celle de tabac à rouler.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les accidents de la vie courante en France en 2002 », *Point stat*, Caisse nationale d'assurance maladie, n° 41, avril 2005.

« Surveillance du VIH/sida en France, données au 31 mars 2004 », rapport n° 2, Institut de veille sanitaire, mai 2005.

« Journée mondiale sans tabac, 2005 », *BEH*, Institut de veille sanitaire, numéro thématique, n° 21-22/2005, mai.

Tableau 1
Principales causes de décès en 2001

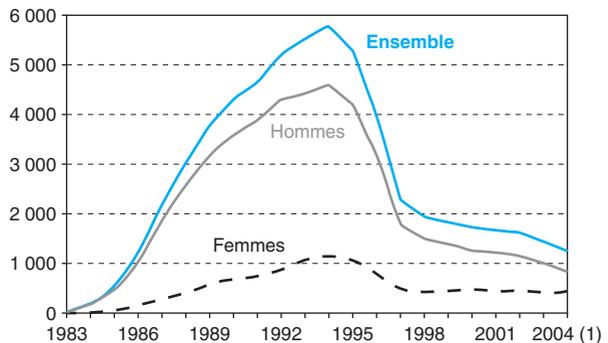
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maladies de l'appareil circulatoire	160 157	30,2	73 966	27,2	86 191	33,3
dont : <i>infarctus</i>	44 542	8,4	24 650	9,1	19 892	7,7
<i>maladies cérébro-vasculaires</i>	37 769	7,1	15 723	5,8	22 046	8,5
Tumeurs	150 979	28,4	90 436	33,2	60 543	23,4
dont : <i>cancer du poumon</i>	26 847	5,1	22 266	8,2	4 581	1,8
<i>cancer du colon, du rectum et de l'anus</i>	15 959	3,0	8 448	3,1	7 511	2,9
<i>cancer du sein</i>	11 129	2,1	176	0,1	10 953	4,2
Morts violentes	41 066	7,7	24 352	8,9	16 714	6,5
dont : <i>accidents de transport</i>	7 649	1,4	5 591	2,1	2 058	0,8
<i>suicides</i>	10 440	2,0	7 655	2,8	2 785	1,1
Maladies de l'appareil respiratoire	32 081	6,0	16 969	6,2	15 112	5,8
Maladies de l'appareil digestif	24 167	4,6	12 967	4,8	11 200	4,3
Maladies endocriniennes	19 382	3,6	8 084	3,0	11 298	4,4
Autres causes	103 240	19,4	45 497	16,7	57 743	22,3
Toutes causes	531 072	100,0	272 271	100,0	258 801	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Inserm, CépiDc – Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.

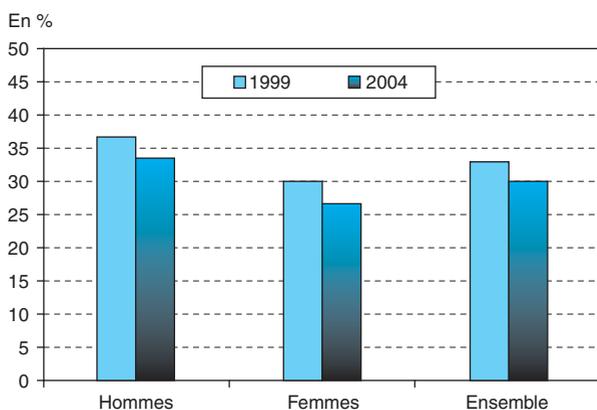
Graphique 1
Évolution du nombre annuel de cas de sida par sexe et année de diagnostic

(1) Données redressées par rapport aux délais de déclaration.
Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : Institut de veille sanitaire.



Graphique 2
Personnes déclarant fumer ne serait-ce que de temps en temps

Lecture : en 1999, 36,6 % des hommes déclarent fumer ne serait-ce que de temps en temps.
Champ : personnes de 15 à 75 ans.
Source : Institut de veille sanitaire, baromètre santé.



En 2004, la **consommation de soins et de biens médicaux** s'élève à 144,8 milliards d'euros (tableau 1), en progression de 5,1 % en valeur par rapport à 2003 (+ 3,4 % en volume). Entre 1995 et 2000, elle avait augmenté en valeur de 3,3 % en moyenne annuelle. La **consommation médicale totale** (147,6 milliards d'euros en 2004), qui inclut les dépenses individuelles de prévention, évolue au même rythme (+ 5,1 % en valeur).

Les dépenses hospitalières représentent 44,4 % de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux. Leur part a diminué depuis 1995, celle des soins ambulatoires se maintenant (27,4 % en 2004). À l'inverse, la part des médicaments a augmenté, passant de 18,8 % en 1995 à 20,9 % en 2004.

En 2004, les principaux postes de consommation de soins et de biens médicaux connaissent, en valeur, un ralentissement par rapport à l'année précédente : + 4,8 % pour les soins hospitaliers, + 4,4 % pour les soins ambulatoires, + 5,7 % pour les médicaments. Leurs volumes progressent à un rythme proche de celui enregistré en 2003 : + 1,2 % pour les soins hospitaliers, + 7,0 % pour les médicaments, + 3,5 % pour les soins ambulatoires. La croissance modérée des valeurs s'explique donc par le net

ralentissement des prix de la consommation de soins et de biens médicaux : + 1,6 % en 2004 après + 2,9 % en 2003. En sont à l'origine le ralentissement notable des prix des soins ambulatoires (+ 0,8 % après + 3,5 %), du fait de l'interruption des hausses des honoraires de médecins, et la baisse des prix moyens des médicaments (- 1,2 % après - 0,4 %), liée notamment à la part croissante des médicaments génériques dans le marché pharmaceutique. En revanche les autres biens médicaux (optique, prothèses, petits matériels et pansements) accélèrent en valeur (+ 7,9 % après + 7,1 % en 2003), comme en volume (+ 6,2 % après + 5,5 %).

La part de la Sécurité sociale dans le financement de l'ensemble de la **dépense courante de santé** est stable en 2004, à 76,7 % (tableau 2).

La part de la consommation médicale totale dans le produit intérieur brut, révisée à la baisse avec la mise en œuvre des concepts de la base 2000, s'établit à 9,0 % en 2004 (graphique 1). Elle avait décliné légèrement entre 1995 et 2000, mais connaît depuis une augmentation continue (+ 0,9 point en quatre ans). La part de la consommation de soins et de biens médicaux dans la consommation effective des ménages s'établit quant à elle à 12,3 % en 2004.

DÉFINITIONS

Consommation de soins et de biens médicaux - Ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (séances de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires et de biens médicaux (médicaments, prothèses...). Cet agrégat est désormais évalué selon les principes de la base 2000 des comptes nationaux.

Consommation médicale totale - Cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux et la consommation de prévention individualisable primaire (vaccinations, médecine du travail...) et secondaire (dépistages).

Dépense courante de santé - Cet agrégat regroupe la consommation médicale totale à laquelle s'ajoutent les soins aux personnes âgées en établissement, les indemnités journalières, les subventions au système de soins, la consommation de prévention collective, les dépenses de recherche et de formation et les coûts de gestion de la santé.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Quarante années de dépenses de santé – Une rétopolation des comptes de la santé de 1960 à 2001 », *Études et résultats*, Drees, n° 243, juin 2003.

« Les comptes nationaux de la santé en 2004 », *Études et résultats*, Drees, n° 413, juillet 2005.

Tableau 1
Consommation médicale totale

En milliards d'euros courants

	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Soins hospitaliers	47,6	52,7	54,8	58,0	61,3	64,3
Soins ambulatoires	26,8	31,2	33,0	35,4	38,0	39,6
<i>Médecins</i>	13,0	15,2	15,7	16,8	17,9	18,5
<i>Auxiliaires médicaux</i>	5,2	6,3	6,7	7,3	7,9	8,4
<i>Dentistes</i>	6,0	6,7	7,3	7,7	8,2	8,6
<i>Analyses</i>	2,4	2,8	3,0	3,3	3,6	3,8
<i>Cures thermales</i>	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Transports de malades	1,5	1,9	2,1	2,3	2,4	2,6
Médicaments	18,5	23,6	25,5	26,9	28,6	30,3
Autres biens médicaux (1)	3,7	5,7	6,4	6,9	7,4	8,0
Consommation de soins et de biens médicaux	98,0	115,1	121,7	129,5	137,8	144,8
Médecine préventive individuelle	2,0	2,3	2,4	2,5	2,7	2,8
Consommation médicale totale	100,0	117,4	124,1	132,1	140,5	147,6

(1) Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la santé (base 2000).

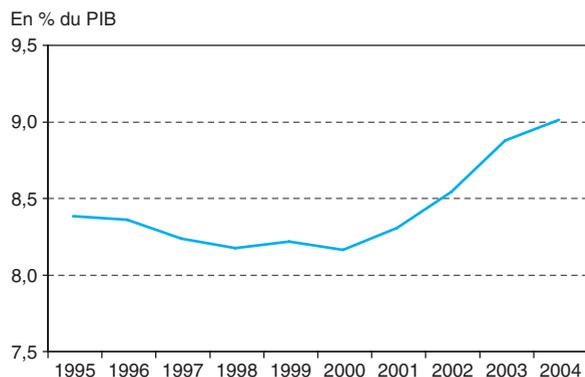
Tableau 2
Structure du financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux

En %

	2002	2003	2004
Sécurité sociale	76,5	76,7	76,7
État et collectivités locales	1,4	1,4	1,3
Mutuelles	7,3	7,2	7,3
Sociétés d'assurance	2,8	2,9	3,0
Institutions de prévoyance	2,6	2,6	2,6
Ménages	9,4	9,3	9,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la santé (base 2000).

Graphique 1
Consommation médicale totale dans le produit intérieur brut (PIB)



Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la santé (base 2000).

En 2004, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 512 milliards d'euros. Les *prestations de protection sociale* représentent 480 milliards, dont 421 milliards au titre des prestations sociales et 59 milliards au titre des prestations de services sociaux (*tableau 1*). Après une accélération en 2002 (+ 6,1 %), ces prestations de protection sociale poursuivent leur croissance à un rythme soutenu, quoique légèrement inférieur : + 4,3 % en euros courants, après + 4,9 % en 2003.

Parmi les sources de financement de la protection sociale, la part des cotisations sociales, assises quasi exclusivement sur les revenus d'activité, a décliné : d'abord en 1997 et 1998 avec la montée en charge de la contribution sociale généralisée (CSG), puis en 2000 et 2001 avec la mise en place du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (Forec). En 2004, la disparition du Forec conduit à une diminution sensible de la part des impôts et taxes affectés (CSG, droits sur le tabac, taxe sur les alcools, prélèvement de 2 % sur les revenus des capitaux...), qui n'atteint plus que 16,3 % du total des ressources (hors transferts entre les différents régimes de protection sociale), contre 19,3 % en 2003. Les cotisations sociales restent néanmoins majoritaires et représentent 66,9 % des ressources.

Entre 1995 et 2000, la croissance des res-

sources avait été plus rapide que celle des emplois ; un retournement de tendance s'est produit au milieu de l'année 2001, les emplois croissant désormais plus vite que les ressources.

La part des prestations de protection sociale s'établit en 2004 à 29,1 % du produit intérieur brut (PIB) ; elle est stable, après une croissance de 1,4 point entre 2001 et 2003.

Plus des trois quarts des prestations sont versées au titre de la vieillesse-survie et de la santé, avec respectivement 43,5 % et 34,7 % du total en 2004. Depuis dix ans, ce sont les prestations maladie, vieillesse et, jusqu'en 1999, celles liées à la pauvreté et à l'exclusion qui augmentent le plus. Suivant les inflexions du nombre d'allocataires (*tableau 2*), les montants versés au titre du revenu minimum d'insertion ont diminué en 2001, puis sont repartis à la hausse en 2002 et ont fortement accéléré en 2003 (+ 9,7 %). Ils conservent en 2004 une croissance élevée (+ 6,2 %). Après une progression très ralentie jusqu'en 2001, les indemnités de chômage ont augmenté vivement en 2002 et 2003, puis à un rythme inférieur en 2004 (+ 5,4 %). Les prestations liées à la maternité et à la famille voient leur poids relatif diminuer régulièrement. Elles ne représentent plus que 9 % des prestations de protection sociale, malgré un léger rebond en 2001 et 2002, soutenu par la reprise de la natalité (*graphique 1*).

DÉFINITION

Prestations de protection sociale - Ensemble des prestations sociales (retraites, indemnités de chômage, prestations familiales et logement, RMI, remboursements de soins...) et des prestations de services sociaux. Ces derniers correspondent à des services non marchands et non individualisables, au premier rang desquels figurent les dépenses d'hospitalisation publique. Les prestations fiscales, essentiellement les déductions d'impôt sur le revenu liées au quotient familial, ne sont pas considérées comme des prestations.

Les comptes de la protection sociale, désormais évalués selon les principes de la base 2000 des comptes nationaux, retiennent une nomenclature en six grandes rubriques : « vieillesse-survie » (retraites et pensions de réversion), « santé » (maladie, invalidité, accidents du travail), « maternité-famille », « emploi » (indemnisation du chômage, préretraites et formation professionnelle), « logement » et « pauvreté-exclusion » (RMI et prestations versées par les organismes caritatifs).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la protection sociale en 2004 », *Études et résultats*, Drees, octobre 2005.

Tableau 1
Comptes résumés de la protection sociale

En milliards d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004
Prestations de protection sociale	401,7	414,0	439,3	460,6	480,4
<i>Prestations sociales</i>	358,0	363,9	385,1	404,0	421,0
<i>Prestations de services sociaux</i>	43,7	50,1	54,1	56,6	59,4
Frais de gestion	16,9	18,7	19,1	20,3	21,1
Frais financiers	0,8	0,5	0,5	0,5	0,7
Autres dépenses	3,5	7,9	9,2	8,8	9,7
Total des emplois	422,9	441,0	468,0	490,2	511,9
Cotisations totales	289,1	301,0	314,1	326,2	336,3
Impôts et taxes	80,8	89,9	91,6	93,6	81,5
Contributions publiques	51,7	44,6	47,8	50,0	67,5
Produits financiers	3,8	2,4	2,4	2,2	1,9
Autres recettes	8,3	14,3	14,3	13,4	15,3
Total des ressources	433,7	452,2	470,2	485,4	502,6
Solde (ressources-emplois)	10,8	11,1	2,2	- 4,8	- 9,3
<i>Pour mémoire : transferts entre régimes</i>	75,3	76,3	80,3	86,3	85,5

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la protection sociale (base 2000).

Tableau 2
Effectifs de bénéficiaires de certaines prestations sociales

Effectifs au 31 décembre, en milliers

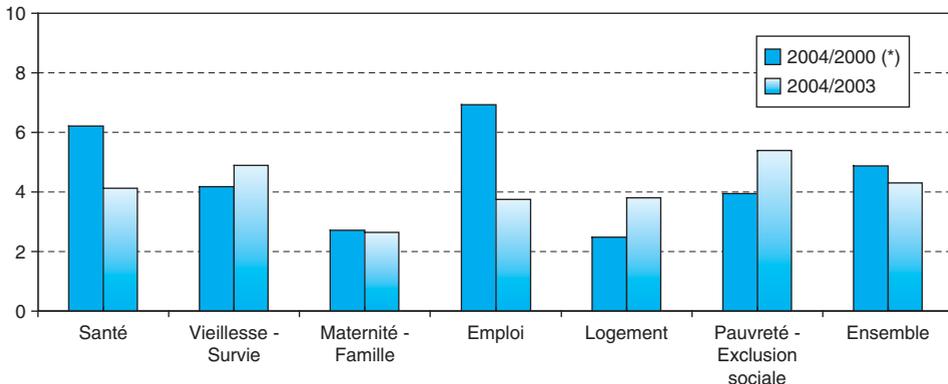
	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Retraités de droit direct	10 715	11 838	12 027	12 101	12 372	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	989	766	723	668	634	n.d.
Familles bénéficiaires des prestations familiales	6 154	6 404	6 444	6 471	6 519	6 542
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés	614	710	732	751	766	786
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion	946	1 097	1 073	1 090	1 144	1 238
n.d. : non disponible.						

Champ : France entière.

Sources : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, Cnaf.

Graphique 1
Taux d'évolution des prestations de protection sociale par risque

En %



(*) Évolution en moyenne annuelle.

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la protection sociale (base 2000).

En 2004, la population active de l'Union européenne à vingt-cinq s'élève à 214 millions de personnes. Parmi les 303 millions âgés de 15 à 64 ans, 63,3 % ont un emploi (*tableau 1*). En France, le taux d'emploi se situe dans la moyenne avec 63,1 %. Dans huit pays, il atteint ou dépasse 67 %, objectif intermédiaire fixé par le Conseil européen de Stockholm (2001) pour l'ensemble de l'Union européenne en 2005 ; il dépasse même 70 % au Danemark (75,7 %), aux Pays-Bas (73,1 %), en Suède (72,1 %) et au Royaume-Uni (71,6 %). À l'opposé, la Slovaquie, la Hongrie, Malte, la Pologne, mais aussi l'Italie et la Grèce ont des taux inférieurs à 60 %. Parmi les pays entrés dans l'Union en mai 2004, seul Chypre dépasse l'objectif des 67 %, et c'est en Pologne que le taux d'emploi des 15-64 ans est le plus bas (51,7 %). Globalement pour ces dix nouveaux pays, la part des personnes de 15 à 64 ans en emploi est plus faible que dans l'Europe des Quinze, où elle est de 64,7 %.

En matière d'activité et d'emploi des femmes, un clivage entre le nord et le sud de l'Europe apparaît nettement : alors qu'en Suède et au Danemark plus de sept femmes de 15 à 64 ans sur dix travaillent, elles sont moins de la moitié en Pologne et à Malte, ainsi qu'en Espagne, en Grèce et en Italie. Toutefois, dans ces trois derniers pays, le taux d'emploi des femmes est en progression depuis plusieurs années. L'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est très faible en Suède (3 points) et en Finlande (4 points). À l'autre extrême, il atteint 42 points à Malte, où la part des femmes en emploi est particulièrement peu élevée (32,8 %), et s'élève entre 25 et 30 points en Grèce, en Italie et en Espagne.

Au sein de l'Union, 41 % des personnes de 55 à 64 ans ont un emploi en 2004 ; c'est 9 points de moins que la cible fixée à Stockholm pour les seniors à l'horizon 2010 (50 %). Avec un taux de 37,3 % dans cette classe d'âge, la

France se situe parmi les pays européens où l'emploi des travailleurs âgés est le plus faible, surtout si on se limite à l'Europe des Quinze. La Suède se distingue en revanche par un taux d'emploi des 55-64 ans très élevé (69,1 %), devant le Danemark (60,1 %).

Dans l'Europe des Vingt-cinq, 10,9 % des personnes de 15 à 64 ans ont un emploi à temps partiel, cette situation étant près de quatre fois plus fréquente pour les femmes (17,2 %) que pour les hommes (4,5 %) (*tableau 2*). Les pays où le taux d'emploi global atteint ou dépasse 70 % ont également un taux d'emploi à temps partiel élevé (supérieur à 16 %). Tel est le cas au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et surtout aux Pays-Bas où 33 % des personnes de 15 à 64 ans travaillent à temps partiel. À l'inverse, cette forme d'emploi est peu répandue dans les pays d'Europe du Sud et dans ceux qui ont rejoint l'Union en 2004. Elle est surtout marginale en Slovaquie et en Hongrie. Même chez les femmes, le taux d'emploi à temps partiel reste inférieur à 8 % dans tous les nouveaux pays.

En moyenne annuelle, le taux de chômage de l'Union européenne s'élève à 9 % en 2004, tout comme l'année précédente. Les variations les plus marquées en moyenne annuelle par rapport à 2003 s'observent à la baisse en Lituanie (-1,9 point), à Malte (-0,7) et en Lettonie (-0,6), et à la hausse au Luxembourg (+1,1 point), aux Pays-Bas (+0,9) et en Grèce (+0,8). Dans la plupart des pays, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, parfois très nettement comme en Grèce ou en Espagne. L'Estonie, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède font toutefois exception. Le taux de chômage est particulièrement élevé en Slovaquie et en Pologne où environ une personne sur cinq est au chômage. À l'opposé, moins de 5 % des actifs recherchent un emploi au Luxembourg, en Autriche, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Irlande.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête européenne sur les forces de travail – Principaux résultats 2004 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 9/2005.

Tableau 1

Population active et taux d'emploi dans l'Union européenne en 2004

En %

	Population active		Taux d'emploi (1)			
	Effectifs (en milliers)	Part des femmes	Hommes 15-64 ans	Femmes 15-64 ans	Ensemble 15-64 ans	55-64 ans
Allemagne	39 772	45,4	70,8	59,2	65,0	41,8
Autriche	3 939	45,2	74,9	60,7	67,8	28,8
Belgique	4 518	43,7	67,9	52,6	60,3	30,0
Danemark	2 897	46,8	79,7	71,6	75,7	60,3
Espagne	20 185	41,0	73,8	48,3	61,1	41,3
Finlande	2 594	48,1	69,7	65,6	67,6	50,9
France	26 840	46,5	68,9	57,4	63,1	37,3
Grèce	4 818	40,7	73,7	45,2	59,4	39,4
Irlande	1 953	41,9	75,9	56,5	66,3	49,5
Italie	24 366	40,3	70,1	45,2	56,1	30,5
Luxembourg	197	41,6	72,4	50,6	61,6	30,8
Pays-Bas	8 392	45,0	80,2	65,8	73,1	45,2
Portugal	5 488	46,1	74,2	61,7	67,8	50,3
Royaume-Uni	29 393	46,0	77,8	65,6	71,6	56,2
Suède	4 589	47,7	73,6	70,5	72,1	69,1
Union européenne à 15	180 041	44,4	72,7	56,8	64,7	42,5
Union européenne à 25	213 919	44,6	70,9	55,7	63,3	41,0

(1) Nombre de personnes en emploi rapporté à la population du même âge.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

Tableau 2

Taux d'emploi à temps partiel et taux de chômage dans l'Union européenne en 2004

En %

	Taux d'emploi à temps partiel (1)			Taux de chômage (2)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	4,1	24,1	14,0	8,7	10,5	9,5
Autriche	3,5	23,3	13,4	4,4	5,4	4,8
Belgique	4,5	21,3	12,8	7,0	8,8	7,8
Danemark	8,9	23,8	16,3	5,1	5,6	5,4
Espagne	2,0	8,6	5,3	8,1	15,0	11,0
Finlande	5,9	12,0	8,9	8,7	8,9	8,8
France	3,5	17,2	10,4	8,8	10,7	9,7
Grèce	1,5	3,7	2,6	6,6	16,2	10,5
Irlande	4,3	17,6	10,9	4,9	3,9	4,5
Italie	3,1	11,3	7,2	6,4	10,5	8,0
Luxembourg	1,6	20,4	10,9	3,3	6,8	4,8
Pays-Bas	17,3	49,1	33,0	4,3	4,8	4,6
Portugal	2,9	8,2	5,6	5,9	7,6	6,7
Royaume-Uni	7,1	28,3	17,8	5,1	4,2	4,7
Suède	8,0	25,2	16,4	6,5	6,1	6,3
Union européenne à 15	4,7	19,7	12,2	7,1	9,3	8,1
Union européenne à 25	4,5	17,2	10,9	8,1	10,2	9,0

(1) Nombre de personnes travaillant à temps partiel rapporté à la population de 15 à 64 ans.

(2) Les taux de chômage harmonisés calculés par Eurostat peuvent différer des taux de chômage nationaux ; tel est le cas pour la France, du fait d'une définition du chômage plus restrictive que dans les sources conjoncturelles et d'une différence de champ (inclusion des Dom).

Champs : personnes de 15 à 64 ans pour le taux d'emploi à temps partiel, personnes de 15 ans ou plus pour le taux de chômage, vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

En 2003, dans les pays de l'OCDE, l'*espérance de scolarisation* d'un enfant de 5 ans est en moyenne de 17,3 ans pour l'ensemble de la scolarité, qu'elle s'effectue à plein temps ou à temps partiel. En France, où la scolarisation à plein temps est parmi les plus longues, un enfant de 5 ans peut s'attendre à être scolarisé pendant 16,8 ans. La scolarisation à temps partiel, plus développée dans les pays anglophones, représente 6,3 ans en Australie, 5,5 ans au Royaume-Uni, 2 ans aux États-Unis et allonge ainsi leurs espérances de scolarisation. Dans tous les pays de l'OCDE, le *niveau d'instruction* continue de s'élever : la part des personnes de 25 à 34 ans ayant obtenu au moins un diplôme du deuxième cycle du secondaire en 2003 (75 %) est plus importante que celle des 45 à 54 ans (62 %). Dans cinq pays (Suède, Canada, États-Unis, Danemark, Allemagne), pas moins de 85 % des 25-34 ans ont au moins obtenu un diplôme de ce niveau. En France, c'est le cas de 80 % des 25-34 ans et 59 % des 45-54 ans (*graphique 1*).

Dans la population adulte, le volume de compé-

tences de haut niveau progresse. Ainsi, l'évolution du taux d'accès à un diplôme de l'*enseignement tertiaire* de niveau A (long) est surtout marquée en Espagne, en Irlande et en France, où 22 % des jeunes de 25 à 34 ans ont atteint ce niveau en 2003 contre 11 % de la génération des 45 à 54 ans (*graphique 2*). Avec 30 %, les États-Unis présentent le plus fort taux d'accès à ce niveau. À l'inverse, l'Italie détient le plus faible : 12 % des plus jeunes, 10 % des plus âgés.

La moyenne des *dépenses d'éducation* des pays de l'OCDE (hors formation continue) rapportées à leur produit intérieur brut se situe à 6,1 %. La France, la Suède, le Danemark et la Belgique dépensent plus de 6 % de la richesse nationale pour l'éducation tandis que la Grèce, l'Irlande, l'Espagne, le Luxembourg et l'Italie y consacrent moins de 5 % (*tableau 1*). Les deux tiers des dépenses d'éducation sont affectés à l'enseignement primaire et secondaire, financé à 90 % par des fonds publics. Le financement privé est plus fréquent pour les établissements d'enseignement tertiaire mais varie fortement d'un pays à l'autre.

DÉFINITIONS

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant de 5 ans, s'il rencontrait tout au long de sa scolarité les conditions de scolarisation du moment.

Niveau d'instruction - Il est exprimé en pourcentage de la population d'un groupe d'âge déterminé qui a achevé un cycle d'instruction, tel que le définit la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Les pays ne classent pas toujours les diplômes et qualifications au même niveau CITE, même s'ils sont obtenus à peu près au même âge ou après un nombre équivalent d'années d'études.

Enseignement tertiaire - Ce niveau d'études comprend tout programme sanctionné par un diplôme universitaire ou équivalent, suivi par des étudiants ayant terminé avec succès le second cycle du secondaire. Ces programmes sont classés en niveau A lorsqu'ils satisfont à certaines conditions liées à des contenus théoriques et une durée théorique minimum de trois ans. Ils correspondent au supérieur long.

Dépenses d'éducation - Il s'agit des dépenses des administrations publiques destinées aux établissements, des subventions publiques au secteur privé et des fonds provenant du secteur privé, c'est-à-dire principalement les droits d'inscription et autres frais (nets des subventions publiques) versés aux établissements d'enseignement par les élèves/étudiants ou les ménages. Cet indicateur est hors formation continue. Pour des raisons de comparabilité internationale, il diffère de la DIE (voir fiche 9).

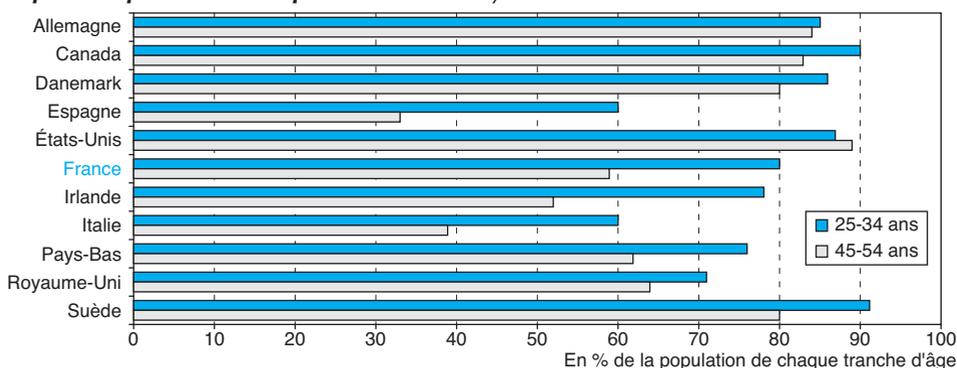
POUR EN SAVOIR PLUS

« Comparaisons internationales des dépenses d'éducation : indicateurs de l'OCDE et position de la France », *Éducation & formations*, Dep, n° 68, juin 2004.

« Regards sur l'éducation », *Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, édition 2005, septembre 2005.

Graphique 1

Population possédant un diplôme du second cycle du secondaire en 2003

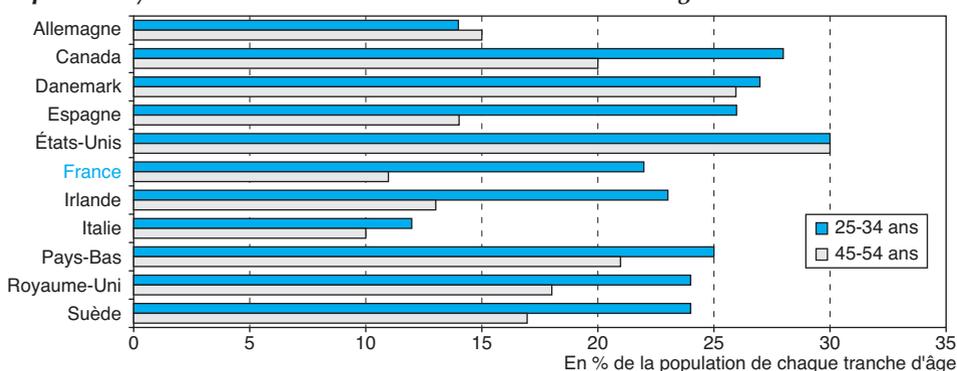


Lecture : en 2003, en Italie, 60 % des 25-34 ans et 39 % des 45-54 ans ont au moins obtenu un diplôme du 2nd cycle du secondaire.

Source : OCDE.

Graphique 2

Population ayant obtenu au moins un titre du niveau A de l'enseignement tertiaire en 2003



Lecture : en 2003, en Italie, 12 % des 25-34 ans et 10 % des 45-54 ans ont acquis un titre du niveau A du tertiaire.

Source : OCDE.

Tableau 1

Part des dépenses d'éducation dans le produit intérieur brut (en %)

	1995	2002		1995	2002
Union européenne			Irlande	5,3	4,4
Allemagne	5,4	5,3	Italie	-	4,9
Autriche	6,1	5,7	Luxembourg	-	3,6*
Belgique	-	6,4	Pays-Bas	4,9	5,1
Danemark	6,3	7,1	Portugal	5,3	5,8
Espagne	5,4	4,9	Royaume-Uni	5,5	5,9
Finlande	6,3	6,0	Suède	6,2	6,9
France	6,3	6,1	États-Unis	7,2	7,2
Grèce	3,2	4,1	Japon	4,7	4,7

* donnée de 2001.

Champ : ensemble des dépenses provenant des secteurs publics et privés, hors formation continue.

Source : OCDE.

Au sein de l'Union européenne, trois pays possèdent les parcs de logements anciens les plus importants : le Royaume-Uni, le Danemark et la France avec 20 % des logements construits avant 1919. Chypre en revanche a le parc le plus récent : plus de la moitié a été construite depuis 1980 et les trois quarts depuis 1970. Viennent ensuite l'Irlande et le Portugal, où plus de 60 % du parc s'est bâti depuis 1970. Pour sa part, l'Irlande poursuit son effort de construction : en 2004 en effet, les logements neufs représentent 5 % du parc. C'est nettement plus que la France (1,2 %), le Royaume-Uni (0,7 %) ou l'Allemagne (0,6 %).

En Irlande, au Royaume-Uni, au Portugal et en Belgique, plus de 75 % des logements sont des maisons individuelles, voire même plus de 90 % pour l'Irlande (*tableau 1*). À l'inverse, 25 % du parc italien est constitué de maisons. La situation est plus équilibrée en France avec 57 % de logements individuels, même si l'attrait pour ce type d'habitat se renforce dans la construction neuve. Si dans la majorité des pays, la surface moyenne des logements est comprise entre 80 et 100 m², on note deux extrêmes. Ainsi, au Luxembourg et au Danemark, les logements sont particulièrement grands (respectivement 125 m² et 109 m² en moyenne), d'autant plus que la taille des ménages est plutôt faible ; ils restent toutefois nettement plus petits qu'aux États-Unis où la superficie moyenne est de 160 m². À l'opposé, avec 68 m² et trois habitants en moyenne par logement, la Pologne reflète les conditions de logements médiocres des pays de l'Europe de l'Est. En général, la surface par occupant des logements reste modeste dans les pays du Sud qui hébergent les familles les plus nombreuses.

Le parc social s'est développé après-guerre dans les pays à prédominance industrielle. Il s'est toutefois réduit au Royaume-Uni avec la

vente massive des logements sociaux à leurs occupants dans les années 80. Il est presque réduit à sa plus simple expression dans les pays méditerranéens, alors qu'il représente plus du tiers du parc de résidences principales aux Pays-Bas et un quart au Royaume-Uni et en Suède. La France est dans une position moyenne avec un sixième du parc. Il a également baissé brutalement en Allemagne, du fait du statut temporaire du parc social et de la fin d'une série de conventions.

Dans un mouvement pratiquement inverse, la part de ménages propriétaires est la plus élevée dans les pays méditerranéens qui présentent par ailleurs une tradition rurale et sensiblement plus faible dans des pays nordiques ayant à la fois un important développement industriel et une urbanisation forte et ancienne. Ainsi, par exemple, l'Allemagne et la Suède comptent moins de 50 % de propriétaires tandis que les pays d'Europe méridionale en ont plus de 60 % voire même plus : 74 % en Grèce et 82 % en Espagne (*tableau 1*). Quelques pays font exception comme le Royaume-Uni, un des premiers pays industrialisés, ou encore la Finlande ou l'Irlande, mais qui eux, avaient encore dans les années 50, une forte tradition rurale. Mais les différences en matière de statut d'occupation tiennent aussi aux divers encouragements à l'accession à la propriété qui existent dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, sous des formes et avec un degré de générosité variés.

Premier poste de dépense des ménages, le poids du logement varie fortement d'un pays à l'autre. Il dépend du niveau des loyers et des dépenses d'énergie. Il est en général plus élevé dans les pays du Nord, comme la Suède ou le Danemark (29 %) alors qu'il est nettement plus faible pour les pays du Sud : 11 % au Portugal, 13 % à Chypre, 14 % en Espagne, 16 % en Grèce (*graphique 1*).

DÉFINITION

Dépenses courantes de logement - Voir fiche 24.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Housing Statistics in the European Union 2004 », en ligne sur le site www.boverket.se.

« RICS European Housing Review 2005 », Michael Ball, en ligne sur le site www.rics.org.

Tableau 1

Statut d'occupation et caractéristiques des logements dans l'Union européenne élargie

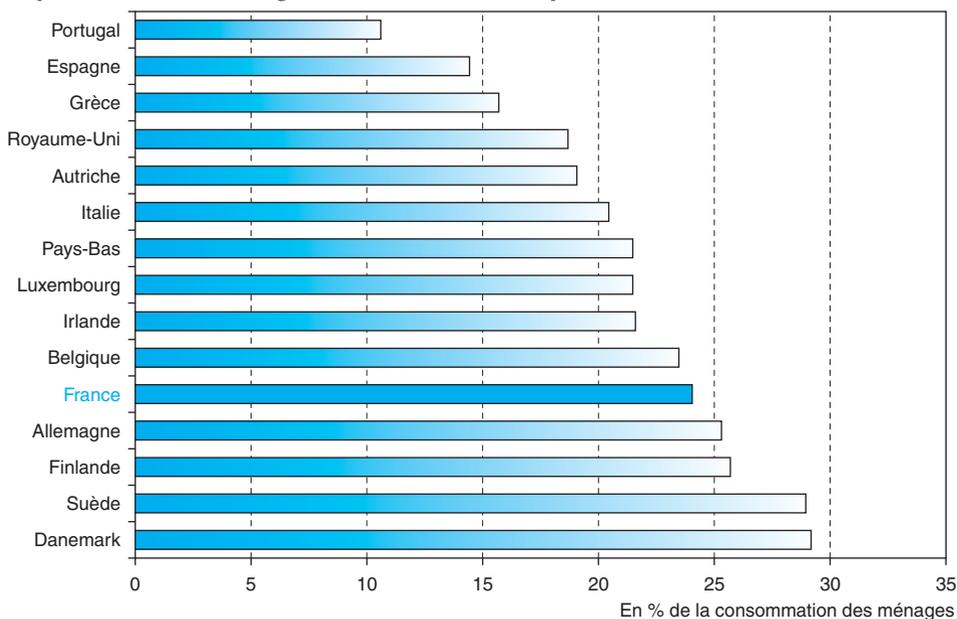
	Part (en %) de...			Surface moyenne des logements (en m ²)	Nombre moyen de personnes par logement
	propriétaires occupants	logements individuels	logements avec douche ou salle de bains		
Allemagne	45	28	n.d.	90	2,2
Autriche	58	49	98	94	2,4
Belgique	68	75	96	86	2,4
Chypre	n.d.	46	99	n.d.	2,4
Danemark	53	59	95	109	2,2
Espagne	82	31	99	90	2,9
Estonie	n.d.	32	67	60	2,5
Finlande	63	40	99	77	2,2
France	56	57	98	90	2,4
Grèce	74	59	98	83	2,8
Hongrie	92	66	87	75	2,5
Irlande	77	91	94	104	2,9
Italie	68	25	99	90	2,8
Lettonie	79	29	67	55	2,4
Lituanie	n.d.	29	70	61	2,7
Luxembourg	67	71	94	125	2,5
Malte	70	n.d.	100	106	3,0
Pays-Bas	55	69	100	98	2,4
Pologne	58	37	87	68	3,0
Portugal	75	77	66	83	2,9
République tchèque	n.d.	43	96	76	2,6
Royaume-Uni	69	81	99	87	2,3
Slovaquie	n.d.	49	93	56	3,2
Slovénie	84	46	92	75	2,5
Suède	46	46	100	92	2,1

n.d. : non disponible.

Source : Eurostat.

Graphique 1

Dépenses courantes de logement dans l'Union européenne en 2003-2004



Source : Eurostat.

Selon les premières estimations de l'Observatoire européen de l'Audiovisuel, le nombre global d'entrées dans les salles de cinéma de l'Union européenne progresserait d'environ 6 % en 2004, inversant la tendance à la baisse des deux années précédentes. C'est en France que la fréquentation augmente le plus (+ 12,3 %), suivie de l'Italie (+ 7,6 %), de l'Allemagne (+ 5,2 %) et de l'Espagne (+ 4,6 %). Hors de l'Union, le nombre d'entrées progresse également au Japon, tandis qu'il fléchit légèrement aux États-Unis (*tableau 1*). Si les films américains ont toujours beaucoup de succès, quelques films nationaux réussissent de belles performances. C'est en particulier le cas en Allemagne où le film « (T)Raumschiff Surprise – Periode 1 » prend la tête du *box-office* allemand avec plus de 9 millions d'entrées, ou en Espagne avec le film « Mar Adentro » qui occupe la 3^e place. Même si l'indice de fréquentation américain recule légèrement, il reste le plus élevé avec 5,2 visites annuelles en moyenne par habitant. Au sein de l'Union, le public le plus assidu se trouve en Espagne et en France. Au Japon, le cinéma conserve sa réputation de loisir cher : le prix moyen des places avoisine 1 240 yens en 2004, soit environ 9 €.

Pour sa part, le petit écran conforte sa place prépondérante dans la vie quotidienne des habitants de la planète. En 2004, la durée d'écoute par individu augmente sur tous les continents, à l'exception de l'Asie où elle baisse. La moyenne mondiale est finalement stable par rapport à 2003 avec 3 heures et 7 minutes par jour (*graphique 1*). La fiction, constituée des films, téléfilms, séries et dessins animés, demeure le genre préféré des téléspectateurs dans le monde et représente 46 % des programmes les plus regardés. C'est en Amérique latine qu'elle a le plus de succès (65 %), grâce

notamment aux *telenovelas*. Le divertissement pèse, lui, pour plus d'un tiers des meilleures audiences ; 13 % sont des émissions à caractère événementiel, 9 % de télé-réalité, 5 % de jeux télévisés, 4 % de variétés, 2 % des programmes humoristiques et 1 % des *talk-show*. Les États-Unis et le Canada sont les plus gros consommateurs de ce genre télévisé : il constitue 55 % des meilleures audiences couvrant ce type de programme. La part de la catégorie « *news* » (journaux télévisés, magazines, émissions politiques et documentaires) est de 18 % en moyenne pour l'ensemble des pays étudiés. Elle est en forte hausse en 2004, année marquée par des événements majeurs au niveau international tels que l'actualité en Irak, les élections présidentielles américaines ou encore l'entrée des nouveaux pays dans l'Union européenne.

Outil de travail ou activité de loisir, l'utilisation de l'Internet, que ce soit à domicile, au travail ou dans les lieux publics, continue de se développer rapidement à travers le monde. Selon les estimations de l'Union internationale des télécommunications, le nombre d'internautes pourrait dépasser le seuil de 700 millions en 2004 (*graphique 2*). Début 2003, il était estimé à près de 600 millions, dont 34 % en Asie, 29 % en Amérique du Nord, 28 % en Europe et 6 % en Amérique latine. Les internautes les plus nombreux se trouvent aux États-Unis (155 millions), en Allemagne (35 millions) mais également dans les grands pays d'Asie, tels que la Chine (59 millions), le Japon (57 millions) et la Corée du Sud (26 millions). Toutefois, les plus fortes densités d'internautes se rencontrent dans les petits pays de l'Europe du Nord (Islande, Suède, Pays-Bas et Finlande). L'Asie se distingue également par sa suprématie dans « l'Internet nomade » au Japon ou le « haut débit » en Corée du Sud.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Tableau de bord du commerce électronique », Sessi, ministère délégué à l'Industrie, décembre 2004, en ligne sur le site www.men.minefi.gouv.fr.

« Bilan 2004 », *CNC info*, Centre national de la cinématographie, n° 294, en ligne sur le site www.cnc.fr.

L'année de télévision dans le monde – édition 2005, Eurodata TV Worldwide, avril 2005.

Tableau 1

Panorama mondial de la fréquentation cinématographique

	Nombre d'entrées (en millions)			Indice de fréquentation (1)		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Allemagne	163,9	149,0	156,7	2,0	1,8	1,9
Australie	92,5	89,8	91,5	4,7	4,5	4,6
Espagne	140,7	137,5	143,8	3,4	3,3	3,5
États-Unis	1 639,3	1 574,0	1 536,1	5,7	5,4	5,2
France	184,4	173,5	194,8	3,2	3,0	3,3
Italie	111,5	105,0	113,0	1,9	1,9	1,9
Japon	160,8	162,3	170,1	1,3	1,3	1,3
Royaume-Uni	175,9	167,3	171,3	2,9	2,8	2,8

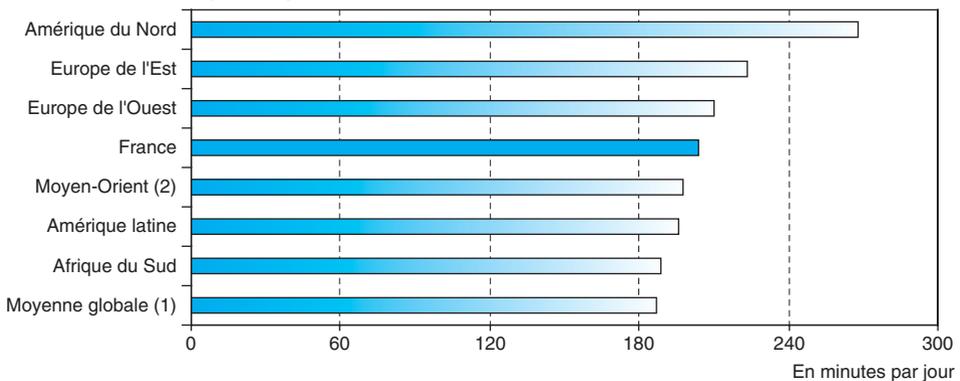
(1) Nombre moyen de visites par habitant.

Note : les chiffres en italiques sont des données provisoires (France) ou des estimations (Australie).

Source : Centre national de la cinématographie.

Graphique 1

Durée d'écoute moyenne quotidienne de la télévision dans le monde en 2004



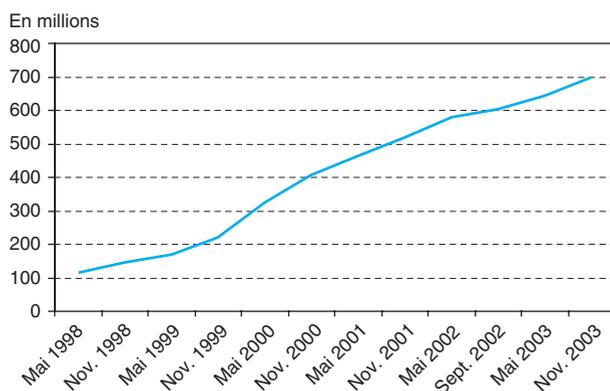
(1) Moyenne calculée pour 73 pays.

(2) Liban et Israël.

Sources : Eurodata TV Worldwide, Médiamétrie.

Graphique 2

Évolution du nombre d'internautes dans le monde



Source : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Sessi.

Au 1^{er} janvier 2004, selon les données les plus récentes, l'Union européenne comptait, telle qu'elle était constituée à cette date (c'est-à-dire quinze pays), près de 383 millions d'habitants (*tableau 1*). Avec la population des dix pays qui ont intégré l'Union le 1^{er} mai de cette même année, ce nombre atteint presque 457 millions. Elle représente ainsi 8 % de la population mondiale et se situe au troisième rang mondial, loin derrière la Chine et l'Inde, qui en constituent respectivement 21 % et 17 % avec chacune plus d'un milliard d'habitants, et devant les États-Unis (292 millions, soit 5 % de la planète). Avec 18 % de la population totale, l'Allemagne est le pays le plus peuplé des vingt-cinq qui composent l'Union d'aujourd'hui. Elle est suivie de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie, avec environ 13 % de la population chacun. Ces quatre pays forment ensemble plus de la moitié de la population européenne, tandis que les dix nouveaux États membres en représentent 16 %. Pour la seule Europe des Quinze, l'accroissement total de la population pour 2003 atteint 2,34 millions de personnes et 2,28 millions pour celle des Vingt-cinq, les dix nouveaux membres perdant 59 000 personnes. Globalement, c'est le plus fort accroissement depuis 2000 avec 5 personnes de plus pour mille habitants contre 4,3 en 2002, 3,5 en 2001 et 2,9 en 2000. Il s'inscrit dans le prolongement de la tendance générale de ces dernières années et repose ainsi essentiellement sur les migrations. Pour sa part, la population des seuls dix nouveaux membres continue à diminuer : dans huit d'entre eux, le nombre des décès est supérieur à celui des naissances et le solde migratoire ne suffit pas à compenser un taux de mortalité plus élevé (10,6 pour mille habitants) et un taux de natalité plus faible (9,2 pour mille habitants) que dans l'Union des Quinze. L'indicateur conjoncturel de fécondité euro-

péen s'établit à 1,48 enfant par femme en 2003 pour l'ensemble des vingt-cinq pays et à 1,14 pour les seuls dix derniers adhérents (*tableau 2*). C'est en Irlande qu'il est le plus élevé (1,98), suivie de la France (1,89). Pour cette même année, parmi les dix nouveaux membres, Chypre et Malte présentent les indicateurs les plus forts (1,46 et 1,41), la Slovaquie et la République tchèque les plus faibles (1,17 et 1,18).

La tendance à la baisse du nombre des mariages se poursuit : en 2003, il est estimé à 2,17 millions pour l'ensemble de l'Union à vingt-cinq contre 2,20 en 2002. Seuls les dix nouveaux pays enregistrent une légère hausse. En 2002, date des dernières données disponibles pour cet indicateur, l'âge moyen au premier mariage est d'environ 30 ans pour les hommes et de 27 ans pour les femmes.

Parmi les plus bas du monde, le *taux de mortalité infantile* européen continue de régresser : en 2003, il atteint en moyenne 4,6 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes, contre 4,8 en 2002. Il est toutefois un peu plus élevé au sein des pays ayant rejoint l'Union en 2004 avec 6,6 décès d'enfants de moins d'un an. Dans ces pays, ce taux varie de 3,9 (République tchèque) à 9,4 (Lettonie) tandis qu'il oscille entre 3,1 et 5,1 au sein de l'Europe des Quinze.

L'espérance de vie à la naissance progresse légèrement : en 2002, dernière année disponible pour la moyenne européenne, elle est estimée à 74,8 ans pour les hommes et 81,1 ans pour les femmes. La Suède, l'Espagne et Chypre détiennent les espérances de vie à la naissance les plus longues pour les hommes : 77,9 ans, 77,2 ans et 76,1 ans ; c'est en Espagne que les femmes ont la plus grande longévité (83,7 ans), puis en France et en Italie (82,9 ans).

DÉFINITION

Taux de mortalité infantile - Le taux de mortalité infantile représente le rapport des décès d'enfants de moins d'un an survenus au cours d'une année au nombre de naissances vivantes de la même année.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Annuaire Eurostat 2004 », *Panorama de l'Union européenne*, Eurostat, Thème 1 – Statistiques générales, édition 2004, en ligne sur le site <http://epp.eurostat.cec.eu.int>.

Tableau 1

Évolution de la population dans les pays de l'Union européenne en 2003

	Population au 01/01/2004 (en milliers)	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire (1)	Accroissement total
Allemagne	82 531,7	8,6	10,3	- 1,8	1,7	- 0,1
Autriche	8 140,1	9,5	9,5	0,0	4,7	4,7
Belgique	10 396,4	10,8	10,3	0,5	3,4	3,9
Danemark	5 397,6	12,0	10,7	1,3	1,3	2,6
Espagne	42 345,3	10,5	9,1	1,3	17,6	18,9
Finlande	5 219,7	10,9	9,4	1,5	1,1	2,6
France (2)	59 900,7	12,7	9,2	3,5	0,9	4,4
Grèce	11 041,1	9,5	9,6	- 0,1	3,2	3,1
Irlande	4 027,7	15,4	7,2	8,2	7,8	16,0
Italie	57 888,2	9,4	9,9	- 0,6	10,4	9,8
Luxembourg	451,6	11,8	9,1	2,7	4,7	7,3
Pays-Bas	16 258,0	12,3	8,7	3,6	0,4	4,0
Portugal	10 474,7	10,8	10,4	0,4	6,1	6,4
Royaume-Uni	59 673,1	11,7	10,3	1,4	4,4	5,8
Suède	8 975,7	11,1	10,4	0,7	3,2	3,9
Union européenne à 15	382 721,7	10,6	9,8	0,8	5,4	6,1
Union européenne à 25	456 863,3	10,4	9,9	0,4	4,6	5,0
Nouveaux pays membres	74 141,6	9,2	10,6	- 1,3	0,5	- 0,8

(1) Y compris les corrections dues aux redressements censitaires, aux vérifications de registres, qui ne peuvent pas être repérées comme naissances, décès ou migrations.

(2) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

Tableau 2

Quelques indicateurs démographiques en 2003

	Mariages (1)	Indicateur conjoncturel de fécondité	Naissances hors mariage (2)	Mortalité infantile (3)	Espérance de vie à la naissance	
					Hommes	Femmes
Allemagne	4,6	1,34	26,2	4,2	75,5	81,3
Autriche	4,6	1,39	35,3	4,5	76,0	81,8
Belgique	4,0	1,61	29,5 *	4,3	75,1 *	81,1 *
Danemark	6,5	1,76	44,9	4,4	74,9	79,5
Espagne	4,9 *	1,29	23,2 *	3,6	77,2	83,7
Finlande	5,0	1,76	40,0	3,1	75,1	81,8
France (4)	4,6	1,89	44,3 *	3,9	75,8	82,9
Grèce	5,1	1,27	4,3	4,0	75,4	80,7
Irlande	5,1	1,98	31,4	5,1	75,2 *	80,3 *
Italie	4,5	1,29	10,8 *	4,6	76,9	82,9
Luxembourg	4,5	1,63	25,0	4,9	74,9 *	81,5 *
Pays-Bas	5,0	1,75	31,3	4,8	76,1	80,8
Portugal	5,1	1,44	26,9	4,1	74,0	80,5
Royaume-Uni	5,1 **	1,71	43,1	5,3	76,2	80,7
Suède	4,4	1,71	56,0	3,1	77,9	82,4
Union européenne à 15	4,7	1,52	31,4	4,3	75,8 *	81,6 *
Union européenne à 25	4,8	1,48	30,2	4,6	74,8 *	81,1 *
Nouveaux pays membres	5,0	1,14	23,2	6,6	-	-

Note : les chiffres en italiques sont soit des données provisoires soit des estimations.

* données de 2002 ; ** données de 2000.

(1) Pour 1 000 habitants.

(2) Pour 100 enfants nés vivants.

(3) Pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.

(4) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

En 2002, dans l'Union européenne alors formée de quinze pays, la part des *dépenses de protection sociale* représente 28 % du produit intérieur brut (PIB), en hausse de 0,4 point par rapport à 2001 (*graphique 1*). Ces dépenses croissent un peu plus vite que le PIB, phénomène qui touche la grande majorité des pays. Les progressions les plus importantes s'observent au Portugal (+ 1,4 point), en Suède (+ 1,1) et aux Pays-Bas (+ 1,0). Seule la Grèce enregistre une baisse (– 0,5 point). La part des dépenses de protection sociale dans le PIB varie du simple au double selon les pays : de 16,0 % en Irlande à 32,5 % en Suède.

Parmi les *prestations sociales*, les dépenses de vieillesse et survie restent prédominantes : 46 % en 2002 (*tableau 1*). Depuis 1994 elles ont progressé de 22 % à prix constants, soit 2,5 % en moyenne par an. Confrontés au vieillissement de la population (au sein de l'Union, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est passée de 15,2 % en 1994 à 16,7 % en 2002), plusieurs pays ont mis ou mettent en place des réformes des systèmes de retraite, dont les effets devraient progressivement se faire sentir. Les prestations de maladie et soins de santé, qui constituent 28 % du total, augmentent sur la même période de 21 % en termes réels. Cette évolution reflète, entre autres, les efforts entrepris par certains États membres pour rendre l'accès aux soins de santé universel. Pour leur part, les prestations liées au chômage (6,6 % de l'ensemble) diminuent de 14 % à prix constants entre 1994 et 2002. Cette diminution résulte d'une amélioration progressive de la situation économique et des réformes

du système d'indemnisation dans un certain nombre de pays (limitation de la durée de versement, changement des conditions d'accès...). Les transferts en faveur des familles (8 % du total) quant à eux progressent de 21 % entre 1994 et 2002 en termes réels. Alors que la population âgée de moins de 15 ans diminue dans le même temps de 6 %, on peut y voir une prise de conscience croissante des enjeux démographiques par les États membres. Les pays nordiques privilégient les prestations en nature, comme les subventions aux structures d'accueil des jeunes enfants. D'autres, comme la France ou le Luxembourg, versent majoritairement des prestations en espèces.

Les principales sources de financement de la protection sociale en Europe sont les cotisations sociales (60,3 % du total des recettes en 2002), puis les contributions publiques alimentées par les impôts (36,8 %). Ces moyennes masquent des différences importantes entre les pays. Ainsi, la part provenant des cotisations sociales atteint 74,4 % en Belgique (*graphique 2*) tandis que les impôts constituent la source principale de financement au Danemark (62,6 %) et en Irlande (58,3 %). Ces divergences sont le fruit de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale de chaque pays. Elles s'atténuent peu à peu avec l'accroissement du financement fiscal dans les pays où il était faible comme en France et en Allemagne par exemple. Entre 1994 et 2002, la part des contributions publiques s'accroît (+ 4,1 points) au détriment de celle des cotisations sociales (– 3,0 points).

DÉFINITIONS

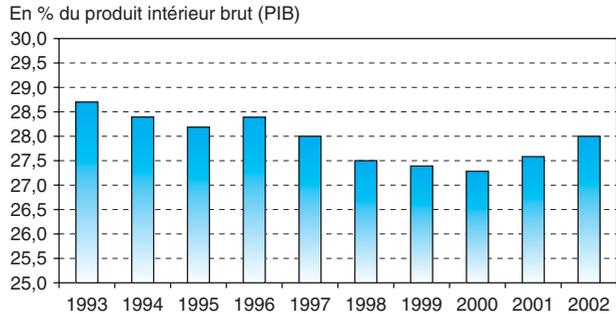
Dépenses de protection sociale - Les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Prestations sociales - Elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et à la famille, à l'invalidité, au chômage... Elles sont classées selon huit fonctions.

POUR EN SAVOIR PLUS

« European social statistics – Social protection », *Tableaux détaillés*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, édition 2005.

Graphique 1
Dépenses de protection sociale dans l'Union européenne (15 pays)



Source : Eurostat-SESPROS.

Tableau 1
Prestations sociales dans les pays de l'Union européenne par groupe de fonctions en 2002

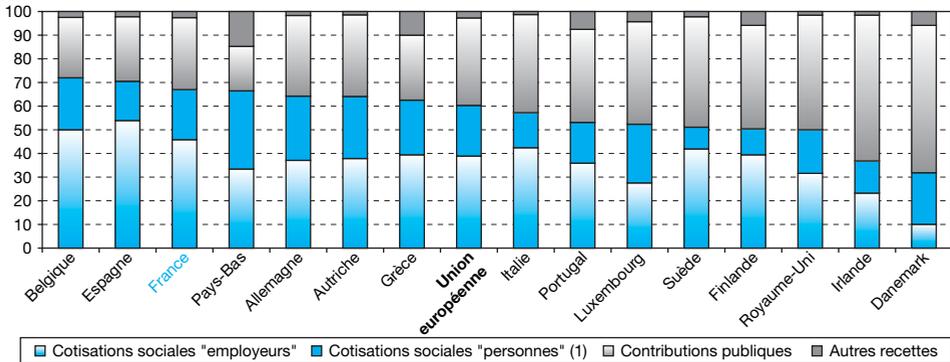
En % du total des prestations

	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Incapacité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale
Allemagne	42,5	28,3	7,7	10,7	8,5	2,4
Autriche	49,6	25,2	7,5	10,5	5,4	1,7
Belgique	43,8	24,2	9,2	8,5	12,4	1,9
Danemark	37,6	20,9	12,9	13,4	9,2	5,9
Espagne	44,8	30,0	7,5	2,6	13,6	1,6
Finlande	36,9	24,8	13,4	11,7	9,8	3,3
France	43,2	29,7	5,8	9,3	7,6	4,5
Grèce	50,6	26,2	5,2	7,0	6,3	4,7
Irlande	23,4	41,6	5,1	15,9	8,6	5,5
Italie	61,9	26,1	6,1	3,9	1,7	0,3
Luxembourg	37,4	24,9	14,2	16,7	3,6	3,2
Pays-Bas	41,1	31,1	11,2	4,5	5,3	6,7
Portugal	44,3	30,9	11,5	4,8	3,9	4,6
Royaume-Uni	46,4	27,6	9,3	6,7	3,5	6,6
Suède	39,5	27,4	13,9	9,7	5,5	4,1
Union européenne	45,8	28,0	8,0	8,0	6,6	3,6

Source : Eurostat-SESPROS.

Graphique 2
Recettes de protection sociale par type en 2002

En % du total des recettes



(1) Salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes.

Source : Eurostat-SESPROS.